**VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2024 -** TERRES DE BOURGOGNE - N° 1814
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

# Terres de Bourgogne




# Dijon Céréales et Total partenaires dans les énergies



**La coopérative de Côte-d'Or et TotalEnergies Renouvelables France ont conclu un partenariat qui pourrait se traduire par près de 400 millions d'euros d'investissements dans les prochaines années. Au cœur de cet accord : le développement de l'agrivoltaïsme, compris par Dijon-Céréales comme une voie de résilience incontournable pour nombre de ses adhérents.**

*PAGE 03*



ACTUALITÉS P.07
Coopérative 110 Bourgogne // *« Un automne sans fin »*



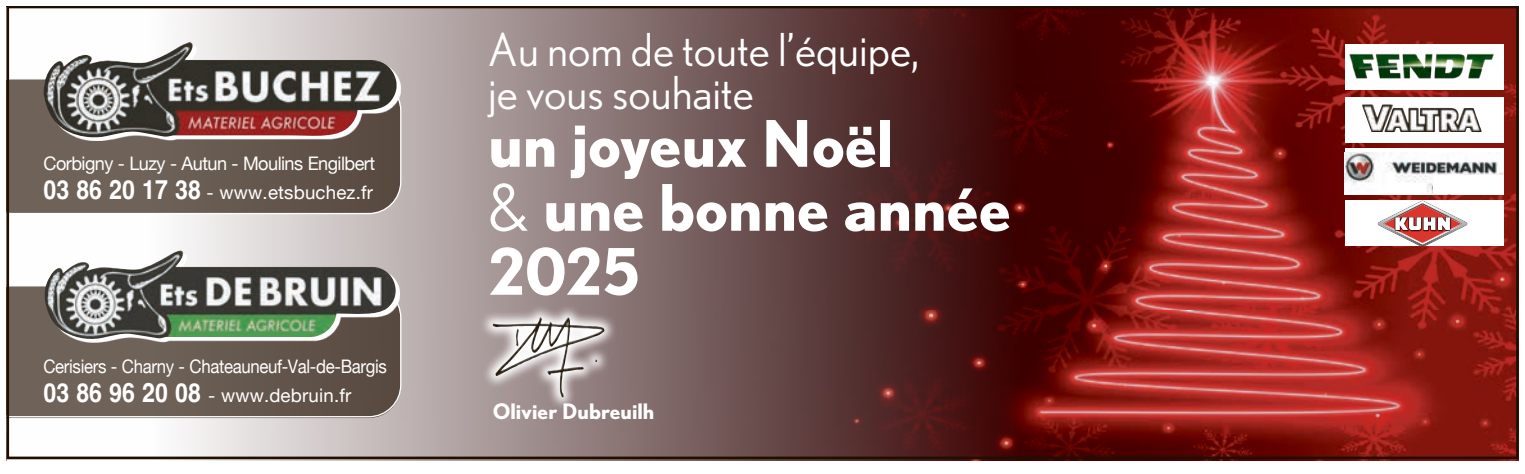
Arvalis

PRODUCTIONS *Cultures* P.14
AvertiSol // Quels indicateurs pour évaluer la fertilité physique du sol ?



RURALITÉ P.20
Cartographie des cours d'eau // Une rencontre pour (enfin) avancer

Encarts : Agenda Terres de Bourgogne 2025 (Réservé aux abonnés)






# // SOMMAIRE


## ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 MERCOSUR, INSTABILITÉ GOUVERNEMENTALE : LA MARCHE DE NOËL...

.05 SECTION BOVINE DE LA FDSEA 58 : L'ENGRAISSEMENT, UN DISPOSITIF GAGNANT

.06 ABATTOIR DE CORBIGNY : LE DIRECTEUR EST ARRIVÉ

.07 110 BOURGOGNE : *« UN AUTOMNE SANS FIN »*

.08 FORMATION : CHARDON, RUMEX, LAITERON… NE VOUS LAISSEZ PLUS ENVAHIR !

.09 INNOVATION : DES ENTREPRISES À LA DÉCOUVERTE DES RÉALITÉS D'UNE FERME

## ACTUALITÉ // RÉGION

.10 AGROÉCOLOGIE : LE SOL, C'EST PLUS SIMPLE QUAND C'EST COMPLEXE !

## ACTUALITÉ // FRANCE

.11 SYNDICALISME : PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE POUR PRODUIRE ET NOURRIR, AUJOURD'HUI ET DEMAIN

## PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 NOMS DES VEAUX : COMMENT ON L'APPELLE ?

.13 LES TRACKERS SOLAIRES: UNE OPPORTUNITÉ ÉNERGÉTIQUE

## PRODUCTIONS // CULTURES

.14 AVERTISOL : QUELS INDICATEURS POUR ÉVALUER LA FERTILITÉ PHYSIQUE DU SOL ?

.16 AZOTE SUR COLZA : MESURER LA BIOMASSE EN ENTRÉE HIVER POUR UN APPORT SUR MESURE

## PRODUCTIONS // VIGNE

.17 RENCONTRES INOVITI : LE BIOCONTRÔLE IMPOSE DAVANTAGE DE PRÉCISION

## RURALITÉ // TERRITOIRES

.18 ALIMENTATION LOCALE ET SANTÉ : DES LIENS À EXPLIQUER

## RURALITÉ // ENSEIGNEMENT

.19 STAGES EN EXPLOITATIONS : CAP SUR LA ROUMANIE

## RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.20 RESSOURCES EN EAU : UN DIAGNOSTIC POUR SE PRÉPARER

## SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.30 ÉQUIPEMENTS

## MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 ANNIVERSAIRE : LES AMIS DU COMTÉ ONT VINGT ANS

.32 TRADITION : POURQUOI DÉCORE-T-ON SA MAISON À NOËL ?





# // LE DESSIN

# // EN BREF

## **Gouvernement** François Bayrou, un nouveau Premier ministre *« très intime »* des agriculteurs

**Fils d'agriculteurs des Pyrénées-Atlantiques et maire de Pau, François Bayrou a été nommé Premier ministre le 13 décembre par le Président de la République. Leader de plusieurs formations centristes depuis 2007 dont aujourd'hui le Modem, plusieurs fois candidat à l'élection présidentielle, ancien ministre de l'Éducation nationale et de la Justice, François Bayrou a commencé sa carrière politique comme chargé de mission au cabinet de Pierre Méhaignerie, ministre de l'Agriculture de Raymond Barre, de 1979 à 1981. M. Bayrou met souvent en avant ses origines paysannes. Lors d'une visite au salon de l'agriculture en 2018, le président du MoDem s'était défini comme *« très proche, très intime »* des agriculteurs. Il partageait alors au moins en partie leurs craintes d'un éventuel accord de libre-échange UE/Mercosur. *« Je pense qu'ils ont raison sur un point : on ne peut pas fixer aux agriculteurs européens des règles qui ne sont pas respectées par les autres »*, avait-il dit.**

## **Comptes de l'agriculture** Nouvelle baisse du *« PIB agricole »* en 2024

**À l'occasion de la réunion de la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation (CCAN) le 12 décembre, l'Insee a publié ses chiffres prévisionnels provisoires pour l'année 2024, marquée par la baisse des charges, le reflux des prix agricoles, de mauvaises récoltes en céréales et viticulture, ainsi que des problèmes sanitaires en élevage bovin. L'Insee s'attend ainsi à une nouvelle baisse de 5,4 % en euros courants de l'équivalent agricole du PIB (valeur ajoutée brute au coût des facteurs), après une baisse de 4,5 % en 2023, et une hausse de 12,3 % en 2022. Rapportée à l'actif, la baisse est identique. Le repli s'explique par un double mouvement de retombée des prix (-4,4 %) et des volumes (-3,4 %). Ce sont surtout les productions végétales qui fléchissent (-13 %), par une diminution conjointe des prix (-6,8 %) et des volumes (-6,8 %). Les productions de vin (-20,5 % en valeur) et de céréales (-20,4 %) sont particulièrement touchées. En productions animales, le redressement des volumes est plus qu'effacé par la baisse des prix (-2,3 %) ; le contraste est encore plus fort en volailles, avec un vrai rebond des volumes (post-influenza) de 7,5 %, mais effacé par le reflux des prix (-8,5 %). Côté charges, c'est la détente, avec une baisse des consommations intermédiaires de 8 %, grâce à la baisse des prix (-10,2 %), après une forte hausse l'an passé (+20,4 %). C'est particulièrement vrai pour le prix des engrais et amendements (-35,1 %), qui permet aux volumes de remonter (+7,4 %).**

## **Manifestations** La FNSEA n'exclut pas de poursuivre le mouvement

**Alors que la FNSEA excluait jusque-là des actions pendant les fêtes, son président Arnaud Rousseau a estimé *« possible »* la poursuite d'ici à la fin de l'année d'actions de protestation des agriculteurs, laissés sans réponse à leurs demandes sur fond de vacance gouvernementale. « À ce stade, on avait dit qu'on ne souhaitait pas prendre les fêtes de fin d'année en otage (…). Mais force est de constater que là, on est dans l'expectative, on ne sait pas où on va et on ne peut pas attendre. Donc, il est tout à fait possible qu'on se remette en action rapidement », a déclaré M. Rousseau sur RTL. À la question *« avant la fin de l'année ? »*, il a répondu : *« Oui, bien sûr »*. Pour les agriculteurs, la censure et la chute du gouvernement de Michel Barnier ont suspendu une nouvelle fois, après le hiatus de la dissolution, la concrétisation de promesses qui leur avaient été faites lors des grandes manifestations de l'hiver dernier. Interrogé sur les actions ayant visé plus de 30 permanences de députés ayant voté la censure, Arnaud Rousseau a estimé que *« rien ne justifie la violence »*. *« Je ne cautionne rien qui atteigne aux biens et aux personnes. Je dis simplement qu'on ne peut pas pousser les gens à bout et s'étonner de réactions qui vont au-delà de ce qui serait raisonnable »*.**

# // EN IMAGE

## **Royaume-Uni** Des centaines de tracteurs dans les rues de Londres



Capture X

**À l'appel de nombreuses organisations syndicales agricoles, des centaines de tracteurs ont investi Londres le 11 décembre pour protester contre les récentes annonces du chef du gouvernement travailliste de taxer l'agriculture. En effet, le Premier ministre Sir Keir Starmer envisage de signer un accord de libre-échange entre le Royaume-Uni et les États-Unis, de conclure un accord vétérinaire avec l'UE afin d'assouplir les barrières commerciales, de supprimer de manière plus rapide les aides agricoles de base, et d'instaurer une taxe carbone et un nouvel impôt sur les successions. Cet impôt sur les successions a été annoncé le 30 octobre par le Premier ministre britannique et constitue une ligne rouge pour les agriculteurs. Il serait opérationnel dès avril 2026 et concernerait les deux-tiers des exploitations du royaume, selon les syndicats. Interrogé le 11 décembre par la commission parlementaire de l'environnement, Tom Bradshaw, président de la *National farmers Union* (NFU), a déclaré que ces mesures mettent les agriculteurs dans une *« situation terrible, terriblement inacceptable »*. Une première mobilisation s'était déroulée le 19 novembre contre ce *« dépeçage de l'agriculture anglaise »*.**

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

**Éditeur :** SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
**Associés principaux :** FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
**Commission paritaire des journaux et publication** 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
**Tirage moyen par numéro :** 6200 ex.
**Abonnement annuel :** 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
**Imprimeries :** Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
**Origine du papier :** France / Belgique
**Taux de fibres recyclées :** 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
**Rédaction :** redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
**Publicité** : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

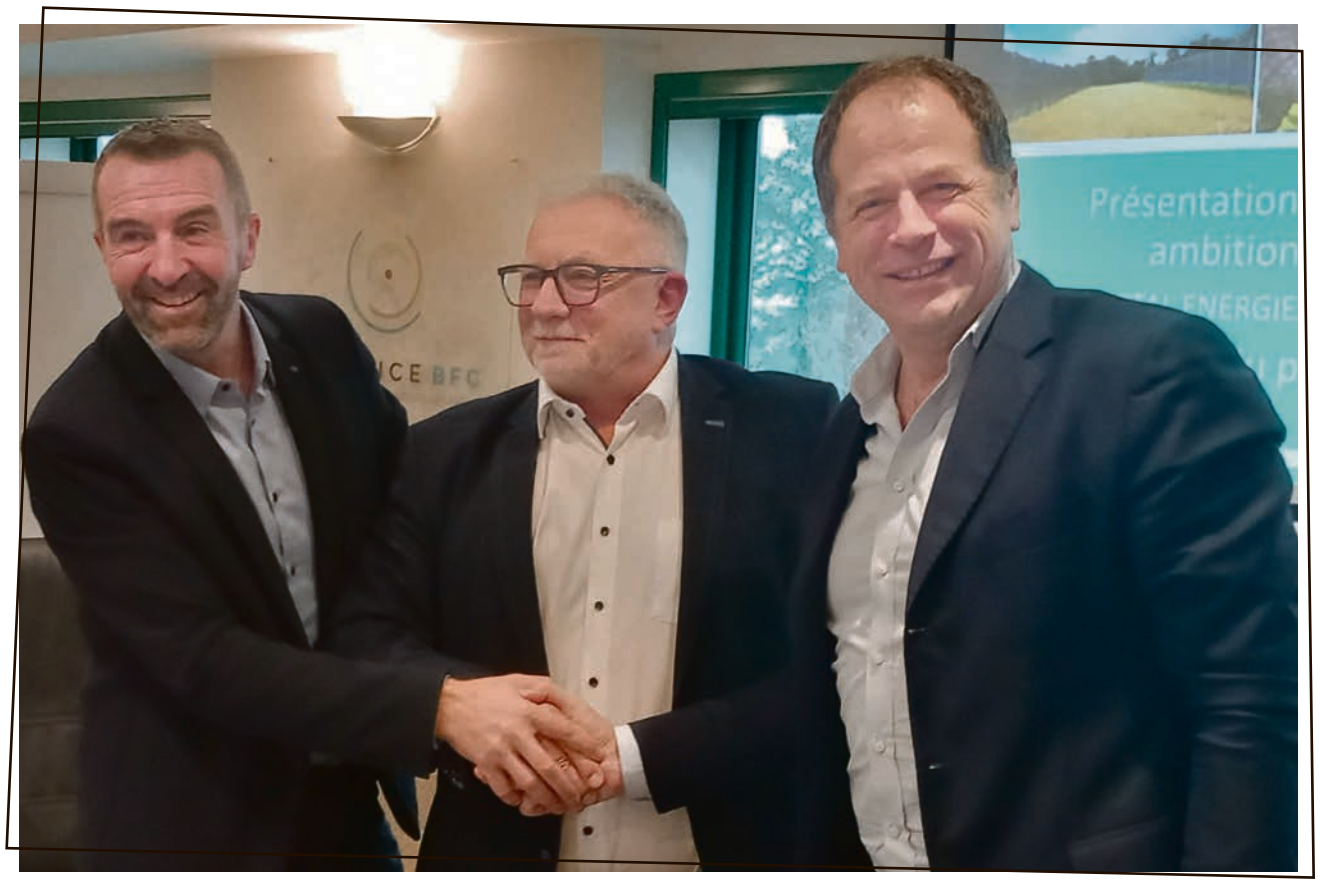
LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// ÉNERGIES

21

# Dijon Céréales scelle un accord avec TotalEnergies Renouvelables

**TotalEnergies Renouvelables et la coopérative Dijon Céréales ont officialisé un accord de partenariat avec l'objectif de développer l'agrivoltaïsme. Il devrait se traduire par des investissements compris entre 200 et 400 millions d'euros.**




Lors de la signature du partenariat, au siège de Dijon Céréales le 16 décembre avec, de gauche à droite, Christophe Richardot, directeur général de la coopérative, Didier Lenoir, son président, et Marin de Montbel, directeur général de TotalEnergies Renouvelables France.

Redistribuer les cartes de la résilience agricole : c'est l'objectif que se fixe Dijon Céréales. La coopérative a, depuis plusieurs années, pris acte du fait que les exploitations agricoles de ses adhérents devaient impérativement trouver des voies leur permettant d'amortir le choc du dérèglement climatique et des aléas de récoltes qui en découlent. Ces dernières années ont parfaitement illustré cette incertitude qui devient la norme, entre sécheresse et excès d'eau, mais aussi avec la disparition de certains intrants chimiques. Il faut donc trouver d'autres pistes de croissance et de résilience économique. L'accord officialisé le 16 décembre à Longvic, près de Dijon, entre Dijon Céréales et TotalEnergies Renouvelables en est une des traductions, et pas des moindres : il devrait se concrétiser, dans les années qui viennent, par des investissements conjoints compris entre 200 et 400 millions d'euros. L'énergéticien et la coopérative ne sont pas des inconnus l'un pour l'autre : ils sont déjà partenaires sur le démonstrateur agrivoltaïque de Channay, dans le nord de la Côte-d'Or, établi depuis 2022, et qui allie production d'électricité et cultures.

## Un panel de solutions

Pour Dijon Céréales, le choix d'aller plus loin avec Total s'appuie d'abord sur la nécessité d'être crédible : *« Total est une société solide et pérenne qui nous sécurise pour l'avenir et sur ces dossiers nous devons être le tiers de confiance de nos agriculteurs, auxquels le monde des énergéticiens fait parfois peur »* précise Christophe Richardot, le directeur général de la coopérative. Sécuriser, c'est le maître-mot pour caractériser cette approche partenariale : *« Nous évoluons,* poursuit-il, *dans un monde complexe, qui entraîne de nombreuses inquiétudes pour le monde agricole, en lien avec le climat ou avec des décisions européennes. Le climat impacte directement nos productions végétales : l'an dernier, en France, la production de céréales a connu une baisse de 30 %. Il y a un vrai risque d'affaiblissement des exploitations et des coopératives… »* Dans ce contexte, les agroénergies font partie du panel de solutions résilientes à proposer aux adhérents de Dijon Céréales, au même titre que les récentes diversifications de la coopérative dans l'agroalimentaire (biscuits Mistral, marque Nous Autrement) ou les essais de nouvelles cultures en lien avec le changement climatique. *« Notre objectif,* insiste Christophe Richardot, *c'est d'appuyer 30 à 40 % du chiffre d'affaires des exploitations sur ces pistes de résilience, alors qu'aujourd'hui, cette part est quasiment nulle. Il s'agit aussi de participer au renouvellement des générations agricoles en redonnant de l'attractivité aux activités agricoles. »*

## Une approche stratégique

Les agroénergies comme relais de croissance sont déjà une réalité pour Dijon Céréales, notamment avec la méthanisation : à Cérilly, dans le nord de la Côte-d'Or, le méthaniseur géant alimente en biogaz 15 % du département et 25 % de la métropole dijonnaise, et trois autres projets de méthanisation sont en cours sur le département. L'agrivoltaïsme est un autre aspect de cette volonté. C'est une technologie qui permet de préserver des productions alimentaires tout en apportant un retour financier aux exploitations sur des contrats qui peuvent aller jusqu'à 50 ans : *« on donne de la visibilité dans un métier où il y en a de moins en moins. En parallèle, on apporte de la résilience à un système aujourd'hui déstabilisé par le climat, tout en répondant à des attentes sociétales en matière d'énergies durables et de souveraineté alimentaire. En interne chez Dijon Céréales, des équipes travaillent aujourd'hui au développement de ces sujets. C'est devenu pour nous aussi stratégique que notre métier historique de collecteur de récoltes »* souligne le directeur général. Du côté de TotalEnergies Renouvelables France, le directeur général, Marin de Montbel, insiste sur le fait que l'agrivoltaïsme est un complément de rémunération et que l'entreprise n'a pas vocation à changer le métier des agriculteurs : *« On s'engage avec le monde agricole sur des contrats qui peuvent aller jusqu'à 40 ans. Nos projets doivent être porteurs de valeur pour les exploitations agricoles concernées et pour la terre. Dijon Céréales et nous, on se connaît : on travaille ensemble depuis 4 ans. Ce partenariat est un aboutissement. Les investissements communs prévus sont un gage de sérieux vis-à-vis du monde agricole et nous sommes une partie de la réponse à la trop grande exposition des agriculteurs aux aléas climatiques, surtout en productions végétales. »* Marin de Montbel souligne par ailleurs que, contractuellement, TotalEnergies Renouvelables doit suivre l'évolution des cultures, par rapport aux technologies qu'il installe, et a l'obligation d'apporter des bienfaits aux plantes, d'en améliorer le rendement.

Dans le cadre du partenariat conclu le 16 décembre, une dizaine de projets agrivoltaïques sont pour l'instant à l'étude en Côte-d'Or : le premier pourrait entrer en exploitation en 2028, en prenant en compte les délais administratifs d'instruction.

**Berty Robert**

## Les objectifs

**Le partenariat Dijon Céréales - TotalEnergies Renouvelables se fixe bien évidemment des objectifs : à court terme, dans les deux à trois ans qui viennent, le but est de sécuriser 600 ha pour une production de 200 MGWc afin de parvenir à alimenter 100 000 habitants de Côte-d'Or. *« Cet objectif,* précise Christophe Richardot, *c'est moins de 1 % des surfaces agricoles de nos adhérents, bien répartis sur le territoire. »* À plus long terme, 1 500 ha devraient être concernés, dans un horizon de 10 ans.**




Pour Marin de Montbel, directeur général de TotalEnergies Renouvelables France, le partenariat conclu avec Dijon Céréales devrait se traduire par des investissements conjoints compris entre 200 et 400 M d'euros.




Getty Images

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354.

Ensemble, cultivons & concrétisons les projets qui feront l'agriculture de demain.

Crédit Mutuel

// MERCOSUR, INSTABILITÉ GOUVERNEMENTALE

# 21 La marche de Noël...

**La manifestation organisée à Dijon le 11 décembre par la FDSEA et les JA 21 a surpris par son ampleur et l'écho qu'elle a eu, y compris au plan national.**

*« C'est l'avenir de la jeunesse agricole qui se joue actuellement dans notre pays ! »* Jacques de Loisy, président de la FDSEA 21, expliquait ainsi la forte présence des jeunes, lors de la manifestation organisée le 11 décembre en plein centre de Dijon.

En compagnie de Yannick Salomon, secrétaire général des Jeunes Agriculteurs (JA) 21, il se réjouissait de cette mobilisation au cours de laquelle plus de 150 tracteurs ont convergé de tout le département vers la capitale régionale. Les représentants syndicaux ont rencontré le nouveau Préfet Paul Mourier. Les jours précédents, les permanences de plusieurs parlementaires ayant voté la censure du gouvernement Barnier avaient été symboliquement murées.

Retour en quelques images sur les moments forts de cette manifestation.

**Berty Robert**




**La Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté, située boulevard de la Trémouille, au centre de Dijon, a subi le poids du symbole qu'elle représente : une Europe qui trahit les agriculteurs par le biais de la conclusion des accords commerciaux du Mercosur.**



**JA et FDSEA 21 avaient pensé à l'intendance avec un barbecue improvisé place de la République**




**A l'entrée de la rue de la Préfecture (pour l'occasion bloquée par un cordon de CRS) les manifestants ont déposé de quoi symboliser leur colère, comme devant le Conseil régional, à quelques mètres de là.**




**L'écho médiatique de la manifestation a été réel, y compris auprès des médias nationaux**

// DROIT DE RÉPONSE

# 58 *«Le Conseil départemental est présent et engagé au côté des agriculteurs»*

**À la suite de notre compte rendu de la dernière assemblée générale de la FDSEA 58, le Conseil départemental de la Nièvre nous a fait parvenir le droit de réponse suivant.**

*« Le Conseil départemental de la Nièvre est d'ordinaire invité à l'assemblée générale de la FDSEA 58 à laquelle un représentant élu se rend bien volontiers. Cette année, le Conseil départemental n'a pas été invité et n'a donc pas eu l'occasion de s'exprimer sur l'engagement du Département envers la profession agricole. Aussi, Fabien Bazin, président du Conseil départemental, réagit à un article de Terres de Bourgogne (édition du 22 novembre) consacré à l'assemblée générale de la FDSEA, dans lequel il est fait mention d'une inquiétude relative au « désengagement du Conseil départemental pour le monde agricole » et à une absence de soutien de la collectivité envers l'association des Jeunes agriculteurs. Dans cette période de troubles politiques et budgétaires, il est important de raison garder et de s'en tenir à la vérité et aux faits. En effet, il est faux de dire que le Conseil départemental se désengage du monde agricole. Plus de 2 millions d'euros sont réservés chaque année pour soutenir la profession. Nous avons toujours été présents aux côtés du monde agricole :*

*- pour rouvrir l'abattoir Corbigny.*
*- pour accompagner Cosne Abattoir dans sa vitale modernisation.*
*- pour aider un groupe d'éleveurs et la Communauté de communes des Amognes à ouvrir l'atelier de transformation La Fermille.*
*- pour maintenir à flot le laboratoire d'analyse départemental (disposer d'analyses à tarif réduit) et soutenir financièrement le Groupement de défense sanitaire (GDS)*
*- pour financer la modernisation des bâtiments d'élevage et la diversification agricole.*
*- pour élaborer des actions qui favorisent la filière viande, avec la Chambre d'agriculture.*
*- pour aider les jeunes agriculteurs à intégrer les coopératives de matériels agricoles à moindre coût.*
*- aux côtés des maraîchers frappés par les intempéries, pour obtenir du ministère l'octroi de l'Indemnité de solidarité nationale (ISN).*
*- pour demander au ministre de l'Agriculture la mise en place urgente de mécanismes de compensation pour les pertes de revenus des céréaliers suite aux conditions climatiques extrêmes de cette année.*
*- pour demander à la Commission européenne de mieux protéger les troupeaux nivernais contre la prédation du loup.*
*- pour promouvoir les vignobles nivernais, de Tannay à Pouilly.*
*- pour accompagner la filière sapin de Noël du Morvan.*
*- pour mettre en avant l'excellence des chevaux de course Autre que pur-sang (AQPS) sélectionnés et élevés à Cercy-la-Tour et de la filière équine*
*- pour soutenir l'association « Solidarité Paysans » à l'écoute et en soutien des agriculteurs en difficulté.*
*- pour initier une réglementation des boisements afin de préserver les terres agricoles.*
*- pour soutenir les Jeunes Agriculteurs dans l'organisation des concours de labours et autres jugements de bétail.*
*- pour créer une plate-forme de livraison des produits agricoles pour la restauration collective.*
*- pour valoriser les produits et savoir-faire nivernais.*
*- pour accompagner les comices et autres manifestations agricoles.*

*Voilà pour les faits. Voilà la vérité. Et faut-il rappeler que le Conseil départemental n'a plus la compétence agricole et que l'ensemble de ces actions que nous portons et que nous accompagnons ne sont possibles que parce que nous avons fait le choix du bon sens : soutenir avec les moyens juridiques et financiers à notre disposition l'agriculture, socle de l'économie nivernaise. À l'heure où le groupe d'opposition du Conseil départemental présidé par Jean-Luc Gauthier demande que la collectivité n'intervienne que dans son champ de compétence, il nous demande donc de ne plus aider la profession agricole. Voilà, là encore, la vérité. Ce n'est ni notre stratégie ni notre volonté. Tant que nous serons en position de décider au Conseil départemental, nous resterons le fervent défenseur et le soutien du monde agricole. »*

**Conseil départemental de la Nièvre**

// SECTION BOVINE DE LA FDSEA 58

# L'engraissement, un dispositif gagnant

**Le 29 novembre, à Saizy, une journée sur la prévention était coorganisée par Groupama, la MSA et la FDSEA 58. La section bovine de cette dernière s'est focalisée sur l'engraissement.**

Le Gaec des Dochamps (Saizy) accueillait la journée sur la prévention, orchestrée par Groupama, la MSA ainsi que la FDSEA 58, le 29 novembre. Cet évènement exposait les différents risques liés à l'élevage (accident corporel, fatigue mentale, etc.) et les solutions pour y remédier. Parmi celles-ci, la contention, l'engraissement ou encore le temps de travail furent abordés. Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA58, stipule : *« depuis plusieurs années maintenant, l'élevage connaît une forte décapitalisation dans notre territoire. Les facteurs sont multiples : perte de revenu, augmentation des surfaces… La situation n'est pas désespérée car il existe des clés pour y pallier, à l'image de l'engraissement »*.

## En détail

Pour que cette idée soit plus parlante, les associés du Gaec des Dochamps ont expliqué leur système. Avec 420 hectares, 360 UGB, 200 vêlages et 80 animaux engraissés, le Gaec des Dochamps optent depuis toujours pour l'engraissement. Dans le cadre d'un potentiel départ à la retraite, Ludovic Guyard, un des quatre associés du Gaec, commente : *« au vu du temps passé et du manque de main-d'œuvre, il peut être intéressant d'augmenter le nombre d'animaux engraissés, en diminuant le nombre de vêlage, afin de maintenir le même chiffre d'affaires »*. Toujours dans cette optique d'optimisation, les quatre associés utilisent depuis presque deux ans l'application Aptimiz qui comptabilise le temps passé par les quatre associés en temps réel sur les ateliers (bovins), les différentes parcelles et dans les divers déplacements via une géolocalisation. Grâce à Aptimiz, le Gaec des Dochamps sait qu'il passe, en moyenne, 836 heures/an dans la stabulation (vêlages et broutards) et 244 heures/an (bâtiments d'engraissement et FAF[1] compris). Au vu de ces éléments, Ludovic Guyard, réagit : *« maintenant nous savons réellement que l'atelier d'engraissement requiert peu de temps (par rapport à l'élevage) ; ce qui nous conforte dans notre choix »*.

## Des aides à considérer

Durant la journée du 29 novembre, il a donc été rappelé l'existence du Plan Engraissement. Porté par le Conseil Régional, ce dispositif octroie, selon les situations, une aide comprise entre 2 000 euros et 4 000 euros par structure[2] pour la création ou la pérennisation d'un atelier d'engraissement. Romaric Gobillot pointe : *« ce n'est pas une aide faramineuse mais ça peut toujours être un plus »*. Au-delà de cette subvention Régionale, un autre dispositif d'appui financier peut être enclenché : le Groupement d'utilisation des financements agricoles (Gufa) de la Nièvre ; attention tout de même car le règlement intérieur stipule : *« les projets soutenus par le Gufa de la Nièvre sont des projets collectifs d'investissements, soit en copropriétés, soit portés par une structure juridique. […] Les projets doivent être portés par au moins trois exploitations agricoles nivernaises. Un Gaec est compté comme une seule exploitation agricole. Le siège social est domicilié dans la Nièvre[3] »*. Romaric Gobillot conclut : *« L'engraissement peut sembler être un investissement important. Mais les atouts qu'il porte sont estimables sur l'EBE ou le gain de temps. Pour les plus prudents, il est recommandé de commencer par quelques bovins et vous serez vite convaincus »*.



FDSEA 58

Le Gaec des Dochamps (Saizy) a expliqué son système.

**FDSEA 58 et Chloé Monget**

*(1) https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/3948*
*(2) Fabrication d'aliment à la ferme*
*(3) https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Bourgogne-Franche-Comte/061_Inst-Bourgogne-Franche-Comte/CA58/accueil/Reglement_interieur_signe.pdf*

2ÈME ÉDITION
LES TALENTS DE L'INNOVATION
by CACB LE VILLAGE by CA



Pour la 2e édition des Talents de l'Innovation by CACB, 10 lauréats ont été récompensés devant plus de 200 personnes, le 27 novembre 2024, dans les locaux de Y SCHOOLS à Troyes.

FÉLICITATIONS AUX 10 LAURÉATS 2024 !

ARTISANS COMMERÇANTS
TROPHÉE DE L'INNOVATION
Sabrina & Christophe Moussy
C2M ELECTRONICS
TROPHÉE TRANSITION
Alexia Chevallier
O'FARM'IENTE

ASSOCIATIONS
TROPHÉE DE L'INNOVATION
Nicolas Calvao
ADAVIRS
TROPHÉE TRANSITION
Christian Marcellot
AKHILLEUS

AGRICULTURE VITICULTURE
TROPHÉE DE L'INNOVATION
Véronique & Vincent Godier
DISTILLERIE DE SOLIGNY
TROPHÉE TRANSITION
Thibault Van de Cappelle & Mickaël Pechery
SAS HUILES ETERNELLES

ENTREPRISES
TROPHÉE DE L'INNOVATION
Serge Grygorowicz
RB3D
TROPHÉE TRANSITION
François-Xavier Désertot
LES EUGÈNE

TOUTES CATÉGORIES
COUP DE CŒUR
Hugo Mazzocchi
LE RÉMOULEUR HAUT-MARNAIS
PRIX DU PUBLIC
Anaïs Remen
STUDIO ANAÏS

Pour en savoir plus, flashez ce code !

12/2024 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI. Crédit photo : Olivier Douard.

// ABATTOIR DE CORBIGNY

# Le directeur est arrivé

**Le 10 décembre, à l'abattoir de Corbigny, le nouveau directeur fut présenté.**

C'est dans les locaux de l'abattoir de Corbigny que la présentation du nouveau directeur fut effectuée, le 10 décembre. Avant de dévoiler son nom, Alexandre Lorré, président de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) « Viande du Nivernais », a insisté: *« L'embauche d'un directeur est une avancée importante pour l'abattoir, désormais il pourra suivre quotidiennement l'avancée des travaux et établir les ajustements nécessaires – en lien avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations »*. Fabien Bazin, président du Conseil départemental de la Nièvre, complète: *« C'est une nouvelle séquence qui s'enclenche prouvant que le calendrier prévu est tenu! »*. Maryse Peltier, maire de Corbigny, ajoute: *« cela montre à tous que le projet avance, car oui il se construit concrètement, et l'arrivée du directeur est une grande étape dans cette construction »*. Sans plus attendre, le nom du directeur fut dévoilé: Samuel Bionda, 50 ans.

## Le chemin parcouru

Loin d'être un inconnu du monde de la viande et de l'élevage, il évoque en souriant: *« mon père était boucher, mon grand-père paternel boucher-charcutier et du côté de ma mère, les membres de la famille étaient des éleveurs. Me diriger vers le monde de la viande et de la production, était donc une évidence pour moi »*. Ainsi, il commence son parcours professionnel en 1997 au sein de Sicaba (18), comme gestionnaire des entrées, puis est missionné pour développer les apports. Ensuite, il endosse un nouveau rôle de technicien ovin: *« Je devais m'intéresser à la fois à la production mais également au commerce vivant, le tout en lien avec les administrations. Ce poste offrait une approche globale que j'ai grandement appréciée »*. À partir de 2012, il prend la direction de l'abattoir de Vichy, toujours dans l'optique de développer le commerce vivant et contrôler les apports. Il y reste deux ans et tisse, durant cette période, des liens étroits avec le marché de Sancoins. En 2014, un nouveau chapitre de sa carrière s'ouvre avec la proposition de reprendre la direction de ce dernier: *« J'ai accepté car cela s'inscrivait dans la continuité de mes appétences professionnelles »*. Malheureusement, la crise sanitaire de 2020 arrive, entamant un peu la santé financière de l'entreprise: *« J'ai été licencié économiquement, et j'ai eu une petite traversée du désert »*. Il se remet alors en question: *« j'ai fait un bilan de compétences afin de savoir où je me situais dans le marché du travail d'aujourd'hui, et j'ai énormément réfléchi à mes envies professionnelles »*. Il est alors embauché au sein de la coopérative agricole Avéal (71): *« je devais développer le site avec la coordination entre la collecte des produits et leurs distributions dans le territoire »*. En 2024, la société est en liquidation judiciaire: *« j'ai eu une nouvelle traversée du désert, et me suis laissé du temps pour remettre tout à plat »*. Enfin, le poste de directeur de l'abattoir lui est proposé début 2024.

## Pertinence et attentes

Sur ce point, il souligne: *« je ne voulais pas m'engager dans un projet la tête baissée. Il fallait que je prenne une décision assurée car la relance de l'abattoir de Corbigny est un défi très intéressant à relever car il comporte de nombreuses facettes fascinantes. En parallèle, il répond à une demande du territoire pour la profession agricole, tout en s'inscrivant parfaitement dans les attentes sociétales actuelles (bien-être animal, souveraineté alimentaire, production de proximité, etc.); en somme, il est d'utilité publique. Au vu de tout cela, il ne fallait donc pas s'engager à la légère. Aujourd'hui, je suis là, et je compte bien me plonger à 100 % dans sa réussite »*. Pour le recrutement, Samuel Bionda et Alexandre Lorré stipulent: *« il sera lancé lorsque les travaux entreront dans la phase terminale (environ courant printemps 2025) »* et pointent que: *« les compétences rentreront bien évidemment en compte, mais également l'envie de travailler »*. Samuel Bionda conclut: *« Il faut arriver au bout du projet car de nombreux acteurs (collectivités, des professionnels ou des particuliers) ont investi dedans. Par respect pour eux et de par la pertinence incroyable du projet, il est indispensable de faire rouvrir l'abattoir, le tout dans de bonnes conditions »*.



Samuel Bionda, 50 ans, a pris ses fonctions comme directeur de l'abattoir de Corbigny.

**Chloé Monget**

*Renseignements: abattoir-corbigny@nivernais-morvan.net*

// COMITÉ DE PILOTAGE

# De la vigne en Morvan

**Le 27 novembre, à Saint-Brisson, se tenait le comité de pilotage élargi sur la réimplantation de la vigne en Morvan.**

La Maison du Parc, à Saint-Brisson, accueillait le 27 novembre, un comité de pilotage élargi pour la réintroduction de la vigne en Morvan. Pour travailler sur cette question, différents organismes et acteurs étaient réunis: le Parc naturel régional du Morvan, Bio Bourgogne Franche-Comté, la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire et des porteurs de projets individuels (venant des communes de Poil, Sommant, Blismes, Lucenay l'Évêque, Anost, Saint-Péreuse). Si cette idée d'implanter de la vigne en Morvan peut paraître expérimentale, elle est en fait une sorte de retour aux sources.

## Revenir à l'Histoire

En effet, le territoire du Morvan était bien une terre viticole avant l'arrivée du phylloxéra [1]. Depuis, il est à noter la renaissance du vignoble de Vézelay au nord du Parc, initié par Paul Flandin, conseiller général du canton de Vézelay et premier président du Parc (1970); preuve que la vigne semble avoir sa place en Morvan. Plus récemment, afin de confirmer l'intérêt de certains porteurs de projets viticoles, deux premières rencontres ont eu lieu en novembre 2023 et mars 2024. De celles-ci en sont ressortis deux pans: le besoin d'un accompagnement pour établir une stratégie territoriale, compatible avec les valeurs d'un Parc naturel régional, et la nécessité d'élaborer un projet collectif à partir de ces dessins individuels. Ainsi, le Parc coordonne l'ensemble de la démarche (hors Vézelien), avec une vigne dédiée à la production de vin, sans pour autant exclure le raisin de table, le tout en lien avec Bio Bourgogne Franche-Comté et la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. Dans tous les cas, le Parc assure qu'une attention particulière sera portée sur l'impact paysager, comme le prévoit sa charte 2020 – 2035[2]. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du développement des filières diversifiées porté par le Parc à l'image du travail déjà effectué pour le porc plein air, la Cabrache, la châtaigne, les céréales, etc. Pour le moment, le Parc évoque un objectif de 50 ha de vignoble. Le tour de table du 27 novembre a montré que les porteurs de projets ont des expériences et compétences dans la vigne et le vin très variables mais ils se caractérisent tous par un ancrage familial en Morvan.



Le comité de pilotage du 27 novembre a réuni le Parc naturel régional du Morvan, Bio Bourgogne Franche-Comté, la Chambre d'agriculture.

## Pour la suite

Pour offrir une certaine visibilité sur la réalisation de l'implantation de vigne en Morvan, un calendrier d'actions a été établi lors du comité de pilotage du 27 novembre. Par conséquent, courant janvier, une enquête sera réalisée auprès de l'ensemble des porteurs de projets afin de mieux connaître leurs intentions, leurs besoins et ce qu'ils peuvent apporter au collectif. En parallèle, une étude historique de la vigne en Morvan sera menée. En février, une restitution de ces travaux sera organisée ainsi qu'une rencontre des porteurs de projet avec la présentation des calendriers et ambitions de chacun, les visions partagées, les besoins, les points de divergence, identification des pistes de complémentarités, des éléments forts pour construire une stratégie, le choix de visite d'expériences à organiser… En mars, des échanges avec les institutions bourguignonnes sont envisagés (CAVB, BIVB, FranceAgriMer…). En complément, certaines pistes de travail ont été évoquées durant le comité de pilotage comme la création d'un cahier des charges ouvert techniquement, respectueux de l'environnement et des paysages, la définition d'un ou de plusieurs produits finaux (alliant les facteurs d'unité et de diversité), l'utilisation de greffons des cépages déjà en place en Bourgogne (pinot, chardonnay, aligoté, gamay) ou encore l'expérimentation de nouvelles variétés et cépages. La vigne en Morvan n'a donc pas dit son dernier mot.

**Emmanuel Clerc (PNRM) et Chloé Monget**

*1. https://www.ventsdumorvan.org/pdfs/pdfs/vdm-0026.pdf*
*2. https://www.parcdumorvan.org/le-parc/presentation/la-charte-projet-contrat-social-et-transitions/*

## Renseignements

Parc naturel régional du Morvan: Emmanuel Clerc, Responsable du Pôle Économie / Transitions à emmanuel.clerc@parcdumorvan.org ou au 03 86 78 79 17. Chambre d'Agriculture de Saône et Loire: Benjamin Alban, responsable du Service Vigne et Vin à benjamin.alban@sl.chambagri.fr ou au 06 86 98 01 90. Bio Bourgogne Franche – Comté: Floriane Vidalou, Responsable du Service Viticulture à floriane.vidalou@biobfc.org ou au 06 18 85 68 18.

// 110 BOURGOGNE

# « *Un automne sans fin* »

**L'assemblée générale de la coopérative 110 Bourgogne s'est tenue le vendredi 6 décembre, à Auxerrexpo. Un bilan de la dernière année écoulée a été fait avec des rendements pour 2024 qui sont vite à oublier. La longue période de pluie commencée fin 2023 a notamment été pointée du doigt, de même que les divers aléas climatiques.**

« *Un automne sans fin* », c'est comme cela que Walter Huré, président de la coopérative 110 Bourgogne, a nommé la dernière année écoulée. « *On a eu une année 2024 assez particulière avec de la pluie quasiment pendant 1 an, avec une pluviométrie recensée qui a doublé un peu partout dans nos zones (de la coopérative)* », souligne-t-il.

Entre 2016, 2020 et 2024, les agriculteurs n'ont pas été épargnés par les aléas climatiques avec des conséquences négatives sur les récoltes. « *2016 était déjà une année exécrable en termes de récolte (faibles volumes et qualité dégradée). C'était alors la plus faible campagne que l'on avait connue jusque-là mais on disait que ce ne serait qu'une parenthèse et que cela ne reviendra pas. Puis il y a eu 2020, qui est devenue à son tour la plus mauvaise récolte jamais enregistrée, notamment à cause de la sécheresse. 2024 vient s'insérer entre 2016 et 2020, c'est une année avec des qualités très dégradées pour la moisson d'été. La moisson d'automne était également relativement compliquée aussi. Il a fallu passer au séchoir 90 % des tournesols récoltés. La collecte est également décevante avec environ 1/3 de rendement manquant* ».

Comme le rappelle le président de 110 Bourgogne, « *le changement climatique s'impose plus que jamais comme un défi incontournable pour l'agriculture. Les épisodes climatiques extrêmes, tels que les sécheresses et les gels tardifs, ont impacté certaines de nos productions, soulignant l'importance d'une adaptation rapide et efficace de nos pratiques. Il y a une vraie nécessité de se réinventer pour assurer la pérennité de nos exploitations* ».

Sans compter que l'exercice 2023-2024 s'est déroulé dans un contexte économique incertain, avec des marchés des matières premières encore impactés par la guerre en Ukraine et des fluctuations importantes des prix avec les conséquences de l'effet ciseaux pour nos exploitations.

## Se réinventer pour faire face aux défis

Pour faire face à ces contextes, Walter Huré souligne l'importance « *de se diversifier* ». Dans cette idée, l'union SeineYonne, dont fait partie 110 Bourgogne (avec Ynovae) a activement poursuivi ses projets de diversification cette dernière année, comme l'implantation de vergers de noisetiers, la gestion durable de la ressource en eau, l'agroforesterie ou encore la valorisation de la paille de chanvre (en lien avec Géochanvre, pour un début à la campagne 2026). « *On mène également un travail avec l'UPVY sur la possibilité d'implanter des cultures "exotiques" comme le chia, le millet, le sésame, la courge à huile et le lin* », ajoute Walter Huré.

## Terres Bocage Gâtinais rejoint SeineYonne

Lors de son intervention, Jean-Marc Krebs, directeur de la coopérative, a mis en avant l'objectif premier de l'union SeineYonne, qui est de « *valoriser la collecte. Chez SeineYonne, il y a un véritable savoir-faire qui est la capacité que l'union a de trouver de nouveaux débouchés à valeur ajoutée. Ce qui nous intéresse c'est de trouver des contrats qu'on peut proposer aux agriculteurs, avec une vraie rémunération à la clé, pour améliorer le revenu des adhérents* ».

Parmi les autres projets menés par l'union, l'installation de panneaux photovoltaïques sur certains des sites, à Étais-la-Sauvin, Cravant, Passy-sur-Armançon, Châtillon-sur-Seine et Laignes. « *Nos installations photovoltaïques seront installées et opérationnelles dès mars ou avril 2025. L'objectif que l'on a à travers ce projet est de produire de l'énergie et d'essayer d'autoconsommer à au moins 50 % nos productions d'énergie. La volonté est de devenir de plus en plus autonome en énergie* », continue Jean-Marc Krebs.



Walter Huré, président de 110 Bourgogne, lors de l'AG du 6 décembre de la coopérative.

Concernant SeineYonne, une annonce a d'ailleurs été faite par le président de 110 Bourgogne : l'entrée de la coopérative Terres Bocage Gâtinais dans l'union, à partir du 1er juillet 2025, pour la partie commercialisation uniquement. Ce qui répond à cette volonté de nouer des nouveaux partenariats pour le bien des coopératives et de leurs adhérents.

**Christopher Levé**

// CRÉDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

# Agir pour les transitions

**La journée de travail organisée, tous les ans, par le Crédit Agricole Centre Loire s'est tenue le 28 novembre à Varennes-Vauzelles, avec un focus sur « les transitions ».**

Comme tous les ans, le Crédit Agricole Centre Loire organise une journée de réflexions avec les organismes professionnels agricoles autour d'une thématique spécifique. Celle de cette année s'est donc déroulée le 28 novembre, dans les locaux du Crédit Agricole à Varennes-Vauzelles, et était axée sur les transitions. À cette occasion, Joëlle Robert, vice-présidente du Crédit Agricole Centre Loire, rappelle : « *Aujourd'hui, les transitions qu'elles soient économiques ou environnementales, ne concernent pas uniquement la profession agricole mais bien l'intégralité des acteurs du territoire. De ce fait, et pour enrichir encore un peu plus les échanges, cette année la réunion s'ouvre aux autres chambres consulaires du département que sont la Chambre du commerce et d'industrie et la Chambre des métiers et de l'artisanat, en plus de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. En effet, les transitions ne peuvent aujourd'hui se construire seuls, et une vision globale est nécessaire pour parvenir à avoir un vrai impact* ».

## En pratique

Afin de rester dans le concret, la journée s'articulait autour de différentes interventions. Dans un premier temps, c'est le plan de transition climatique du Crédit Agricole qui fut exposé par Éric Campos, directeur de l'engagement sociétal à Crédit Agricole SA, qui insiste sur le fait que le volet social est également à prendre en compte pour l'avenir des transitions. Pour mémoire, le Crédit Agricole a édité un guide de sa démarche « *Net Zéro 2050* », intitulé « *Destination 2050* » et détaillant la trajectoire de décarbonation mise en œuvre (1). Dans un second temps, Richard Boulay, service Finances Crédit Agricole Centre-Loire, s'est intéressé à l'instabilité comme maître mot de l'environnement économique. Puis, Dominique Moreau-Ferellec, directeur de Carbioz direction de l'agriculture à Crédit Agricole SA, s'est focalisé sur le rôle de l'agriculture dans l'atteinte de la neutralité carbone avec la présentation de Carbioz. Ce dispositif a été créé en partenariat entre le Crédit Agricole et France Carbone Agri afin de mettre en relation les porteurs de projets agricoles ou forestiers et les financeurs volontaires (collectivités, entreprises privées ou associations, voir : https://carbioz.fr/projects). Enfin, Manuel Pinto filière agriculture Crédit Agricole Centre Loire, se concentra sur les moyens mis en œuvre pour aborder le sujet des transitions avec ses clients exploitants agricoles. Christophe Dupont, directeur expertises et services clients, martèle d'ailleurs : « *Chacun doit être un façonneur du territoire, et des liens doivent se tisser pour parvenir à faire tout cela* ».



La journée OPA de la délégation territoriale de la Nièvre du Crédit Agricole s'est tenue en présence, notamment, d'Arnaud Bodolec et de Claire-Lise Hurlot, respectivement président et directrice générale de la Caisse régionale Centre Loire.

Arnaud Bodolec, président de la caisse régionale Centre Loire, conclut : « *De nombreuses entreprises ont conscience que certaines mesures en matière de transition (environnementale notamment) sont nécessaires, mais la réalité financière les empêche d'aller plus loin. Il faut donc se poser des questions afin de trouver des solutions à ces problématiques, il en va de notre responsabilité à tous. À notre niveau, nous devons nous engager à travailler en confiance, tout en trouvant des financeurs possibles à ces projets, afin de les mener à bien et les faire évoluer si nécessaire. L'adaptation de notre accompagnement est donc indispensable surtout que certaines transitions s'effectuent sur des temps longs. Aujourd'hui, nous n'avons plus le choix, nous devons trouver une synergie sur nos territoires afin d'agir pour l'avenir* ».

**Chloé Monget**

1. https://www.credit-agricole.com/chaines-d-infos/toutes-les-chaines-d-info-du-groupe-credit-agricole/a-la-une/decouvrez-destination-2050-le-guide-de-reference-de-la-de-marche-net-zero-2050-du-credit-agricole

## DÉPARTEMENTS

// FERMETURE HIVERNALE DE LA CHAMBRE

# 58 Une permanence assurée par l'EDE



Les locaux de la Chambre d'agriculture de la Nièvre (25 Bd Léon Blum à Nevers) seront fermés du 23 décembre au 5 janvier inclus.

La Chambre d'agriculture de la Nièvre fermera ses portes du 23 décembre au 5 janvier inclus. Toutefois, le service de l'Établissement Départemental de l'Élevage (EDE) restera ouvert et assurera une permanence pendant cette période. Pour toute question ou besoin concernant l'identification et les démarches liées à votre élevage, n'hésitez pas à contacter l'EDE au 03 86 93 40 40. L'équipe de la Chambre d'agriculture vous remercie de votre compréhension et vous souhaite de belles fêtes de fin d'année !

**Chloé Monget**

// FORMATION

# 89 Chardon, rumex, laiteron… ne vous laissez plus envahir !

**Le mercredi 15 janvier, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une formation concernant la gestion des envahisseurs dans les champs, à l'image du chardon, du rumex ou encore du laiteron.**



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Les adventices vivaces, comme le rumex, s'installent de plus en plus durablement dans les systèmes de culture.

Les adventices vivaces (chardon, laiteron, rumex…) s'installent de plus en plus durablement dans les systèmes de culture et leur gestion est complexe. Les années pluvieuses sont propices à leur développement et les leviers chimiques ne sont souvent pas suffisants.

La Chambre d'agriculture de l'Yonne vous propose une journée de formation « Gérer les envahisseurs vivaces : chardons, rumex… avec les leviers agronomiques », le mercredi 15 janvier 2025, de 9 heures à 17 h 30, dans ses locaux, à Auxerre.

La formation sera réalisée par Bastien Boquet, formateur et ingénieur de projet chez Agrotransfert. Elle sera composée de séquences d'apports pédagogiques et de réflexions collectives à partir d'une situation réelle.

**Chambre d'agriculture de l'Yonne**

*Pour plus d'informations et pour s'inscrire, contacter Manon Loustaunau, conseillère grandes cultures à la Chambre, au 06 42 71 37 63 ou à m.loustaunau@yonne.chambagri.fr.*



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Les années pluvieuses sont propices au développement des adventices vivaces comme le chardon.

# TOUS ENSEMBLE, NOUS SOMMES L'AGRICULTURE !

## 21 FDSEA-JA 21

# Élevage : surmonter les crises sanitaires




L'actualité sanitaire de ces derniers mois a été dense, avec l'arrivée de la FCO-3 et 8 dans notre département, et la MHE à nos portes. Que ce soit en ovins ou en bovins, les effets de la propagation du virus en bovins se font sentir, avec de la mortalité chez les ovins, des avortements, des inquiétudes sur la fertilité des troupeaux.

Une fois de plus, la réaction trop lente des autorités nous a conduits à une couverture vaccinale région par région, avec de longues semaines perdues pour vacciner dans les départements qui n'étaient pas encore touchés.

### Arrêtons la vaccination zone par zone

Pour nous, la gestion du sanitaire doit rester simple : donner aux éleveurs la possibilité de vacciner leurs troupeaux dès que possible, et dans une zone géographique la plus large possible pour éviter aux animaux de recevoir les vaccins en même temps qu'ils sont confrontés au virus, comme ce fut le cas pour la FCO-3 cette année.

Et pour les élevages touchés par la maladie et ayant des pertes, les perspectives d'indemnisation doivent être rapides. Concernant la FCO cette année, le réseau FNSEA-JA et ses AS se sont rapidement mobilisés pour solliciter des fonds afin de couvrir les pertes ovines et bovines. Un fonds d'urgence de 75 millions d'euros a été annoncé pour couvrir les pertes du sérotype 3, élargi très récemment au sérotype 8, pour les ovins et bovins. Cet élargissement était demandé par notre réseau, le fonds du FMSE seul ne pouvant couvrir l'ensemble des pertes directes causées par la FCO8 sur 2024. Il s'agit d'une victoire syndicale majeure, toutefois l'enveloppe doit être augmentée et l'accès élargi.

### Une gestion sanitaire au niveau de l'UE

Nous voyons bien que chaque virus traverse rapidement les frontières, que ce soit la FCO venue des Pays-Bas, la MHE venue d'Espagne, ou la Fièvre Porcine Africaine qui est canalisée pour le moment de l'autre côté de nos frontières en Allemagne et en Italie. Pour mieux anticiper les crises sanitaires et améliorer la gestion au niveau européen, nous sommes favorables à l'évolution de la LSA (Loi Santé Animale, texte européen visant à harmoniser la gestion des maladies animales dans les États membres), et ainsi faciliter l'accès aux vaccins. Nous plaidons également pour une harmonisation des règles entre États Membres pour fluidifier les échanges et éviter des processus différents en fonction du marché visé, et éviter de devoir faire une PCR négative pour partir vers certains pays, mais un vaccin obligatoire pour un autre…

**FDSEA-JA**

// Élevages classés ICPE

### Nos fermes familiales ne sont pas des industries !

**Pour éviter la perte de compétitivité de l'élevage français il nous faut aussi faire évoluer la réglementation des installations classées d'élevage (ICPE). Dans le contexte actuel, alors que la moitié des agriculteurs partira à la retraite d'ici 10 ans, la FNSEA et les JA portent des demandes fermes de simplification et d'harmonisation des règles européenne.**
**L'Union Européenne a pris la sage décision d'exclure l'élevage bovin de sa directive IED, nous demandons simplement que la France s'aligne sur cette décision ! Idem pour les porcins et les volailles, il faut réhausser les seuils d'autorisation qui sont au niveau des seuils européens.**
**Les activités agricoles ne sont pas des activités industrielles, nous appelons à une reconnaissance dans les textes des spécificités des activités agricoles, et notamment du caractère familial de nos exploitations qui n'ont pas les moyens humains et financiers comparables à ceux des industriels.**

## ÉDITO



**J-L Gerbron, président du canton de Montbard à la FDSEA21 et administrateur à la Fédération Nationale Bovine**

Alors que le bien-être animal est au cœur des préoccupations des consommateurs et des politiques, qu'en est-il du bien-être de l'éleveur ? Nous assurons déjà le bien-être nos animaux, mais nous devons pouvoir travailler sereinement. Nous avons besoin de règles qui nous permettent de travailler, de perspectives pour gagner notre vie. Et la période nous le montre : nous devons améliorer la gestion des épizooties. Lorsque l'ampleur d'un phénomène sanitaire nous dépasse, l'État doit prendre sa part de responsabilité et indemniser quand il a trop tardé.

// INNOVATION

# 21 Des entreprises à la découverte des réalités d'une ferme

**Le pôle régional d'agroécologie Agronov a embarqué plusieurs de ses adhérents dans la découverte d'une ferme de polyculture-élevage de Côte-d'Or, poursuivant ainsi sa mission d'une meilleure compréhension des réalités agricole par des entrepreneurs innovants.**

*« Salut mes loutoutes ! »* c'est ainsi que Déborah Laligant salue ses vaches limousines tous les matins, lorsqu'elle entre dans la stabulation pour les nourrir. Ce petit aspect du quotidien d'une exploitation agricole aura ponctué la journée organisée par le pôle régional d'agroécologie Agronov, fin novembre, au Gaec de l'Epluvier, à Gissey-sous-Flavigny. S'il peut paraître anecdotique, ce salut matinal en dit long sur la vie d'une exploitation agricole, parmi des dizaines d'autres réalités, parfois drôles, parfois complexes, ou dures. C'était tout l'objectif de cette journée de découverte : permettre à des adhérents d'Agronov de mieux appréhender la réalité d'un monde pour lequel, en tant qu'entrepreneurs, ils peuvent être porteurs de solutions, mais que, paradoxalement, ils connaissent souvent mal. Déborah et Josselin Laligant ouvraient donc ce jour-là les portes de leur ferme en polyculture élevage bio de vaches allaitantes.




Déborah et Josselin Laligant se sont livrés à l'exercice de présentation de leur exploitation et d'explication de leurs problématiques.

## Liens et interactions

Les participants *(voir encadré)* découvraient que la ferme exploite 220 ha de SAU (120 ha de prairies naturelles et 100 ha de terres labourables pour l'autonomie fourragère de l'exploitation, en majorité, et le reste en cultures de vente (blé, sarrasin) et qu'on y réalise 70 vêlages par an. Les femelles sont ici engraissées, les mâles, vendus en broutards et 8 à 10 grosses bêtes et quelques veaux rosés sont commercialisés chaque année en vente directe. L'exploitation nourrit également un projet agrivoltaïque. *« On travaille uniquement en coopératives,* soulignait Josselin Laligant, *avec Dijon Céréales pour la partie cultures et Feder pour la mise en marché des animaux, l'accompagnement technique et les soins aux animaux. »* L'objectif de cette journée de découverte, conduite par Amandine Bard et Alexis Bruhat (Agronov) était de mettre en évidence le contexte dans lequel évolue une exploitation agricole, et les liens et interactions entre les acteurs multiples qui évoluent dans ce secteur. *« Il s'agit aussi de montrer,* expliquait Amandine Bard, *que le monde agricole est en perpétuelle évolution (filières, enjeux, innovations, challenges à affronter…) Pour Agronov, il importe que les acteurs qui sont en contact quotidien avec les agriculteurs puissent avoir des clés de compréhension, que les entreprises adhérentes comprennent les attentes et les problématiques agricoles. C'est l'occasion d'apporter une vision de l'agriculteur dans son contexte de travail, et d'établir une « cartographie » des liens entre tous les acteurs agricoles. »* Description du quotidien, réflexion sur les stratégies économiques : le couple d'agriculteurs du Gaec de l'Epluvier a clairement exposé les réalités avec lesquelles ils doivent composer. *« En vente directe, par exemple,* décrivait Josselin Laligant, *nous sommes confrontés à la hausse des coûts d'ateliers de découpe et de transformation des bêtes. Il faut tout optimiser, mais on aime le contact avec le client et c'est aussi le moyen de faire de l'éducation auprès des consommateurs. »*




Comprendre l'agriculture, c'est aussi avoir une vision globale des acteurs du secteur agricole. Agronov permettait de mieux comprendre ces interactions à l'occasion de cette visite d'exploitation.

## À renouveler

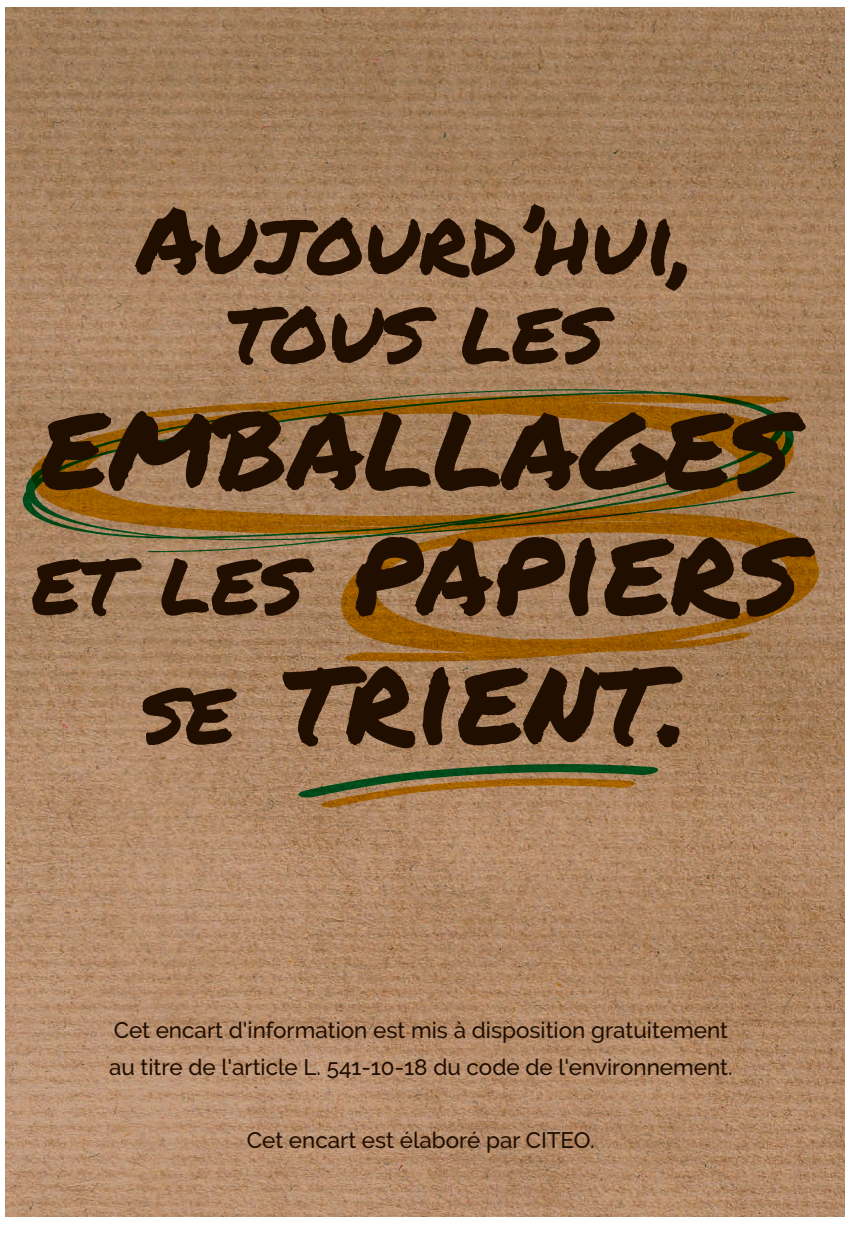
L'exploitation reste aussi très vigilante sur ses coûts de mécanisation et travaille en Cuma avec deux autres fermes. Installé en 2011, Josselin a été rejoint par son épouse en 2020 et tous deux ont bâti leur exploitation comme un véritable projet de vie, prenant en compte les impératifs de vie familiale mais aussi les engagements professionnels : Josselin Laligant est notamment président de Feder Élevage. Au sortir de cette journée de découverte, les participants avaient bien conscience qu'ils avaient vu une exploitation et que de l'une à l'autre, les réalités peuvent être très diverses. Néanmoins, l'intérêt qu'ils ont témoigné envers l'initiative pédagogique d'Agronov était réel et réclame sans doute que l'expérience soit renouvelée, dans une autre ferme.

Berty Robert

### Les participants

Parmi les personnes présentes lors de cette journée découverte figuraient :
- Clément Gracyk (Lidl)
- Bérengère Thibert (Crédit Agricole)
- la société Obione
- un développeur d'OAD du pôle data de Dijon Céréales
- la société Actif Solaire (groupe Impulsion)
- Hélix développement
- Baptiste Cornette, Feder Élevage
- Vincent Doal, Chambre d'agriculture de Côte-d'Or

*Une vidéo accompagne cet article sur www.agribourgogne.fr*



// AGROÉCOLOGIE

# Le sol, c'est plus simple quand c'est complexe !

**Une table ronde organisée par le pôle d'agroécologie Agronov se penchait sur les services écosystémiques des sols comme leviers pour les agriculteurs. Préserver la complexité et les interactions qui en découlent semble être une approche essentielle.**

S'appuyer sur les services écosystémiques des sols pour faire émerger de nouvelles solutions pour l'agriculture, c'était le thème abordé lors d'une table ronde organisée par le pôle régional d'agroécologie Agronov, à Bretenière, près de Dijon, dans le cadre de sa journée « Sols et Biosolutions ». Il importait de définir ce qu'on entend par service écosystémique : il s'agit des capacités de support, de production et de régulation qui dépendent des sols. On peut citer la présence de champignons qui permettent de limiter l'érosion. Néanmoins, les études montrent que, depuis la Seconde guerre mondiale, on a beaucoup perdu en richesse mycorhizienne dans les sols. Ce n'est pas une fatalité et cette richesse peut être reconstituée, mais cela réclamera du temps. Les sols contribuent également à la résilience des systèmes agricoles, à la régulation des flux d'eau, ou à celle du climat, par le biais de la séquestration de carbone.



Les participants à la table-ronde (de gauche à droite) : Armelle Gollotte (laboratoire Spiral), Damien Derelle (SeineYonne), Thomas Montagnac (BIVB) et Edouard Clair (Domaine Bruno Clair).

## Ne pas négliger les capacités régulatrices

Pour les intervenants de la table ronde, il importe d'amener de la complexité et de l'auto-fertilité dans les sols. *« Pendant trop longtemps,* expliquait Édouard Clair, responsable de la culture de la vigne au Domaine Bruno Clair de Marsannay-la-Côte, en Côte-d'Or, *on a uniquement vu le sol comme un support et un facteur de productivité : il importe de ne pas négliger ses capacités régulatrices ».* Trop souvent, la fertilité chimique a été privilégiée face aux autres modes de fertilité : *« On tente à présent d'apporter aux agriculteurs des clés de compréhension pour mieux piloter cette fertilité et pour cela les agriculteurs réclament un conseil opérationnel »* soulignait Damien Derelle, responsable agro-développement au sein de la coopérative SeineYonne. La coopérative est partie prenante depuis 2021 d'un projet pour fournir des indicateurs de bon fonctionnement du sol. Un des axes forts ressortant de cette table ronde était que la complexité d'un sol est une clé essentielle pour trouver des alternatives aux réductions de possibilités d'usage d'intrants chimiques. Les intervenants rappelaient qu'aujourd'hui, 60 % des sols européens sont dégradés, ce qui démontre les limites des solutions chimiques. Que peut-on mettre en face de ce constat ? *« Un bon recyclage de la matière organique permet une bonne nutrition du sol,* poursuivait Damien Derelle, *et si la fertilité du sol est bonne, on dégage des économies de charges. Toutefois, on ne peut pas être sur des approches simplistes. »* La capacité des sols à emmagasiner de l'eau afin de la restituer quand les cultures en ont besoin est aussi une donnée importante, particulièrement en viticulture.

## L'intérêt des couverts

Du côté du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB), on est impliqué dans ÉcoVitiSol, un projet de recherche participative lancé en 2019 et par lequel on compare la richesse microbienne de différents sols : *« on mesure les interactions entre différents organismes,* précisait Thomas Montagnac, chargé de projet viticulture et sols viticoles au BIVB. *En 2025, nous aurons aussi des résultats liés au projet Matière organique changement climatique et atténuation (Mocca). »* Autre possibilité de renforcement des services écosystémiques des sols : le recours à des couverts. *« Ces couverts ne vont pas recréer une bonne structure du sol,* soulignait Damien Derelle, *mais ils vont aider à la maintenir. Cela réclame toutefois du temps. »* Pour améliorer ces services écosystémiques, il existe des pratiques dont l'impact est plus ou moins fort : *« l'agroforesterie, les couverts végétaux, trouver le bon niveau de travail du sol »* pour Armelle Gollotte, ingénieure de recherche au laboratoire Spiral, *« conserver une capacité à restituer les résidus pour favoriser la vie du sol, bien adapter l'utilisation de la matière organique pour ne pas créer de blocage »* selon Damien Derelle, *« broyer et restituer les sarments plutôt que les brûler,* plaidait Thomas Montagnac. *Creuser et regarder ce qui se passe dans le sol, échanger avec les agriculteurs et viticulteurs qui vous entourent pour ne pas rester dans son « silo » de pensées »*, ou enfin, pour Édouard Clair *« remettre des arbres sans que ça nous gêne et si possible des arbres qui ont déjà évolué avec de la vigne, tenter d'optimiser l'autofertilité et se rapprocher au maximum de l'écosystème de la vigne. »*

**Berty Robert**

### Des possibilités expérimentales

**Voilà trois ans qu'Agronov se penche sur les biosolutions. Le pôle régional d'agroécologie est d'ailleurs adhérent de l'Association biocontrôle et biostimulation pour l'agroécologie. Sur ces thématiques, Agronov dispose de serres, sur son site de Bretenière, permettant de mener des expérimentations en bénéficiant de l'expertise agroscientifique de la Société d'accélération du transfert de technologie (Satt) Sayens, dans des conditions contrôlées. Pour matérialiser cette offre de service Agronov-Sayens, un partenariat a été conclu entre Frédéric Imbert, président d'Agronov, et Romain Liège, directeur-général adjoint de Satt Sayens.**

// SYNDICALISME

# Mercosur : un coup de poignard dans le dos des agriculteurs

**L'avenir agricole de l'Europe ne peut pas se construire par une trahison. Malgré la vive opposition de la France, rejointe par la Pologne ou l'Italie, malgré l'unanimité des agriculteurs européens contre cet accord, Ursula von der Leyen a validé, le 6 décembre, l'accord commercial entre les Vingt-sept et les pays du Mercosur.**

La validation du Mercosur est une réelle provocation pour les agriculteurs européens qui appliquent les standards de production les plus élevés au monde. Récemment, un audit, commandé par la Commission européenne, pointait l'incapacité du Brésil à garantir que sa viande bovine exportée vers l'Europe ne contenait pas une hormone de croissance non autorisée en Europe. N'importons pas l'agriculture que nous ne voulons pas, cela doit rester une priorité pour l'agriculture européenne ! Cette validation, c'est aussi un déni de démocratie, alors que plus de 600 parlementaires français (députés, sénateurs et députés européens) se sont exprimés contre cet accord ! Ursula von der Leyen a certainement d'abord roulé pour l'industrie automobile allemande, en laissant au bord de la route les enjeux de souveraineté alimentaire européens ou de lutte contre le changement climatique ! Pour la région Bourgogne Franche-Comté (BFC) qui totalise 32 000 agriculteurs, avec 11 000 éleveurs de bovins valorisant plus de 1,3 million d'hectares de prairies et 1,8 million de bovins, mais aussi 300 aviculteurs élevant 8 millions de volailles, les impacts directs de ces accords, s'ils sont signés en l'état, pourraient être catastrophiques. Des perspectives peu encourageantes pour des jeunes qui souhaitent s'installer !

## Ce n'est pas terminé !

Dès lors, la bataille continue. Cette validation doit, d'ores et déjà, être considérée comme illégitime. En effet, conformément aux conclusions de la réunion du Conseil européen du 22 mai 2018, l'accord avec le Mercosur est un accord mixte qui doit donc être soumis à l'approbation à l'unanimité des États membres au Conseil, puis à celle du Parlement européen et, enfin, à celle des Parlements nationaux. C'est pourquoi, nous demandons à nos instances nationales d'engager tous les moyens au niveau européen pour que cet accord ne soit pas ratifié. Il est inacceptable que l'agriculture européenne soit sacrifiée au profit de produits importés, issus de pratiques interdites chez nous et moins respectueuses de l'environnement, de la santé, du climat et des droits sociaux. C'est une question de justice pour les agriculteurs et de respect des consommateurs européens.

**FRSEA et JA BFC**



L'accord du Mercosur a été conclu le 6 décembre à Montévidéo, en Uruguay avec, de gauche à droite : Javier Milei, Président argentin, Luis Alberto Lacalle Pou (Uruguay), Ursula von der Leyen (Commission européenne), Luiz Inacio Lula da Silva (Brésil) et Santiago Pena (Paraguay).

FRANCE

// SYNDICALISME

# Préserver le foncier agricole pour produire et nourrir, aujourd'hui et demain

## ÉDITO

Le foncier agricole est un pilier essentiel de l'agriculture française et de notre économie nationale. La défense de nos terres agricoles, socle des exploitations, est une priorité absolue. Il est impératif de les protéger contre toutes les pressions, tout en garantissant un accès facilité pour l'installation de nouveaux agriculteurs et la confortation raisonnée des exploitants en place.

Le combat conduit par JA et la FNSEA pour la préservation des terres agricoles a déjà permis de diminuer l'artificialisation des sols, de 32 000 ha en 2011 à 20 275 ha en 2022! Par ailleurs, la compensation collective agricole, obtenue grâce à notre action, permet de maintenir le potentiel de production agricole du territoire lorsque le changement de destination des terres agricoles est inévitable.

La régulation de l'accès au foncier est primordiale, d'autant que 57 % de la SAU pourrait faire l'objet d'un changement d'exploitants dans les sept prochaines années. Un contrôle des transferts de parts sociales a été instauré pour lutter contre les agrandissements excessifs. Pour assurer un renouvellement des générations efficace, JA et la FNSEA travaillent aussi à des solutions de portage du foncier.

**57 %**
de la surface agricole est susceptible de faire l'objet d'un changement d'exploitant d'ici 7 ans

Les libérations de foncier liés aux nombreux départs en retraite, le développement de la sous-traitance intégrale d'exploitations à des tiers, nous conduisent à réfléchir à une définition de l'agriculteur actif. Parallèlement, une révision des outils de régulation du foncier s'impose pour répondre efficacement aux défis actuels : préserver nos terres agricoles et garantir un accès équitable au foncier pour les générations à venir. Mobilisons-nous pour défendre une agriculture vivante!

**Maxime Buizard-Blondeau, membre du bureau des Jeunes Agriculteurs et Laurence Fournier, administratrice et vice-présidente de la commission gestion des territoires de la FNSEA**

## Interview croisée. Rémi Touzalin, administrateur des Jeunes Agriculteurs et Bertrand Lapalus, président de la Commission gestion des territoires de la FNSEA

**Comment faciliter l'accès au foncier agricole ?**

**B.L.:** *« L'accès au foncier est un parcours long et difficile pour le jeune. La majorité des agriculteurs y accèdent par la location. Le fermage est un bon outil à pérenniser et moderniser. Les instruments de régulation du foncier sont complémentaires et favorisent l'installation, mais des lacunes restent encore à combler. JA et la FNSEA demandent qu'une loi foncière soit rapidement votée ».*

**Est-ce qu'il faut favoriser le portage du foncier ?**

**R.T.:** *« Pour un jeune agriculteur acheter du foncier est difficile. Le portage par des investisseurs privés ou des structures comme le fonds ELAN de la FNSAFER est une solution, mais le portage par les propriétaires actuels doit rester la priorité. JA et la FNSEA portent des avantages fiscaux pour les inciter à louer par bail à des jeunes ».*

**Que pensez-vous du ZAN ?**

**B.L.:** *« C'est un marqueur pour freiner l'artificialisation. La préservation du foncier agricole est une obligation de tous, gage de notre souveraineté alimentaire. La trajectoire devant mener la France au ZAN en 2050 doit être maintenue tout en favorisant le développement économique des territoires ruraux ».*

**Comment JA et la FNSEA voient le déploiement des ENR sur les terres agricoles ?**

**R.T.:** *« Les ENR offrent des revenus supplémentaires et participent à la transition énergétique, cela ne doit pas se faire au détriment de la production agricole qui doit rester la priorité. Nous veillerons au respect de la coactivité ».*






ÉLEVAGE

// NOMS DES VEAUX

# Comment on l'appelle ?

**Voici quelques idées (180) pour donner des noms à vos jeunes veaux pour la nouvelle année.**



Après les V, voici les A ! Personne ne se plaindra que les W, X, Y et Z ne sont pas concernés… L'année 2025 sera donc dédiée à la première lettre de l'alphabet. Les possibilités ne manqueront pas et comme à nos habitudes à cette même période, voici quelques idées (enfin 180, tout de même) pour les noms de vos animaux.

## Femelles

Absinthe, Acapella, Acclamée, Acrylique, Actrice, Adélaïde, Adeline, Adéquate, Admirable, Admiration, Adrénaline, Adulée, Affection, Affinité, Agate, Agora, Airelle, Alabama, Alaska, Albumine, Alchimie, Aldente, Alicante, Alice, Alizée, Allégorie, Allemagne, Alliance, Allumette, Allure, Allusion, Alma, Aloe, Alouette, Alpes, Alpine, Alsace, Altesse, Amande, Amazone, Ambition, Ambre, Amérique, Amitié, Amourette, Amoureuse, Amulette, Amusante, Anabelle, Anastasia, Andalouse, Andouille, Andromaque, Anecdote, Anémone, Aneth, Angélique, Anisette, Aphrodite, Aquarelle, Arachide, Archibelle, Ardente, Arène, Argentée, Argentine, Arianne, Arquebuse, Artémis, Astrale, Astucieuse, Athena, Athène, Atlanta, Atomique, Attachante, Attirante, Attrayante, Aube, Aubépine, Audacieuse, Auréolée, Aurore, Australie, Automne, Auvergne, Avalanche, Aventure, Avoine, Azalée.

## Mâles

Abricot, Absolu, Acacia, Acajou, Achille, Acolyte, Adagio, Adams, Adjudant, Admirable, Adonis, Adore, Affectueux, Affirmatif, Agréable, Aigle, Aimable, Aimant, Aïoli, Aladin, Alambic, Albator, Alcazar, Alceste, Algèbre, Alias, Alibi, Allier, Aligot, Allegro, Aloyau, Alpha, Alto, Alun, Amant, Ambitieux, Ami, Amiral, Amour, Amoureux, Anaconda, Ananas, Andalou, Ange, Angélus, Anis, Antidote, Antique, Anubis, Apache, Apollon, Apôtre, Aragon, Aramis, Arcenciel, Archibeau, Archiduc, Archimède, Archipel, Ardent, Arès, Argenty, Aristote, Arlequin, Armagnac, Armstrong, Arnacœur, Artifice, Artiste, As Des As, Astérix, Astre, Athos, Atlas, Atome, Atout, Attendri, Attila, Attirant, Audacieux, Austral, Automne, Autun, Avatar, Avenir, Aventurier, Avocat, Avril, Aztèque, Azur.

AG

## Quels sont leurs préférés ?

Ces deux listes ont été envoyées à onze éleveurs charolais en Côte-d'Or, chacun a été invité à nous donner ses trois noms préférés dans chacune des deux listes. Un nom féminin ressort à quatre reprises (assez exceptionnel dans un panel de 90 noms, pour seulement 11 personnes sondées) : il s'agit d'Altesse.

Dans les noms masculins, Armiral tire aussi son épingle du jeu en étant cité trois fois.

Voici le résultat du sondage. Stéphane Léger (Villargoix) : Avalanche, Alaska et Alpine. Artifice, Apache et Apollon. Thibaut Malnoury (Recey-sur-Ource) : Andromaque, Anémone et Amande, Adonis, Archibeau et Atlas. Émeline Lachot (Jailly-les-Moulins) : Audacieuse, Archibelle et Altesse, Attirant, Ambitieux et Affirmatif. Clément Dupaquier (Vesvres) : Adrénaline, Alpine et Atlanta, Alibi, Arlequin, et Austral. Jean-Pierre Godot (Sainte-Sabine) : Altesse, Alizée et Adeline, Amiral, Argenty et Artiste. Baptiste Prevotat (Boux-sous-Salmaise) : Azalée, Astérix et Amourette, Aventurier, Absinthe et Arlequin. François Lucand (Molphey) : Altesse, Archibelle et Anabelle. Archibeau, Ambitieux et Admirable. Michel Baudot (Pont-et-Massène) : Alizée, Altesse et Athena, Argenty, Amiral et Apollon. Lucie Poillot (Vandenesse-en-Auxois) : Astrale, Aubépine et Anastasia, Amiral, Audacieux et Apache. Yves Lechenault (Foissy) : Azalée, Andromaque, Aquarelle, As des As, Athos et Acajou. Adrien Ménétrier (Avosnes) : Aspirine, Australe et Alaska, Arlequin, Astérix et Azur.




// SANITAIRE

# Tarissement et traitement des mammites

**La période de tarissement est un moment privilégié pour optimiser la santé mammaire des vaches laitières. Cette phase permet la guérison des mammites subcliniques et la prévention de nouvelles infections, contribuant ainsi à la longévité et à la productivité des animaux.**

Lorsque la production de lait est suspendue pendant le tarissement, le tissu mammaire se réduit. Cela expose davantage les agents pathogènes responsables des mammites subcliniques au système immunitaire de l'animal, facilitant leur destruction. Les traitements antibiotiques, souvent administrés en début de tarissement, deviennent plus efficaces pendant cette période. C'est donc une occasion précieuse pour les éleveurs de diminuer la charge bactérienne dans les mamelles et de traiter les infections qui seraient autrement passées inaperçues. Les données recueillies sur près de trois millions de tarissements montrent qu'avant cette phase, 26 % des vaches présentent une infection majeure avec une numération cellulaire supérieure à 300 000 cellules par ml. 77 % des cas d'infection sont guéris pendant le tarissement, contribuant à réduire la prévalence des mammites dans le troupeau pour la lactation suivante. Le taux de guérison des mammites pendant le tarissement varie selon la race des vaches et leur production laitière. L'Abondance, la Simmental et la Tarentaise, affichent des taux de guérison plus élevés, respectivement de 87 %, 80 %, et 83 %.

## En lien avec l'effort physique

À l'inverse, la Brune et la Jersiaise présentent des taux plus faibles (73 % et 72 %), avec des indices de nouvelles infections supérieurs, autour de 14-15 %. Ces différences s'expliquent par la robustesse naturelle des races rustiques. La productivité laitière influence aussi ces indices. Un animal produisant plus de 30 kg de lait par jour montre un indice de nouvelles infections plus élevé. Ce phénomène s'explique par l'effort physique accru et le métabolisme intensifié chez les vaches hautement productives, qui les rendent plus vulnérables aux infections mammaires. À chaque augmentation de 5 kg de lait produit, on observe une légère baisse de l'indice de guérison. Pour optimiser la période de tarissement, il est essentiel de mettre en place un suivi rigoureux de la santé mammaire. Dès le début du tarissement, un traitement antibiotique ciblé sur les vaches à risque permet de limiter la propagation des bactéries. Allonger la durée de tarissement peut être bénéfique pour les vaches ayant montré des infections récurrentes, afin de maximiser les chances de guérison. Les éleveurs sont également encouragés à surveiller la numération cellulaire et à ajuster les pratiques de traite et d'hygiène en fonction des besoins spécifiques des animaux.

Alexandre Coronel

// ÉNERGIE

# Les trackers solaires : une opportunité énergétique

**Si on parle beaucoup de panneaux solaires sur toit et au sol, les trackers solaires représentent également une opportunité énergétique intéressante pour les agriculteurs grâce à un système suivant le soleil tout au long de la journée, pour optimiser la captation d'énergie.**

Le jeudi 5 décembre, une journée portes ouvertes a été organisée à la SCEA du Demi Poten à Sépeaux-Saint-Romain, dans le but de présenter les trackers solaires en fonctionnement depuis le mois de juillet sur l'exploitation. Ces trackers solaires, c'est l'entreprise française (basée en Bretagne) Okwind, spécialisée dans l'équipement énergétique, qui les a conçus.

« *Le principe des trackers solaires est de suivre le soleil du matin jusqu'au soir, pour optimiser la production solaire et augmenter le rendement des panneaux installés. Un tracker, à surface égale, permet de produire environ 70 % d'énergie en plus par rapport à une installation de panneaux solaires fixes, au sol comme sur bâtiment* », explique Cédric Boistard, technico-commercial chez Okwind. « *C'est une installation intéressante car elle est indépendante des bâtiments d'élevage, ici, ce qui ne nécessite pas de renforcement de structure* ».

Pour Okwind, le but premier est de coller aux besoins de leurs clients avec leurs équipements. « *Pour cela, on fait des études de consommation des exploitations et, en fonction de ces études, on va adapter le nombre de trackers qu'il faut par rapport aux besoins, avec l'objectif final d'apporter un maximum d'énergie qui sera autoconsommée sur la ferme* ».

## 30 % des besoins de l'exploitation

Sur l'exploitation de la SCEA du Demi Poten, on trouve trois trackers de 110 m² chacun, avec une puissance de 23 kWc par tracker, permettant de produire un volume de 130 000 kWh à l'année. « *Ici, les trackers couvrent environ 30 % des besoins de l'exploitation* », poursuit Cédric Boistard.

Quant au coût ? « *Pour cette installation, il faut compter un budget d'environ 150 000 €, soit 50 000 € par tracker. En moyenne, les agriculteurs ont un retour sur investissement entre 7 et 10 ans (7 ans ici)* ».

Okwind propose également un autre modèle de tracker, plus petit, de 75 m². « *En fonction des besoins d'une exploitation, on va conseiller l'agriculteur sur ce qui est le plus pertinent pour lui comme équipement* », ajoute Cédric Boistard.

Dans l'Yonne, une vingtaine d'installations sont en fonctionnement actuellement et 5 500 dans toute la France.

## Rapidité et efficacité

Pour Hervé Baillet, éleveur porcin (220 truies en naissage engraissage) de l'exploitation, les trackers solaires représentaient une opportunité intéressante. « *Lorsqu'on a commencé à s'intéresser à une installation énergétique, on ne connaissait pas ce système de trackers solaires. On a été en observer quelques-uns et cela nous a permis de voir que c'était quelque chose qui paraissait au point, alors on a franchi le pas. Ce qui est intéressant, c'est que l'installation est indépendante des bâtiments, ainsi, la somme de travaux à réaliser pour l'installation n'est pas si conséquente : on a fait le terrassement nous-même, le massif en béton également qui maintient le tracker, les tranchées aussi… Et entre le moment où on a signé le bon de commande et le moment où la production d'électricité a débuté, il s'est écoulé seulement 4 mois. C'est très rapide* », assure-t-il. « *Les panneaux fonctionnent bien, cela répond à ce qu'on attendait* ».



Trois trackers solaires sont installés sur l'exploitation de la SCEA Demi Poten.

Un système qui pourrait attirer davantage d'agriculteurs, avec la promesse d'une belle baisse de la facture d'électricité en fin d'année.

**Christopher Levé**

// OVINPIADES

# De bêêêles performances !

**Mercredi 11 décembre, 71 élèves de 11 établissements agricoles bourguignons se sont retrouvés sur l'exploitation de Lilian Rameau pour participer aux Ovinpiades.**



Après une épreuve écrite en salle, les 71 élèves participants ont rejoint l'exploitation de Lilian Rameau pour les épreuves pratiques.

Pour leur 20e édition, c'est le département de l'Yonne et plus précisément Précy-le-Sec, qui a été retenu pour l'organisation des Ovinpiades. De bon matin, les 71 élèves présents ont commencé les épreuves en salle avec un questionnaire sur l'élevage ovin bourguignon. Ils ont enchaîné ensuite sur une épreuve de reconnaissance de races. Cette épreuve est plus difficile qu'il n'y paraît car il faut connaître les caractéristiques des 56 races ovines reconnues en France (400 au niveau mondial).

## Des épreuves techniques et physiques

Les élèves se sont ensuite dirigés sur l'exploitation de Lilian Rameau pour les épreuves pratiques. Tous les élèves ont donc tour à tour : attrapé une brebis pour l'asseoir et la manipuler, paré, inspecté l'état sanitaire d'une brebis, évalué l'état d'engraissement d'un lot d'agneaux de boucherie, choisi un bélier pour répondre à des objectifs d'élevage et classé des brebis en fonction de leur note d'état corporel.

Ces gestes, qui sont le quotidien des éleveurs, les élèves les apprennent et doivent aussi en comprendre l'utilité et l'importance. Tous les jeunes bergers d'un jour se sont prêtés au jeu, avec plus ou moins de réussite mais toujours dans la bonne humeur. Si certains ne se destinent pas à devenir éleveurs ovins, d'autres ont fait le choix de se spécialiser, notamment via le certificat de spécialisation (CS) conduite d'un élevage ovin viande proposé par le CFPPA de Charolles.

## Une bergère remporte le concours

C'est d'ailleurs deux élèves issus de cette formation qui ont remporté les épreuves et iront défendre les couleurs de la Bourgogne à la finale nationale qui se tiendra au Salon International de l'Agriculture en 2025. La médaille d'or est revenue à Romane Cagnet et la seconde place à Léo Chabrillanges.

Le premier icaunais, Mathéo Jeannin, élève du Lycée de La Brosse se classe à la septième place, suivi de près par son camarade Mathis Dupré, classé 12e. Ces élèves ont pu s'entraîner sur une exploitation car le lycée ne dispose pas d'une troupe ovine, à l'inverse de nombreux établissements de la région. C'est donc une bêêêlle performance pour nos jeunes icaunais !

Les ovinpiades, qui se déroulent un peu partout en France, sont le fruit du travail de toute une filière, mobilisée pour l'avenir de la production ovine. Ce rendez-vous est devenu au fil des années, un événement incontournable pour les jeunes qui s'investissent dans ces épreuves. Il y a fort à parier que certains n'ont pas dû avoir besoin de compter les moutons pour s'endormir après une journée aussi intense.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// AVERTISOL

# Quels indicateurs pour évaluer la

**Un sol fertile permet à la plante qui y pousse de faire son cycle et assurer une production végétale. La fertilité physique concerne la capacité d'un sol à faire circuler les nutriments, l'eau et l'air jusqu'aux racines. Cela est directement lié à la porosité des sols. Ces deux notions peuvent s'évaluer de manière simple, avec des outils que nous avons toutes et tous à disposition sur nos fermes (tige métallique, bêche, etc.). Enfin, des astuces préventives afin de limiter le tassement sont détaillées dans la dernière partie de ce dossier AvertiSol.**

## Fertilité physique : de quoi parle-t-on ?

La fertilité physique joue un rôle important dans le développement racinaire des cultures. Elle est dépendante de la texture, c'est-à-dire à la teneur du sol en terre fine (argiles, limons, sables), de la nature minéralogique des argiles, de l'état ionique et de l'abondance de certains constituants (fer, aluminium, calcium), et de la teneur en calcaire (*tableau 1*).

La texture d'un sol influence sa sensibilité au tassement. En effet, un sol limoneux ou argileux est bien plus sensible aux phénomènes de compaction qu'un sol sableux. Cela impacte alors la structure du sol. Cette dernière joue un rôle important dans la fertilité physique, notamment par la forme, la taille et la structuration des mottes de terre.

Une bonne structure de sol se reflète par sa porosité, élément essentiel de la fertilité physique, que nous détaillerons dans les pages suivantes. Une structure grumeleuse sera alors plus poreuse, et ainsi plus favorable à la circulation de l'eau, de l'air et à la colonisation du sol par les racines, qu'une structure anguleuse.

De la fertilité physique d'un sol dépend donc sa stabilité structurale : maintenir une bonne porosité de son sol, c'est maximiser le volume de la réserve utile (RU) de celui-ci pour une moindre sensibilité aux aléas climatiques (épisodes de sécheresse ou de pluie intense) et aux phénomènes de compaction ou d'érosion.

## Assurer une bonne porosité est la clé

La porosité est au cœur de la fertilité physique des sols. Il est primordial d'en prendre soin et de l'entretenir pour maintenir son potentiel de rendement. En effet, le complexe sol est poreux avec 30 à 60 % de vides, où circulent l'air et l'eau. De manière imagée, la porosité s'apparente à un chemin que les racines, les vers de terre ou encore les éléments minéraux vont pouvoir emprunter pour assurer la nutrition des plantes et du sol.

Cette porosité évolue constamment en fonction de la météo, du travail du sol mais aussi de la faune, de la flore et des racines des plantes.

**// Le saviez-vous ?**

*En conditions de non-tassement du sol, sa porosité permet un renouvellement complet de son atmosphère jusqu'à 1 m de profondeur toutes les 24 heures. C'est un facteur important puisque les racines des grandes cultures de la région ont besoin de respirer de l'oxygène pour explorer un sol. Existe-t-il des niveaux de sensibilité variables entre les cultures ?*

La porosité d'un sol est importante pour toutes les cultures. Toutefois, la sensibilité des cultures à la compaction (et donc à la perte de porosité) dépend de la période d'implantation, la longueur du cycle cultural et le diamètre des racines. Prenons l'exemple du blé et du maïs. Le blé, implanté à l'automne, bénéficie d'un cycle long pour établir ses racines et explorer le sol en profondeur. Ceci est d'autant plus vrai que son système racinaire (composé de fines racines) s'établit durant l'hiver : un sol humide exerce une résistance réduite à la pénétration des racines. Tout ceci lui permet de limiter sa sensibilité aux potentiels problèmes de tassement du sol.

Au contraire, le maïs doit se développer et établir son système racinaire rapidement, souvent dans des conditions séchantes. La moindre compaction du sol pénalise alors la progression des racines (de grosse taille), et par conséquent l'assimilation de l'eau et des éléments nutritifs, la stabilité de la culture et ainsi son rendement.

De manière plus générale, les cultures présentant un système racinaire fasciculé sont souvent plus efficaces pour explorer un sol avec des zones de compaction, à l'inverse des cultures s'alimentant par un pivot racinaire qui risque de se trouver bloqué s'il rencontre une zone de compaction.

**// Le saviez-vous ?**

*La diminution de la porosité du sol peut aller jusqu'à son anoxie. La minéralisation des engrais organiques et de la matière organique du sol est alors diminuée. (Source : Perspectives agricoles, N°397 – février 2013)*

## Quels indicateurs mettre en place ?

Maintenant que l'importance de la porosité a été développée, il est essentiel d'avoir tous les outils en main pour diagnostiquer la structure de nos sols. Quelles techniques mettre en place selon les contextes ? Combien de temps cela me prendra ? Quel matériel dois-je mobiliser ? Le tableau 2 reprend toutes les informations utiles concernant les différents tests réalisables sur vos parcelles.

Un autre test facile à réaliser permet d'évaluer rapidement la stabilité structurale de vos sols : le SLAKE TEST. Il permet d'observer la cohésion des agrégats, reflétant ainsi la capacité du sol à résister aux dégradations comme l'érosion. Le principe est de soumettre une motte de terre à l'action de l'eau.

La stabilité structurale est étroitement liée à la portance du sol. Cette dernière désigne sa capacité à supporter des charges sans se déformer excessivement. Lors des chantiers agricoles, les passages répétés de machines, souvent lourdes (tracteurs, moissonneuses, épandeurs), peuvent entraîner des problèmes de compaction. Ceux-ci se traduisent par une réduction de la porosité, diminution de la perméabilité, restriction du développement racinaire ou encore perte de fertilité fonctionnelle.

Dans ce sens, les chantiers de labour sont un exemple courant d'accentuation de la compaction du sol. Le labour différencié est une astuce de plus en plus adoptée par les agriculteurs.

## Préserver la portance grâce au labour différencié

Les bords de parcelle servent souvent de zones de manœuvre pour les machines (demi-tours, changements de direction). En limitant les déplacements des machines dans ces zones, le labour différencié réduit la compaction sur les zones cultivées. Cela améliore ou maintient la portance des sols dans les zones centrales, cruciales pour le développement des cultures.

Ainsi, les zones périphériques sont volontairement compactées ou travaillées différemment, comme avec l'aménagement de bandes enherbées afin de renforcer les bordures pour que la zone supporte mieux les charges.

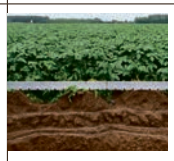
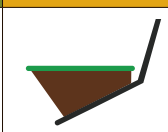
| | Méthodes de diagnostic simplifiées | | | Profil cultural |
|---|---|---|---|---|
| | Tige pénétrométrique | Méthode bêche | Mini-profil 3D | |
| |  |  |  |  |
| Profondeur diagnostiquée | 80 cm | 25 cm | 60 cm | 120 cm |
| Période d'observation | Période restreinte, de décembre à début avril | Dès que l'humidité du sol permet d'enfoncer la bêche | Toute l'année, périodes privilégiées : automne et sortie d'hiver | Toute l'année, périodes privilégiées : automne et sortie d'hiver |
| Matériel nécessaire | Tige métallique | Bêche | Télescopique ou chargeur frontal | Pelle mécanique |
| |  |  |  |  |
| Informations obtenues | Détection des problèmes de tassement en surface et en profondeur | Diagnostic de la structure sur les 25 premiers cm du sol | Diagnostic approfondi de la structure du sol en surface et en profondeur | Diagnostic approfondi de la structure du sol en surface et en profondeur |
| Facilité de mise en œuvre et d'interprétation | Très facile ⬢⬢⬢ *après une courte formation* | Prise en main rapide ⬢⬢⬡ *après une courte formation* | Demande un peu d'entrainement au début ⬡⬢⬡ *après une courte formation* | Nécessite une expertise approfondie ⬡⬢⬢ *après 1 formation poussée* |
| Rapidité de mise en œuvre | 15 min / parcelle | 30-45 min pour 6 prélèvements / parcelle | 20 min pour 2 mini-profils / parcelle | 2-3h / profil |
| Surface de la parcelle explorée | Toute la parcelle via des transects | Zone limitée dans la parcelle | Zone restreinte du fait du faible nombre de prélèvements possibles | Zone restreinte (3 m de large) |
| | Légende : Intérêts | Intérêts +/- | Limites | |

**Tableau 2 // Méthodes de diagnostic de la structure du sol (source : AgroTransfert).**

De plus, planifier les trajets des machines en limitant les passages croisés ou superflus ou en utilisant ou non des outils technologiques de précision (GPS RTK), permet de réduire les zones de sur-labour ou de chevauchement.

**// Le saviez-vous ?**

*Pour réaliser un test pénétrométrique rapidement chez vous, vous pouvez utiliser une flèche d'arc en remplacement de la tige métallique.*

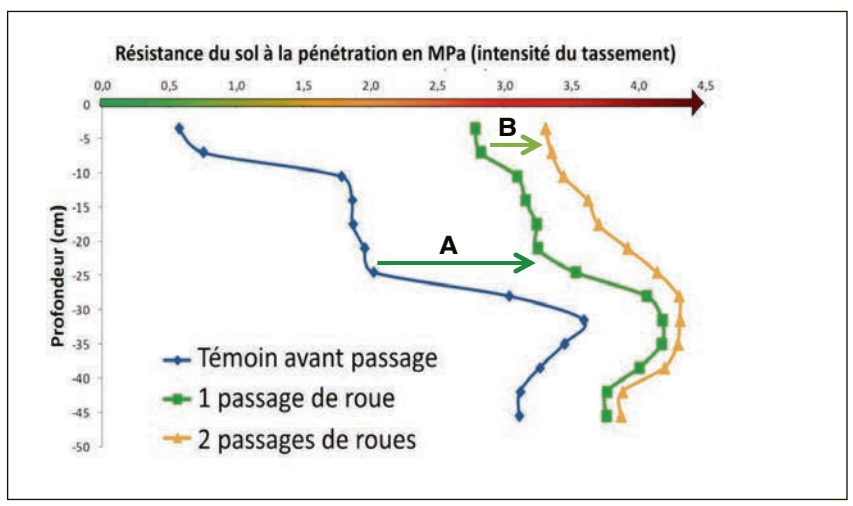



**Figure 1 // Illustration de l'impact d'un ou de deux passages de roues d'une arracheuse intégrale à betterave Essai Sol-D'Phy, novembre 2014, sur sol limoneux humide en profondeur (source : AgroTransfert)**

La *figure 1* montre un sol avec une hétérogénéité de compaction. À : Un passage de roue (en vert) créé du tassement de surface (0-30 cm), mais il a également accentué le tassement en profondeur (>30 cm) présent initialement (témoin bleu).
B : Des passages répétés (en orange) dégradent davantage le tassement en surface que le tassement en profondeur.

## Comment limiter le tassement de mon sol ?

Ce chapitre permet de mettre en lumière des **techniques préventives** afin de limiter le tassement sur vos sols agricoles. Les techniques curatives, dans le but de corriger une situation de compaction avérée, seront développées dans le *chapitre VI : Travail du sol et Tassement*.

Le tassement est le résultat de la **pression exercée** sur le sol par nos passages d'engins. Ceux-ci entraînent une perte de porosité du sol (structurale) plus ou moins réversible.

Un sol moins poreux est un sol avec une fertilité physique réduite : il sera plus difficile aux cultures de s'y développer. Les sols limoneux sont les plus sensibles au tassement. Les références données dans les pages suivantes concernent donc ces types de sols.

## Quel est l'impact du poids et de la vitesse d'une machine agricole sur mon sol ?

**// Le saviez-vous ?**

*L'un des critères importants à regarder est la charge par essieu, qui entraîne la profondeur du tassement. Plus cette charge est importante, plus le tassement est profond.*

| | Argileuse | Limoneuse | Sableuse |
|---|---|---|---|
| 👍 | • Forte rétention (N-P-K-Mg, MO, Eau)<br>• Restructuration naturelle | • Forte rétention (N-P-K- Mg, MO, Eau) | • Filtrantes<br>• Forte porosité<br>• Enracinement facile<br>• Travail du sol aisé<br>• Se réchauffe très vite |
| 👎 | • Conditions de travail du sol délicates<br>• Compaction forte,<br>• Peu drainant<br>• Met du temps à se réchauffer | • Forte érosion<br>• Battance<br>• Travail du sol limitant<br>• Garde la mémoire du travail du sol | • Terre asséchante<br>• Faible fertilité<br>• Retient peu les éléments minéraux<br>• Faible réserve utile<br>• Use les outils |

**Tableau 1 // Avantages et inconvénients des textures argileuses, limoneuses et sableuses**

# fertilité physique du sol ?

| Charge essieu | 10 t | 17 t | 20 t | 24 t | 27 t |
|---|---|---|---|---|---|
| Profondeur du tassement | 20 – 25 cm | 25 – 30 cm | 35 cm | 35 – 40 cm | > 45 cm |

**Tableau 3 // Impact de la charge par essieu sur la profondeur du tassement.**

**// Le saviez-vous ?**

*L'augmentation du nombre d'essieux diminue la charge par roue et donc la profondeur atteinte par le tassement. Il est important de ne pas dépasser 17 t/essieu dans la mesure du possible au risque de provoquer un tassement supérieur à 30 cm de profondeur en condition d'humidité totale.*

Le deuxième critère à ne pas négliger est la vitesse d'avancement de la machine lors des interventions culturales. Elle a un effet sur les compactions principalement en profondeur mais également en surface. Une vitesse excessive peut provoquer des vibrations et des chocs. L'énergie induisant un tassement est dépendante du poids et de la vitesse d'un engin et de ses outils. À titre de comparaison, sur la route, la limitation de la vitesse est souvent diminuée lorsque nous roulons sur un pont, puisque la vitesse augmente les vibrations, endommageant alors la structure du pont. Aussi, une vitesse d'avancement élevée entraîne des dommages aux agrégats en surface, pulvérisant les mottes (modification de la structure du sol) et augmentant le risque de formation d'une croûte de battance. Par la suite, ceci pourrait influencer la qualité de la structure et l'infiltration de l'eau.

## Comment adapter au mieux la forme et la pression des pneus pour limiter le tassement ?

Pour une même charge, un pneu large tasse le sol sur une plus grande surface mais moins profondément qu'un pneu fin. Si du matériel lourd est employé, des leviers sont à notre disposition pour augmenter la largeur des pneumatiques : La pression de gonflage : elle va modifier la surface de contact entre le pneu et le sol. Un pneu moins gonflé va avoir une surface plus grande au sol et moins tasser en profondeur. Un conseil est de travailler à basse pression (0,6 à 0,8 bar) lors des travaux sensibles. Des calculateurs sont disponibles sur internet pour vous aiguiller sur la pression idéale selon votre matériel, et le travail souhaité. Poser des roues de jumelage pour augmenter la surface de contact avec une pression identique lors des travaux sensibles comme les reprises de labour (*Figure 3*) .

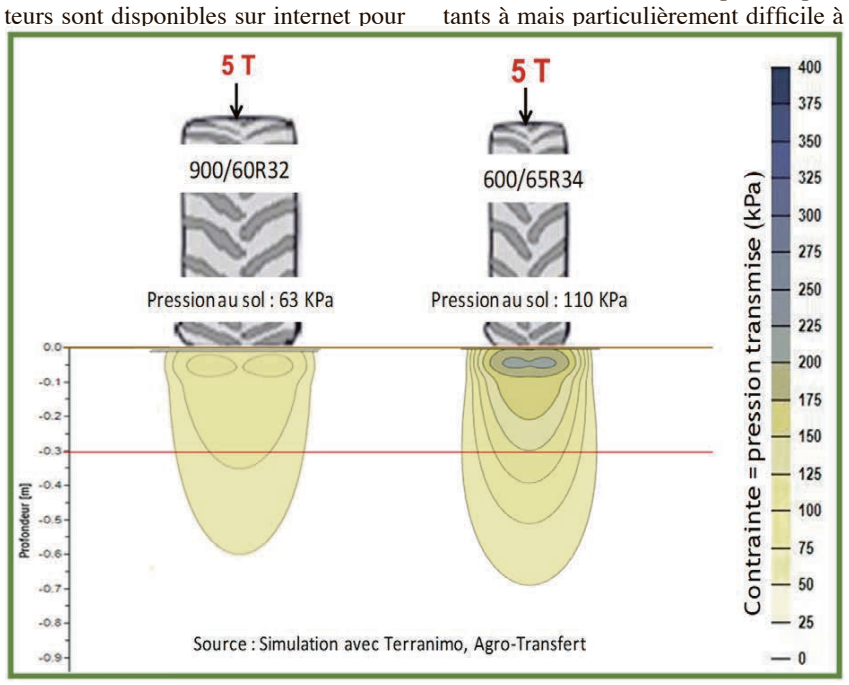



**Figure 3 // Impact de la pression du pneu sur le tassement du sol – Simulation réalisée par Agro-Transfert avec l'outil Terranimo**

Toutefois, il est à noter que les pneus adaptés pour la route ne le sont pas pour le travail dans les parcelles.

## Faut-il privilégier un seul passage lourd ou plusieurs passages plus légers ?

Les passages de roues qui se suivent sur une même surface de sol augmentent l'intensité du tassement, principalement en surface, sans augmenter la profondeur atteinte par les tassements sévères. Il est dit que le premier passage est celui qui a le plus d'impact sur la structure du sol.

**// Le saviez-vous ?**

*Les tassements de surface peuvent se corriger plus facilement. Il est donc préférable de privilégier plusieurs passages légers pour limiter le tassement en profondeur, qu'un seul passage lourd.*

## Quelle utilité de la « marche en crabe » ou essieux décalés ?

Le double passage de roues accentue le tassement en surface mais n'approfondit pas le tassement.

Si le sol est sec en profondeur, privilégier la marche en crabe car l'objectif est de réduire le tassement de surface. Si le sol est humide, l'objectif est de réduire la zone tassée en profondeur. Il est préférable d'opter pour la marche « roue dans roue », qui certes augmentera le tassement de surface mais diminuera la surface tassée en profondeur.

## Est-ce si grave de rouler sur un sol humide ?

C'est un des critères les plus importants à mais particulièrement difficile à prendre en compte selon les conditions météorologiques. Il concerne principalement les chantiers lourds (moissons ou ensilages). Pour une même charge sur un essieu, la profondeur de tassement peut varier considérablement, et doubler pour passer de 25 cm à 50 cm entre un sol sec et un sol humide.

Les tassements deviennent sévères dès lors que l'humidité atteint la capacité au champ (sol humide mais ressuyé : 1 à 2 jours après une forte pluie pour les sols sableux, 2 à 4 pour les sols limoneux, 4 à 5 pour les sols très argileux).

Sur votre parcelle, il est possible de voir l'effet d'un passage d'outils en conditions humides par une astuce très simple et rapide à mettre en œuvre, afin de vous aider dans la prise de décision. Il s'agit de prendre une petite motte de terre entre deux doigts et d'exercer une pression. Ce test permet de rendre compte de la friabilité des mottes : si la motte est facilement friable, cela signifie que le passage d'outil est possible. À l'inverse, si la motte reste compacte, le passage d'outil est déconseillé et risque de tasser le sol.

Ce test est à réaliser entre 0 et 40 cm, cette profondeur est importante car même si le sol peut paraître réessuyé en profondeur de travail des outils, il peut ne pas l'être suffisamment en fond de labour, et par conséquent provoquer un tassement en profondeur (*figure 5*).

## Raisonner mon choix de matériel pour préserver la fertilité physique de mon sol

Prenons l'exemple d'une ferme qui doit détruire 40 ha de couverts végétaux entre le 1er et le 10 novembre. Quel outil choisiriez-vous parmi les trois ci-dessous ? (*Tableau 4*)

D'après ce tableau, nous sommes tentés de choisir l'outil scalpeur qui a un débit de chantier élevé. Toutefois, Arvalis nous propose d'aller plus loin et de se pencher sur le nombre de jours disponibles pour intervenir dans de bonnes conditions, avec 5 heures de traction par jour (*Figure 6*).

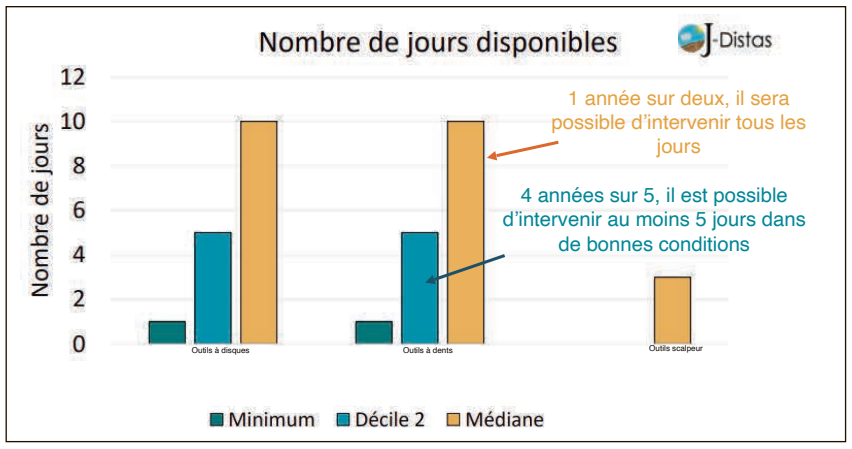



**Figure 6 // Nombre de jours disponibles pour intervenir dans de bonnes conditions en fonction des outils testés (simulation pour une ferme type entre 2003 et 2023, source Arvalis).**

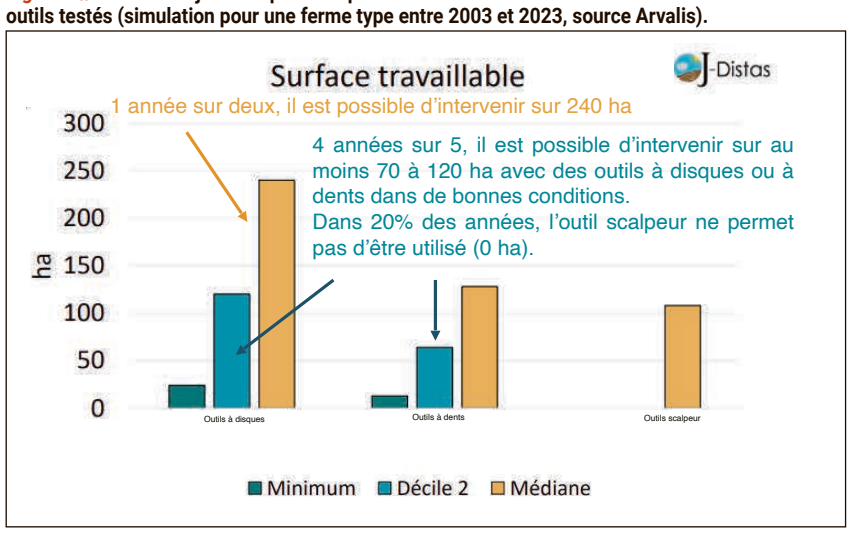



**Figure 7 // Surface travaillable pour intervenir dans de bonnes conditions en fonction des outils testés (simulation pour une ferme type entre 2003 et 2023, source Arvalis).**

Dans cet exemple, l'outil scalpeur, bien qu'il ait un débit de chantier important, possède un nombre réduit de jours de travail dans de bonnes conditions : aucun jour deux années sur dix, et seulement 3 jours une année sur deux. De ce nombre de jours disponibles, découle une surface travaillable (*Figure 7*).

Dans cet exemple, les outils nécessitant le plus de puissance, donc de poids, conduisent à un nombre de jours limité pour intervenir dans de bonnes conditions (plus de risques de tassement). Leur meilleur débit de chantier ne permet pas toujours de compenser le manque de jours disponibles.

Cet exemple n'est, en l'état, pas extrapolable à toutes les exploitations. Toutefois, la réflexion est importante à comprendre pour raisonner son choix de matériel, autant pour une intervention une année donnée, que pour un achat sur le long terme.

## Pour finir, quel est le rôle de la matière organique dans la fertilité physique ?

L'apport de matière organique, par les effluents d'élevage, le compost, le digestat et les couverts végétaux va augmenter la stabilité structurale du sol. Si le sol gagne de la matière organique, il gagne en ciment organo-minérale pour stabiliser ses agrégats. Le sol sera moins sensible à l'érosion, il augmentera sa résistance et sa résilience au tassement.

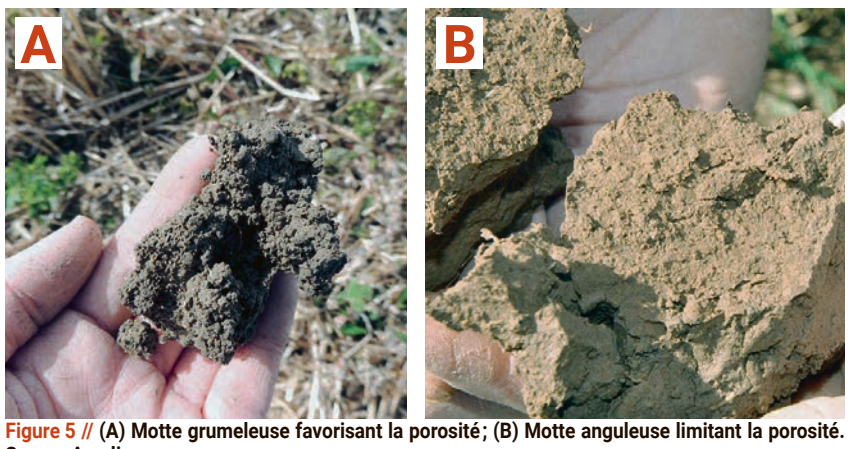



**Figure 5 // (A) Motte grumeleuse favorisant la porosité ; (B) Motte anguleuse limitant la porosité. Source Arvalis.**

| Type de matériel (modèle) | Largeur (m) | Puissance requise (cv) | Débit de chantier (ha/h) | Vitesse (km/h) |
|---|---|---|---|---|
| Outils à disques (Cover crop) | 5 | 190 | 4,8 | 12 |
| Outils à dents (Karat) | 4 | 190 | 2,56 | 8 |
| Outils scalpeur (Koralin) | 6 | 245 | 7,2 | 15 |

**Tableau 4 // Exemple matériel**

## Dans le prochain bulletin…

Ce n'est pas la seule fonction, ni le seul avantage de la matière organique dans les sols. Elle joue également un rôle prépondérant dans leur fertilité chimique.

C'est de ce sujet dont il sera question dans le prochain bulletin. Comment interpréter une analyse de sol ? Quels leviers sont à notre disposition pour corriger certains paramètres ?

Bulletin rédigé par les équipes de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, de Bourgogne Franche-Comté, d'Aravlis, de Terres Inovia, d'Agro Campus Dijon et de l'Ademe

// AZOTE SUR COLZA

# 21 Mesurer la biomasse en entrée hiver pour un apport sur mesure

**Les conditions favorables de ce début de campagne ont permis dans l'ensemble un bon développement des colzas, lorsque les colzas n'ont pas pâti de mauvaises conditions d'implantation. Il est important d'estimer la biomasse des colzas à l'entrée et à la sortie de l'hiver pour estimer la dose d'azote à apporter au printemps.**

La biomasse est un indicateur de la quantité d'azote absorbée par la culture de colza. Par exemple, un colza de 1,5 kg/m² à l'entrée de l'hiver a absorbé 75 uN (1 kg de matière verte / m² en entrée hiver = 50 uN absorbé).

La mesure du poids vert du colza en entrée hiver est fortement recommandée pour optimiser la fertilisation azotée des gros colzas qui en proportion perdent plus de feuilles durant l'hiver.

Grâce à la double pesée (entrée et sortie d'hiver), la Réglette Azote Colza® ajuste la quantité d'azote à apporter au printemps en tenant compte de l'azote contenu dans les feuilles perdues qui sera à nouveau disponible pour la culture au cours de son cycle.

L'estimation de la biomasse en sortie hiver est quant à elle indispensable. L'estimation de l'azote absorbé à l'ouverture du bilan constitue un des piliers du calcul de la fertilisation azotée avec la fixation de l'objectif de rendement.

## Méthode d'estimation de la biomasse

La pesée s'effectue sur 4 fois 1 m² en sectionnant les colzas au niveau du collet pour une bonne estimation de sa parcelle. La méthode de prélèvement varie selon l'écartement du colza. Si l'écartement est inférieur à 30 cm, nous recommandons de prélever les colzas dans un carré d'1 m de côté. Si l'écartement est de 45 cm, il est nécessaire de prélever 2 rangs contigus d'1,25 mètre linéaire. Pour les écartements à 50 cm, même méthode mais seulement sur 1 mètre linéaire.

On constate sur le terrain des colzas hétérogènes en lien direct avec la structure du sol. Dans ces situations, il convient de couvrir au mieux cette variabilité en effectuant des prélèvements dans des endroits représentatifs de la parcelle.

## Colza associé à des légumineuses gélives

Dans le cas d'un colza associé, il est également conseillé d'estimer la biomasse des plantes compagnes, à part du colza. Cette mesure permettra de savoir si le couvert est suffisamment développé pour avoir un impact sur l'alimentation azotée. La Réglette Azote Colza ® prend en compte un effet « couvert associé », si la biomasse des plantes compagnes est supérieure à 250-300 g/m².

## Un prélèvement de colzas doublement utile

La réalisation du test Berlèse est fortement recommandée durant l'hiver afin de suivre l'évolution de la pression des larves de grosses altises. Une fois la pesée de biomasse réalisée, profitez de l'échantillon prélevé pour mettre en place un test Berlèse !

Clarisse Guiziou-Jaouen, Terres Inovia



Terres Inovia

La pesée entrée hiver est fortement recommandée pour les gros colzas.

VIGNE

// RENCONTRES INOVITI

71

# Le biocontrôle impose davantage de précision

**Le 5 décembre à Prissé, en Saône-et-Loire, s'est tenu la troisième édition des Rencontres Inoviti, visant à créer des liens entre viticulteurs, le pôle d'agroécologie Agronov et le Vinipôle Sud Bourgogne à Davayé pour parler des transitions de manière concrète. Start-up et constructeurs innovants proposaient des solutions.**

Lors de cette troisième édition des rencontres Inoviti, une conférence s'est tenue autour de la thématique du biocontrôle : « En année à fortes pressions maladies : quels enjeux autour de l'utilisation des produits de biocontrôle et la pulvérisation de précision ? » Le biocontrôle, qu'est-ce que c'est ? Quels axes de recherche ? Marielle Adrian, directrice de l'Institut universitaire de la vigne et du vin (IUVV), en donnait une définition : *« un ensemble de techniques de protection des plantes qui font appel à des agents et produits utilisant des mécanismes naturels, qui présentent des risques limités pour la santé humaine et l'environnement »*. Elles incluent quatre catégories : les macro-organismes utiles aux végétaux : insectes, acariens, nématodes… ; les micro-organismes (bactéries, virus, champignons) ; les médiateurs chimiques (dont les phéromones) et les substances naturelles d'origine minérale, animale ou végétale. Outre des différences évidentes avec les produits chimiques de synthèse. Une liste a été établie et diffère de celle autorisée en bio. Le cuivre n'est pas dans les biocontrôles et inversement pour les phosphonates par exemple.



Ces rencontres Inoviti ont attiré une centaine de participants.

## Quelle efficacité ?

Des listes de produits de biocontrôle contre le mildiou/oïdium sont mises à jour sur le site du Vinopôle de Bordeaux, en attendant des produits efficaces contre le blackrot. La question de l'efficacité de ces produits était au cœur des débats. Certains n'agissent pas pareil selon les conditions climatiques. *« Il y a des années encourageantes suivies d'années catastrophes »*. La recherche continue d'avancer pour mieux stimuler les défenses naturelles des plantes et spécifiquement de la vigne. En laboratoire ou sous serre, les résultats sont probants, mais il y a encore des déconvenues lorsqu'on passe au vignoble. Les chercheurs font appel aux techniciens menant des expériences dans de vraies conditions, que ce soit au Vinipôle, avec des sociétés partenaires ou des viticulteurs qui font des retours terrain. Les produits de biocontrôles rencontrent la même problématique que les produits de contact, *« vite lessivés et quand les pluies sont récurrentes, ce n'est pas toujours possible de rentrer dans la parcelle »*. La campagne 2024 était à ce sujet l'année des records malheureux en la matière, avec *« des vignes complètement grillées par le mildiou »*. Le biocontrôle est *« un levier parmi d'autres. Il ne faut pas l'envisager comme unique mais le combiner avec d'autres »*, conseillait Marielle Adrian.

## Gentils champignons

Ancien technicien vigne en Saône-et-Loire, Yannick Flagel travaille désormais dans l'entreprise Lallemand, spécialiste des levures, pour la boulangerie et la vigne. Il voit arriver des champignons dans son catalogue. Ces « gentils » champignons ont différents modes d'action : occuper l'espace en émettant des mycéliums très denses pour empêcher les autres champignons (mildiou/oïdium) de se développer et faire concurrence pour les ressources nutritives des autres champignons. Depuis 15 ans, la technique est éprouvée en maraîchage. Cette souche de champignon vient se fixer à la vigne *« en une heure et va mettre six heures pour se développer dans des conditions humides, dès 10 °C jusqu'à 35 °C »*. Elle peut donc s'utiliser en complément ou à l'inverse des autres produits chimique de contact ou systémique non recommandés en temps de pluie. Si ces champignons sont associés à un traitement soufre, en condition humide, l'efficacité est meilleure. Ce qui ramène à la qualité de la pulvérisation quel que soit le produit. Responsable des essais au Vinipôle, Florent Bidaut revenait sur l'intérêt de la pulvérisation de précision. *« Si l'efficacité d'un biocontrôle n'est pas aussi évidente qu'un produit conventionnel alors la pulvérisation doit être la plus précise possible »*. Il voit poindre des innovations dans les dix ans à venir. Si le postulat de départ est toujours d'apporter la bonne dose, au bon moment, au bon endroit, le premier point va s'améliorer *« en limitant les intrants là où il n'y en a pas vraiment besoin »*. Chaque parcelle recèle une variabilité d'un pied à l'autre : différences de vigueurs, de stades, de porte-greffes, pousses plus précoces… voire des cépages différents ou d'âges différents. Son collègue, Hugo Adellon rappelait qu'à l'échelle des exploitations, quel que soit le type de pulvé, la préparation du produit, l'entretien du pulvé et ses réglages font partie de la viticulture de précision aujourd'hui. Évidemment, réduire la dérive passe aussi par un face par face dans le rang. *« Mais même avec le plus cher ou le meilleur pulvé du monde, il faut bien nettoyer à la fin de chaque traitement car on voit souvent des buses bouchées »*. Des prototypes arrivent pour moduler le débit à la buse, ou avec ouverture/fermeture à la buse, permettant de réduire en fonction de la hauteur de la végétation pour ne pulvériser que sur la végétation ciblée.

Cédric Michelin

// CHEZ ESPACE VIGNE

89

# Une journée sur le thème de la vigne étroite

**Habituée à inviter ses clients viticulteurs à des journées thématiques et conviviales, Espace Vigne, à Chablis, a organisé le 6 décembre un évènement axé sur les équipements pour la conduite culturale des vignes étroites.**

*« L'objectif de la journée était de présenter à nos clients toute la gamme que nous proposons pour la conduite des vignes étroites »* explique Brice Cichy, P.-D.G. d'Espace Vigne à Chablis. *« Cela va des enjambeurs Grégoire, Vermande et Vitibot aux chenillards Geier et aux outils du sol et de rognage. Une majorité de nos fournisseurs étaient présents pour échanger avec les viticulteurs. »* Dernier né de la gamme Grégoire, le GSE, enjambeur double rang à voie variable pour vignes étroites se caractérise par son côté compact, léger et polyvalent. Ce tracteur de 160 CV, associé à une transmission hydrostatique à 4 roues motrices permanentes, était présenté équipé de la pulvérisation confinée Ecoprotect S4, qui permet de traiter 4 rangs complets. Spécialement conçu pour les vignes de 0,90 à 1,30 m, l'Ecoprotect S4 s'installe sur le porteur GSE et est relié à une cellule de 1 000 litres. Le confinement est assuré par 5 panneaux. Montés en lieu et place des perches, les 3 panneaux récupérateurs doubles en inox sont fixes, tandis que les deux panneaux simples extérieurs en bâche souple peuvent se relever pour faciliter les manœuvres en bout de rangs. La récupération est assurée par une pompe six corps avec deux crépines d'aspirations par panneaux pour optimiser le retour du produit en cuve quelles que soient les conditions de pente ou de dévers.



Échanges autour du Grégoire GSE équipé de l'Ecoprotect S4.

// ALIMENTATION LOCALE ET SANTÉ

58

# Des liens à expliquer

**Les 15 et 16 novembre se déroulait la 1re Fête de l'alimentation locale et de la santé, à Challuy et Plagny.**

Coorganisée entre le Pays Val de Loire Nivernais et le Lycée agricole de Nevers-Cosne-Plagny, la 1re Fête de l'alimentation locale et de la santé s'est tenue les 15 et 16 novembre sur le site de Challuy-Plagny. Pour mémoire, cette journée s'intègre dans le volet « sensibilisation » du Plan alimentaire territorial du Pays Val de Loire Nivernais. Le but était de détailler, auprès du grand public et des classes de primaire, collèges et lycées, les liens entre le choix des produits et les répercussions sur la santé au travers d'une trentaine d'ateliers.



La 1re Fête de l'alimentation locale et de la santé avait lieu les 15 et 16 novembre à Challuy et Plagny.

## Implication de tous

Guillaume Depuis, directeur de l'Epleffpa de Nevers-Cosne-Plagny, développe : *« Avec ces deux jours, les visiteurs ont pu avoir un large spectre sur les liens entre alimentation et santé. Outre que cette animation de territoire soit une de nos missions, elle porte également une dimension pédagogique puisque ce sont les élèves et étudiants qui ont élaboré les ateliers et qui les animent ; les impliquant ainsi dans leur territoire tout en valorisant leur investissement auprès d'autrui. En parallèle, ces journées sont l'occasion de faire découvrir nos formations et les productions des lycées agricoles »*. Au total, ce sont environ 200 élèves qui furent mis à contribution pour l'élaboration et l'animation des ateliers durant les deux jours. Parmi eux, Aurore, Lucie et Héléna, en 1re STAV au Legta de Challuy : *« Nous avons choisi le thème des déchets pour notre atelier car cela nous semblait important de sensibiliser les plus jeunes que nous sur ce sujet. Via des petits gestes du quotidien, nous pouvons réduire notre impact sur l'environnement et donc sur la qualité de nos aliments »*. Au-delà du fait que cet exercice fut *« un excellent moyen de lutter contre notre timidité »*, précisent-elles, les jeunes filles pointent avoir *« appris nombre de choses, et apprécier de les transmettre aux autres »* avant d'ajouter : *« Il faut communiquer car sans cela rien ne pourra avancer sur ces questions »*.



Des ateliers étaient proposés au Legta de Challuy ainsi qu'au CFPPA de Plagny afin de faire découvrir les productions notamment.

## À disposition

Cette 1re Fête de l'alimentation locale et de la santé fut également l'occasion pour le Pays Val de Loire Nivernais de présenter la cuisine mobile « On dîne », élaborée en partenariat avec l'Esaab à Nevers (École supérieur des arts appliqués de Bourgogne). Pour rappel, cet outil peut être mis à disposition gratuitement si le projet de la demande répond à l'une des quatre missions du PAT : la sensibilisation autour d'une alimentation de qualité, le lien entre alimentation et santé, la précarité alimentaire et enfin la mise en avant des produits locaux.

Chloé Monget

*Renseignement pour ce point au 03 86 21 20 69.*

## Les thèmes

La trentaine d'ateliers abordait des sujets divers au travers de cinq thématiques :
1. Des produits de qualité et locaux dans nos assiettes, 2. Prendre en main son alimentation individuellement et collectivement, 3. Partager et s'ouvrir aux autres, 4. Les informations utiles, 5. L'art et le sport sous le prisme de l'alimentation.



L'atelier de Lucie, Aurore et Héléna, (en 1re STAV) était axé sur les déchets et l'environnement.




La cuisine mobile « On dîne » était présentée durant l'événement.

// GENDARMERIE

89

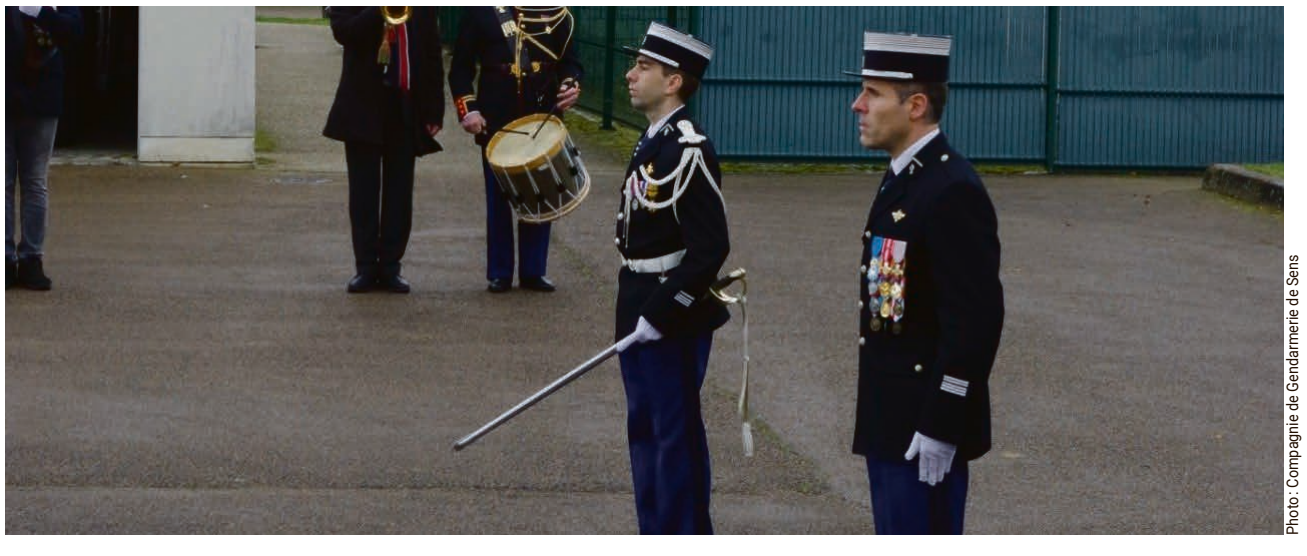
# Jean-Baptiste Béringué, nouveau commandant de la compagnie de Sens

Affecté officiellement le 1er septembre, le chef d'escadron Jean-Baptiste Béringué a été mis à l'honneur lors de sa cérémonie de remise de commandement de la compagnie de Gendarmerie de Sens, le 2 décembre dernier, jour de la Saint-Cyrien, un clin d'œil à l'école militaire de Saint-Cyr où il a suivi sa formation.

Originaire de Toulouse, le militaire de 34 ans a notamment été auparavant commandant de peloton de marche à l'escadron 11/9 de Villeneuve-d'Ascq durant trois ans. Il a également été affecté à un bataillon mixte de police et de gendarmerie déployé pour la coupe du monde de rugby et les Jeux Olympiques, durant 4 années et demie.

Désormais dans l'Yonne, le commandant a sous sa responsabilité 178 militaires répartis dans 4 communautés de brigade (Pont-sur-Yonne, Saint-Valérien, Sens et Villeneuve-sur-Yonne) et 2 brigades territoriales autonomes (Joigny et Migennes).

Christopher Levé



Le commandant Jean-Baptiste Béringué (au centre), aux côtés du colonel Nanni (au premier plan), lors de la cérémonie de remise de commandement de la compagnie de Gendarmerie de Sens, le 2 décembre dernier.

Photo : Compagnie de Gendarmerie de Sens

ENSEIGNEMENT

// STAGES EN EXPLOITATIONS

# Cap sur la Roumanie

**Du 2 septembre au 5 octobre, 18 étudiants de BTSA Acse deuxième année du lycée agricole d'Auxerre La Brosse étaient en Roumanie pour effectuer des stages dans des exploitations agricoles du pays.**



Photo: La Brosse

Du 2 septembre au 5 octobre, 18 étudiants de BTSA Acse deuxième année de La Brosse étaient en Roumanie.

Comme le rappelle David Pichon, professeur d'agroéquipement à La Brosse, « *le voyage en Roumanie entre dans le cadre de la mobilité internationale pour le cursus des BTSA Acse. Ces voyages ont commencé en 1991, en Bulgarie. Les jeunes partaient pour 8 jours. Les premiers voyages en Roumanie datent de 2009. S'ils étaient également de 8 jours, au fur et à mesure du temps, la période s'est allongée jusqu'à arriver à 5 semaines aujourd'hui* ».

Ces voyages sont composés de deux parties. « *La première semaine, un voyage découverte est organisé, en Transylvanie (région du centre de la Roumanie) pour que les jeunes puissent avoir une approche culturelle, historique de la Roumanie, et découvrent en même temps l'agriculture du pays* », détaille David Pichon. « *Les étudiants sont ensuite répartis sur leurs lieux de stages respectifs le lundi matin suivant* ».

## Des exploitations de toutes tailles

Cette année, 18 étudiants de BTSA Acse en deuxième année sont partis en Roumanie. « *Sur leurs lieux de stage, on essaye de fonctionner par binôme car la barrière de la langue est parfois compliquée. Ils vont dans les exploitations de leurs choix parmi la liste qu'on leur propose. Les productions ? Il y a des exploitations en grandes cultures et des élevages (vaches et moutons, allaitants ou laitiers)* », poursuit le professeur.

Mais pourquoi ce choix d'aller vers les pays de l'Est ? « *Historiquement, il y avait une volonté de la part des acteurs agricoles locaux d'aller voir ce qui se passait à l'Est sur le volet agricole après la chute du communisme, voir ce qui pouvait être mis en place. Le choix de la Roumanie, lui, se justifie car c'est un pays latin, comme la France, c'est alors beaucoup plus facile de comprendre leur langue et de se faire comprendre. C'est aussi un pays principalement rural où l'agriculture a une place importance. Une agriculture qui est d'ailleurs assez variée. Là-bas, on rencontre à la fois les plus petites exploitations d'Europe et les plus grandes. On avait par exemple des jeunes qui étaient chez un éleveur qui a 14 vaches à la traite et 30 ha de luzerne, ainsi qu'un peu de prairies. Et à côté de ça, d'autres jeunes étaient dans une exploitation de 27 000 ha en grandes cultures. Le but est de proposer différentes choses aux jeunes pour que tous trouvent leur compte. À travers cela, l'objectif initial est de découvrir un pays avec sa culture* ».

À noter que les stages sont financés intégralement par deux bourses régionales. Et pour financer la première semaine de voyage, les jeunes réalisent des actions durant l'année scolaire pour qu'ils aient le moins possible à débourser de leurs poches. « *Cette année, les jeunes sont partis 5 semaines pour moins de 200 € par personne. Ils ont pu financer le reste grâce à leurs actions. Celles-ci peuvent être différentes d'une année à l'autre. Cela peut être la vente de photos de classe, la vente de sapins, la participation aux vendanges du lycée, la vente de chocolats, etc.* ».

Grâce à tout cela, une expérience très intéressante est ainsi proposée aux étudiants. Ce ne sont pas eux qui s'en plaindront.

**Christopher Levé**

## Qu'en ont-ils pensé ?

**Charles Dapvril :**

*« En Roumanie, certains agriculteurs produisent non pas pour vendre mais pour manger, pour vivre. J'étais dans la plus petite exploitation de tous les étudiants, malgré cela, l'agriculteur était considéré comme le « riche » du coin, car il avait un tracteur. Les autres autour travaillent avec des chevaux.*

*Cette expérience m'a montré qu'en France on reste très bien équipé par rapport à d'autres pays. Dans certaines régions de la Roumanie, il y a peut-être 50 ans de retard par rapport à chez nous. Cependant, en Roumanie, ils sont heureux avec ce qu'ils ont, ils arrivent à gagner leur vie et ne cherchent pas forcément à exporter plus qu'ils ne le font déjà. Beaucoup sont très bien comme ils sont avec ce qu'ils ont* ».




Jules, Alexis et Charles (de gauche à droite).

**Jules Gaury :**

*« J'étais sur une grosse exploitation céréalière et en élevage (8 000 ha de culture et 2 100 vaches, dont 700 en production laitière, ainsi que 200 buffles). Mon exploitation était très moderne, à l'image de ce qu'on peut voir en France. Mais à côté, on en voyait beaucoup travailler avec des chevaux, pour vivre. Il y a un vrai contraste d'une ferme à une autre. C'était une belle expérience malgré une amplitude horaire de travail importante (de 7 heures à 21 heures, 6 jours sur 7)* ».

**Alexis Malezieux :**

*« J'ai fait deux exploitations différentes : 3 semaines dans une exploitation céréalière de 600 ha et 2 semaines dans une exploitation céréalière de 27 000 ha, une des plus grosses du pays, où des Qataries ont investi dans le foncier. La première était dans le nord du pays, la seconde dans le Sud. Ce que j'ai pu observer c'est que le nord est beaucoup plus pauvre, le paysage est très vallonné, les parcelles et les exploitations sont plus petites. Alors que dans le Sud, on remarque plus de richesse avec de très grosses exploitations. J'ai vraiment apprécié l'expérience, surtout en ayant la possibilité de découvrir deux exploitations complètement différentes* ».

// EPL DES TERRES DE L'YONNE

# Stéphane Massiera, nouveau directeur adjoint

**Depuis la rentrée de septembre, Stéphane Massiera est le nouveau directeur adjoint de l'EPL des Terres de l'Yonne. Il compose, avec Michèle Leblanc-Albarel, le nouveau binôme à la gestion de l'établissement agricole.**

Âgé de 55 ans aujourd'hui, c'est en 1996 que Stéphane Massiera, intègre l'enseignement agricole, en entrant au ministère de l'Agriculture en tant qu'enseignant en mathématiques et sciences physiques. « *L'année suivante, je suis affecté dans un lycée agricole à Rochefort-Montagne en région Auvergne Rhône-Alpes. J'y reste jusqu'en 2019* », se souvient-il.

À la suite de cette longue et fructueuse expérience, Stéphane Massiera passe pour la première fois sur des fonctions de directeur adjoint d'établissement, dans un lycée viticole à Belleville-en-Beaujolais (toujours en Auvergne Rhône-Alpes). Un poste qu'il occupe durant deux années avant de partir à l'autre bout du monde, en Nouvelle-Calédonie. « *Là-bas, j'y passe trois années, sur un poste similaire dans un lycée agricole. C'était une expérience extraordinaire tant humaine que professionnelle* », sourit-il.

En septembre 2024, il rentre en France et arrive dans l'Yonne pour occuper son troisième poste de directeur adjoint, ici, à l'EPL des Terres de l'Yonne.

## L'enseignement agricole, un choix

S'il est originaire de Nice (Côte d'Azur), Stéphane Massiera connaît bien la Bourgogne. « *J'ai vécu longtemps à Dijon, où j'ai fait mes études* », souligne-t-il. « *La Bourgogne est un territoire dont je connais les enjeux agricoles et où je sais qu'il y a un fort attachement avec l'enseignement scolaire agricole, notamment La Brosse. Ici, je retrouve un fonctionnement historique de ce qu'est un lycée agricole dans un paysage rural et l'importance que cela a pour le rayonnement local. Je suis très attaché à ce lien profond qu'il y a entre la profession et l'enseignement* ».

Avant d'entrer au ministère de l'Agriculture, Stéphane Massiera n'avait pas de lien privilégié avec le monde agricole. Cependant, il l'assure : « *C'était un vrai choix de ma part d'y entrer. Ce qui m'intéresse le plus dans l'enseignement agricole, c'est la taille et la structure des établissements. La qualité du travail que l'on peut faire dans l'enseignement agricole est très avantageuse. J'apprécie le côté rural de l'enseignement agricole, son esprit et les filières professionnalisantes* ».

## La Brosse, un site historique

En tant que directeur adjoint de l'EPL, Stéphane Massiera a pour mission d'assurer le fonctionnement pédagogique des classes sur le site de La Brosse : la gestion des personnels, des élèves, du quotidien (emploi du temps, temps de service, lien avec l'extérieur, période de stage) « *en somme, la vie quotidienne pédagogique de l'établissement* », résume-t-il. « *La volonté est de continuer à développer l'établissement, dans la continuité de ce qui a très bien été fait jusqu'à présent. L'objectif est de le pérenniser tant en termes d'effectifs qu'en termes de qualité, avec toujours l'idée de répondre aux besoins de formation des professionnels. La Brosse est un bel établissement, dont on sent le poids de l'histoire. Notre devoir, avec Michèle Leblanc-Albarel, est de continuer cette histoire qui dure depuis 140 ans* », conclut Stéphane Massiera.



Stéphane Massiera, directeur adjoint de l'EPL des Terres de l'Yonne.

**Christopher Levé**

ENVIRONNEMENT

// RESSOURCES EN EAU

# Un diagnostic pour se préparer

**Durant la session Chambre du 21 novembre, la mise en place d'un diagnostic quantitatif dédié à la ressource en eau a été présentée.**



Le diagnostic eau de la Chambre d'agriculture de la Nièvre s'appuie sur les cartes et référentiels départementaux et nationaux.

C'est à l'occasion de la session du 21 novembre que la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58) a dévoilé sa nouvelle prestation à destination des collectivités : un diagnostic quantitatif de la ressource en eau. Pour mémoire, celle-ci prend ses racines dans une idée lancée par Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, de *« comment vivre 100 jours sans pluie »*. Il insiste d'ailleurs : *« notre Chambre consulaire doit être une force motrice sur ce genre de sujets novateurs »*.

## En détail

Afin de rendre ce diagnostic plus concret, c'est la commune de Limon qui fut prise comme support avec trois piliers principaux, définis par Thierry Ferrand, conseiller agro-pédologue à la CA 58 : *« connaître, partager et agir »*. Il développe : *« pour prendre des décisions, il est nécessaire de connaître le fonctionnement du cycle de l'eau sur le territoire étudié ainsi que sa qualité et sa quantité. De même, les usages doivent être analysés »*. Ainsi, dans un premier temps, il s'attarde sur ce diagnostic qu'il nomme le *« portrait hydrologique »* au travers des données météorologiques ou encore des données géologiques de surface le tout pour avoir une vision plus spécifique de l'infiltration et de la rétention de l'eau dans les sols, du ruissellement ainsi que de l'évapotranspiration. Il poursuit : *« Il faut également recenser les cours d'eau, les sources, les plans d'eau ou encore les lieux de captages… Toutes ces données permettent d'établir une balance ressources / besoins. Dans le cas de Limon, nous arrivons à 7 650 188 m³ de ressources pour 6 660 175 m3 de besoins sur une année. Pour 100 jours sans pluie, l'estimation des besoins (usages domestiques, élevage, productions végétales, environnement, pompiers/Sdis) s'élève à 790 731 m3 d'eau »*. Loin de se contenter d'un simple constat, ce diagnostic met également en évidence quelques recommandations afin de valoriser la ressource comme l'entretien des plans d'eau ou étangs, des concertations avec les usagers et les habitants afin d'envisager des projets sur le territoire (forages, plan d'eau, citerne pour la récupération d'eau pluie, etc.) l'entretien des plans d'eau de pluie ou étangs ou encore la mise en place de stations de mesure locale afin d'avoir des données encore plus précises. Thierry Ferrand termine son intervention : *« nous sommes à la disposition de toutes les collectivités qui souhaiteraient réaliser ce type de diagnostic »* et Didier Ramet d'ajouter en conclusion : *« À mon sens, 2024 n'est pas représentative de ce qui nous attend dans les années à venir mais elle permet de se rendre compte que la ressource eau dans des périodes si humides doit pouvoir être réservée pour faire face à des situations comme en 2023. En attendant, sans la connaissance de son territoire et de son fonctionnement, nous ne pourrons avancer. Il faut donc un élan collectif de tous les acteurs afin de trouver des solutions, car l'eau concerne tout le monde et toutes les activités professionnelles. Avec ce diagnostic, l'idée n'est pas de se focaliser uniquement sur le volet agricole mais bien sûr tous et donc tous les besoins et ressources (habitants, artisans, commerçants, artisans, industries, loisirs, incendies, etc.). Enfin, cette première étape de diagnostic peut être suivie par un accompagnement des collectivités dans la réflexion d'aller plus loin dans la mise en œuvre d'actions, de concertation, etc. »*.

**Chloé Monget**

*Renseignements : 03 86 93 40 00.*

// CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU

# Une rencontre pour (enfin) avancer

**Le 29 novembre, une rencontre entre la sous-préfète de Château-Chinon, la FDSEA 58 et des agriculteurs avait lieu à Ouroux-en-Morvan pour évoquer la cartographie des cours d'eau.**

Suite au travail effectué sur la cartographie des cours d'eau depuis deux ans sur la commune d'Ouroux-en-Morvan, une rencontre avec la sous-préfète de Château-Chinon, Émilie Acquistapace, la FDSEA 58 et les agriculteurs concernés a eu lieu le 29 novembre à Ouroux-en-Morvan.

Le but de la réunion était de rappeler que les démarches effectuées à Ouroux-en-Morvan pour établir une cartographie devaient servir de modèle aux autres communes du Morvan. Pour mémoire, cela fait environ un an que des échanges étaient attendus dans ce sens, et qui, jusque-là, n'aboutissaient pas.

## Déroulé possible

Ainsi, afin d'accélérer ce processus visant également à clarifier la situation pour les exploitants souhaitant entretenir leurs fossés, les discussions avec Émilie Acquistapace se déroulèrent sur le terrain afin d'expliquer les problématiques. Suite à l'exposé, il a été acté que le procédé utilisé à Ouroux-en-Morvan serait mis en branle pour une dizaine d'autres communes à partir de janvier.

En détail, chacune devra avoir un représentant, les intéressés devront ensuite demander, auprès de la sous-préfète, la mise à disposition des cartes en format papier pour lesdites communes. Ensuite, les représentants des communes devront organiser une réunion de travail avec les exploitants afin de cibler les cours d'eau ou les fossés posant soucis. Ensuite, une rencontre aura lieu début mars, entre la sous-préfète de Château-Chinon, la Direction départementale des territoires, le Parc naturel régional du Morvan et les maires des communes afin de valider ou non les propositions de changements. Si désaccord il y a, des vérifications in situ seront programmées pour éclaircir la situation et trancher. Une fois la cartographie validée par toutes les parties, la profession demande qu'une version digitale soit disponible en ligne et une version papier en mairie. La profession requiert également que les agriculteurs puissent faire l'entretien de leurs fossés sans aucune demande de travaux. Pour le moment, les représentants restent à trouver pour certaines communes afin de lancer le travail.

Pour conclure, la sous-préfète a réaffirmé aux agriculteurs présents sa volonté de trouver des solutions en fonction des problématiques. De leur côté, les exploitants et représentants syndicaux ont remercié la sous-préfète de sa venue pour *« enfin travailler ensemble »*.

**FDSEA 58 et Chloé Monget**



FDSEA 58

Émilie Acquistapace, sous-préfète de Château-Chinon, est allée à la rencontre des exploitants le 29 novembre à Ouroux-en-Morvan.

# TABLEAU DE BORD

## LES FORMATIONS

### CÔTE D'OR

#### // Optimiser ma pulvérisation

**• Du 21 au 23 janvier 2025**

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose une formation sur l'optimisation de la pulvérisation. Elle se tiendra le 21 janvier à Bretenière, le 22 à Créancey et le 23 à Baigneux-les-Juifs. Au programme : identifier les paramètres et facteurs impactant la réussite de son implication, définir les critères essentiels pour le choix des buses, savoir décrypter la formulation des produits de traitement et comprendre leur influence sur la qualité de pulvérisation, identifier une dérive et comprendre comment la corriger, analyser les caractéristiques biologiques des plantes pour adapter le volume de bouillie et/ou les types d'adjuvants, déterminer l'ordre d'incorporation des produits dans la cuve du pulvérisateur en fonction de leurs caractéristiques, approche pratique de l'outil pédagogique Pulv & Dyn.

*Renseignements : Stéphanie Tournois au 06 31 40 89 16 ou par mail : stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr*

#### // Biosécurité générale

**• 16 janvier (secteur Pouilly)**

*Marine PETIOT, CA21 - 06 73 74 76 39 – marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr*

#### // Créez des visuels attractifs avec canva

**• 23 janvier à Bretenière**

*Corine GARNIER PENNING, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr*

### NIÈVRE

#### // Sécuriser votre troupeau grâce à un chien de protection

**• 13 janvier**

Afin d'avoir les clés pour décider d'intégrer un chien de protection dans son troupeau, la Chambre d'agriculture de la Nièvre orchestre une rencontre sur ce sujet le 13 janvier dans l'après-midi à Montigny-sur-Canne.

*Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

#### // Les aides : les comprendre pour les optimiser

**• 28 janvier**

Cette formation complémentaire au parcours CERTI CREA vous aidera à comprendre ce qu'est la Politique Agricole Commune, comment elle s'articule et comment elle peut impacter les exploitations agricoles. Vous connaitrez toutes les aides qui en découlent et identifierez celles auxquelles vous pourrez prétendre , en cohérence avec votre système d'exploitation. Lieu : Nevers

*Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

#### // Créer des visuels pertinents et accrocheurs

**• 30 janvier**

Un Pour 2025, la Chambre d'agriculture propose une nouveauté en matière de communication dédiée aux exploitants via un webinaire pour savoir définir sa charte graphique, découvrir et s'approprier Canva, et savoir exporter, imprimer son design. Durée 1 h 30, de 12 h 30 à 14 h.

*Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

#### // Savoir faire son plan prévisionnel de fumure avec Mes Parcelles

**• 31 janvier**

Afin de s'approprier les nouvelles contraintes réglementaires concernant la fertilisation et maîtriser les fonctionnalités du plan prévisionnel de fumure de Mes Parcelles, la Chambre d'agriculture vous propose une formation sur ce thème à Nevers.

*Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37*

### YONNE

#### // Certicrea : Devenir chef d'exploitation

**• 6, 21 et 27 janvier (formation de 3 jours)**

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

*Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 92 22 10.*

#### // CDC Viti, Conduite des arbres en agroforesterie

**• 7, 8 et 9 janvier**

Dans le Chablisien.

*Contact : Audrey Cellier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 44 17 59 02.*

#### // Gérer les envahisseurs vivaces avec les leviers agronomiques

**• Mercredi 15 janvier**

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

*Contact : Manon Loustaunau (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 42 71 37 63.*

#### // Être serein avec MesParcelles

**• 15, 21 et 28 janvier (3 formations distinctes)**

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

*Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 88 63 22 18.*

#### // Mon installation : faire le bilan et garder le cap

**• Vendredi 17 janvier**

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

*Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 92 22 10.*

#### // MesParcelles : prendre en main l'outil pour piloter ses cultures

**• 23 et 30 janvier**

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

*Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 88 63 22 18.*

#### // Anticiper la transmission de son exploitation

**• 24 et 30 janvier**

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

*Contact : Annabelle Pascal-Roux (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 16.*

#### // Mon installation : faire le bilan et garder le cap

**• Mardi 28 janvier**

À Maillot, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

*Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 92 22 10.*

#### // Mon installation : faire le bilan et garder le cap

**• Vendredi 31 janvier**

À Tannerre-en-Puisaye.

*Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 92 22 10.*

#### // Certicrea : Maîtriser les chiffres clés de mon étude économique

**• 3, 6 et 13 février (formation de 3 jours)**

À Auxerre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

*Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 92 22 10.*

## L'AGENDA PRO'

### NIÈVRE

#### /// Rencontres FDSEA 58

**• Jusqu'au 9 janvier**

La FDSEA 58 organise d'autres rendez-vous thématiques prochainement : pour la formation emploi : pour l'élevage, le 16 janvier, horaire et lieu à confirmer (E.N. : Christine Valentin) ; pour la production laitière, date, horaire et lieu à confirmer (E.N. : Jean-Philippe Bonnefoy) ; une réunion pour la section des anciens de la FDSEA 58 est aussi en cours de programmation pour janvier 2025. Enfin, une rencontre commune JA et FNSEA aura lieu le 9 janvier 2025 (E.N. : Thierry Coué et Maxime Buizard-Blondeau), horaire et lieu à confirmer.

*Renseignements : fdsea58@fdsea58.fr ou au 03 86 93 40 92.*

## Vos repères

### SALAIRES ET COTISATIONS

#### // GRILLE DE SALAIRES

### Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

**Les salaires minima conventionnels revalorisés**

À la suite de la hausse du Smic au 1er novembre 2024 la grille de salaires applicable pour les entreprises de la production agricole et les Cuma sera donc la suivante.

Un avenant n° 8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

| Coefficient | Palier | Taux horaire (en €) |
|---|---|---|
| 9 - 11 | 1 | 11,88 |
| 12 - 16 | 2 | 11,88 |
| 17 - 24 | 3 | 11,91 |
| 25 - 35 | 4 | 12,17 |
| 36 - 51 | 5 | 12,70 |
| 52 - 73 | 6 | 13,30 |
| 74 - 104 | 7 | 14,08 |
| 105 - 143 | 8 | 15,05 |
| 144 - 196 | 9 | 16,29 |
| 197 - 270 | 10 | 18,04 |
| 271 - 399 | 11 | 20,53 |
| 400 | 12 | 23,46 |

### INDICES DES FERMAGES

### **Foncier** L'indice des fermages à nouveau en hausse, de 5,23 % pour 2024

L'indice national des fermages s'établit à 122,55 pour l'année 2024, selon un arrêté du ministère de l'Agriculture publié le 30 juillet au Journal officiel. Cela marque une augmentation de 5,23 % par rapport à l'an dernier. Utilisé pour le calcul du loyer des terres nues et bâtiments d'exploitation, il tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare de 122 en 2024 (indice base 100 en 2009) et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 123,38 en 2024 (indice base 100 en 2009). L'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022. Depuis 1997, « le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante », rappelait la Safer dans son dernier rapport annuel. Et de constater que la surface agricole utile (SAU) en fermage « ne cesse de progresser en France, même en excluant le « faux fermage » (lorsqu'un des membres agriculteurs met un bien à disposition de sa société d'exploitation) ».

**Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2023 et le 30 septembre 2024, la formule est la suivante :**

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 122,55 (indice 2024)}}{\text{116,46 (indice 2023)}}$$

**Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :**

| Année | Indice | Variation |
|---|---|---|
| 2010 | 98,37 | -1,63 % |
| 2011 | 101,25 | +2,92 % |
| 2012 | 103,95 | +2,67 % |
| 2013 | 106,68 | +2,63 % |
| 2014 | 108,3 | +1,52 % |
| 2015 | 110,05 | +1,61 % |
| 2016 | 109,59 | -0,42 % |
| 2017 | 106,28 | -3,02 % |
| 2018 | 103,05 | -3,04 % |
| 2019 | 104,76 | +1,66% |
| 2020 | 105,33 | +0,55% |
| 2021 | 106,48 | +1,09% |
| 2022 | 110,26 | +3,55% |
| 2023 | 116,46 | +5,63% |
| **2024** | **122,55** | **+5,23%** |

# COURS ET MARCHÉS

## MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

### // SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

17/12/2024

**BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 639 - Vente : 99 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | 250-300 | 4,35 | 4,58 | 4,49 | + 0,15 |
| | | 300-350 | 4,26 | 4,57 | 4,44 | + 0,05 |
| | | 350-400 | 4,27 | 4,37 | 4,32 | - 0,11 |
| | | 400-450 | 4,15 | 4,44 | 4,29 | + 0,06 |
| | | 450-500 | 4,14 | 4,21 | 4,15 | + 0,06 |
| | R | 300-350 | 4,05 | 4,20 | 4,10 | |
| | | 350-400 | 3,92 | 4,29 | 4,20 | |
| F | U | 250-300 | 4,14 | 4,25 | 4,23 | - 0,02 |
| | | 300-350 | 4,11 | 4,24 | 4,19 | + 0,04 |

**BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 70 - Vente : 95 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | 350-400 | 4,23 | 4,23 | 4,23 | |

**BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 368 - Vente : 93 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | E | 24 à 36 mois | 3,54 | 4,54 | 3,84 | + 0,12 |
| | | - 5 ans | 3,41 | 3,87 | 3,62 | - 0,11 |
| | U | 24 à 36 mois | 2,82 | 3,28 | 2,98 | - 0,24 |
| | | - 5 ans | 2,82 | 3,28 | 2,98 | - 0,02 |
| | | 5 à 10 ans | 2,80 | 3,26 | 2,93 | - 0,01 |
| | | + 10 ans | 2,70 | 3,09 | 2,75 | = |
| | R | 24 à 36 mois | 2,56 | 2,87 | 2,77 | - 0,11 |
| | | - 5 ans | 2,56 | 2,77 | 2,77 | - 0,02 |
| | | 5 à 10 ans | 2,56 | 2,84 | 2,72 | - 0,05 |
| | | + 10 ans | 2,42 | 2,69 | 2,57 | - 0,03 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 1077 - Taux de vente : 95 % Apports satisfaisants. 95 % de vendus.**

**Broutards :** L'offre est plus importante pour terminer ce dernier marché de l'année et attire donc de nombreux acheteurs qui cherchent à se couvrir avant les fêtes de fin d'année qui vont durer jusqu'à l'Ephiphanie. Les cours sont à un niveau en hausse dans les lots qui cochent toutes les cases favorables à l'exportation.

**Laitonnes :** Forte demande dans les lots éligibles à la demande Italienne. Cours facilement reconduits.

**Vaches / Génisses de 30 mois :** Un des plus gros marché de l'année de par son offre. Les éleveurs cherchent à vendre les animaux pour faire de place dans les batiments pour les futurs naissances. Beaucoup de bétail maigre comme souvent à cette saison. Les cours fléchissent dans les animaux médiocres et standards tandis que les animaux correctement présentés voient leurs cours reconduits.

**Prochain marché mardi 7 janvier 2025 . (Début des transactions à 7h00).**

### // SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

16/12/2024

**Effectif : 184**

| | | |
|---|---|---|
| Broutards : | (305 - 390 kg) | 1180 - 1650 | 3,83 - 4,22 |
| Broutards : | (395 - 485 kg) | 1680 - 1820 | 3,75 - 4,23 |
| Laitonnes : | (285 - 350 kg) | 1080 - 1440 | 3,66 - 4,10 |
| Génisses 24 - 36 mois : | (585 - 695 kg) | 1800 - 2180 | 2,70 - 3,30 |
| Vaches légères : | | 840 - 1390 | |
| Vaches entre deux : | | 1580 - 1730 | |
| Vaches lourdes : | | 1750 - 2220 | |

Prochains marchés : bovins le lundi 6 janvier et ovins le lundi 13 janvier 2025 aux horaires habituels.

## MARCHÉS VOISINS *Bovins*

### // SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

11/12/2024

**BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 91 - Vente : 96 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| M | U | 350-400 | 3,94 | 4,12 | 4,08 | - 0,02 |
| | | 400-450 | 3,88 | 4,15 | 4,06 | + 0,02 |

**BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif)** — *Effectif : 92 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | U | - 5 ans | 2,78 | 3,05 | 2,93 | + 0,05 |
| | | 5 à 10 ans | 2,68 | 2,99 | 2,79 | - 0,05 |
| | | + 10 ans | 2,57 | 2,73 | 2,68 | + 0,07 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 183 - Taux de vente : 98 %**

**Broutards :**la demande est toujours portée sur des animaux valablement vaccinés pour l'export, vaccinés 3-4-8 et dépisté MHE, les cours sont reconduits. Les veaux non dépistés se vendent également pour la France mais dans des poids autour de 300 -350 kg. Dernier **Laitonnes :** lpeu d'apports.

**Vaches :** beaucoup trop de volumes pour le peu d'acheteurs présents. Vente difficile cours reconduits dans la difficulté.

## MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

### // SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

16/12/2024

**AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif)** — *Effectif : 488 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | de 32 à 38 kg | 5,16 | 5,52 | 5,43 | + 0,12 |
| | | de 38 à 44 kg | 4,77 | 5,72 | 5,47 | + 0,20 |
| | | de 44 à 50 kg | 4,82 | 5,36 | 5,15 | + 0,23 |
| | | + de 50 kg | 4,07 | 4,62 | 4,40 | - 0,05 |
| | R | de 32 à 38 kg | 4,28 | 5,34 | 4,99 | + 0,32 |
| | | de 38 à 44 kg | 4,20 | 4,96 | 4,77 | |

**OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif)** — *Effectif : 86 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | | | 1,72 | 2,29 | 2,00 | |
| F | U | + de 60 kg | 1,77 | 2,15 | 1,96 | + 0,04 |

**AGNEAUX MAIGRES (€/tête)** — *Effectif : 51 - Vente : 94 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | R | 25 à 35 kg | 109 | 147 | 130 | - 19,00 |

**AGNEAUX LAITONS (Typologie locale)** — *Effectif : 64 - Vente : 100 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | 38 à 44 kg | 5,46 | 5,76 | 5,69 | |

**CAPRINS (€/tête)** — *Effectif : 27 - Vente : 100 %*

| Catégorie | Poids | Min | Maxi | Moyen | Variation |
|---|---|---|---|---|---|
| Première qualité | | 40 | 120 | 76 | |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 716 - Taux de vente : 99 %**

### // SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

10/12/2024

**Effectif : 144**

| | | |
|---|---|---|
| Agneaux | 170 - 241 | (3,70 - 5,14) |
| Brebis | 127 - 139 | (1,70 - 1,88 |

Vente rapide et globale en ovins à des cours qui progressent à nouveau.

## MARCHÉS VOISINS *Ovins*

### // SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

11/12/2024

**AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif)** — *Effectif : 699 - Vente : 95 %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | U | de 32 à 38 kg | 4,89 | 5,73 | 5,21 | - 0,07 |
| | | de 38 à 44 kg | 4,73 | 5,47 | 5,24 | - 0,17 |

**OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif)** — *Effectif : - Vente : %*

| Catégorie | | Poids | Mini | Maxi | Moyenne | Variation |
|---|---|---|---|---|---|---|
| F | U | - de 60 kg | 1,72 | 2,73 | 1,92 | + 0,04 |
| | | + de 60 kg | 1,66 | 2,10 | 1,96 | + 0,04 |

**CAPRINS (€/tête)** — *Effectif : 39 - Vente : 100 %*

| Catégorie | Poids | Min | Maxi | Moyen | Variation |
|---|---|---|---|---|---|
| Première qualité | | 55 | 119 | 91 | + 29,00 |

**OBSERVATIONS**

**Effectif global : 762 - Taux de vente : 96 %**

**Agneaux :** cours reconduits dans la majorité des catégories, la présentation cette semaine est dans la globalité de moins bonne qualité que la semaine passée. **Brebis :** cours reconduits.



# ANALYSES ET TENDANCES

## TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

16 Déc 2024

### TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

#### MARCHÉ

**Gros bovins finis** : Malgré une bonne demande, absence d'augmentation des cours, ce qui augmente la déconnexion avec le reste du marché européen.

**Bovins maigres** : La demande reste dynamique et le marché actif. Les cours sont reconduits.

#### POLITIQUES

La Commission européenne a adopté une modification du règlement des aides de minimis pour le secteur agricole qui entre en vigueur ce lundi 16 décembre. Cette modification permet le relèvement du plafond maximal d'aides *de minimis* par entreprise de 25 000 à 50 000 € sur 3 ans.
Ce relèvement reprend une demande portée par la profession agricole, et doit permettre de tenir compte de l'inflation récente, ainsi que des différentes crises agricoles traversées ces dernières années.

#### SANITAIRE

Les Assises du sanitaire annoncées par Annie Genevard lors d'une visite dans le Tarn le 4 novembre vont se dérouler le 30 janvier 2025.
La FNB, en concertation avec la profession, va travailler sur l'élaboration d'une stratégie de gouvernance prenant en compte la prévention, la surveillance et la lutte des maladies animales.

#### APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Comme annoncé au mois de mars dernier, la Commission européenne a adopté, le mardi 10 décembre, un texte proposant une modification ciblée de l'OCM unique. Celui-ci fait suite au contexte géopolitique ainsi qu'aux manifestations agricoles intervenues en début d'année. Ainsi, afin d'améliorer la place des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, la Commission propose de rendre obligatoire la contractualisation écrite qui, aujourd'hui, est laissée à la discrétion des Etats membres, avec toutefois des dérogations (livraison de produits agricoles à une micro-petite entreprise, livraison concernant des produits d'une valeur inférieure à un seuil, n'excédant pas 10 000 €, etc.). Par ailleurs, la Commission ouvre la possibilité aux OP de prévoir, dans leurs statuts, des dispositions sur le contrôle des comptes et du budget par les producteurs membres. Un encadrement des termes "juste", "équitable" et "circuit court" est également prévu.
Les discussions sur les modifications proposées sont en cours, et la FNB reste active pour porter ses positions.

#### FAIT DE LA SEMAINE

Le semaine dernière une délégation de la FNB s'est rendue en Italie pour échanger sur une exploitation agricole avec les acteurs économiques de la filière italienne. L'occasion de renforcer les liens déjà existants et de discuter sur de nombreux sujets dont la bonne dynamique de la demande en broutards français par les engraisseurs italiens, la nécessité d'une meilleure dynamique du prix éleveurs ou encore l'actualité en rappelant notre ferme opposition à un accord entre l'Union Européenne et les pays du Mercosur.

#### FOCUS

Le Parlement européen a sélectionné les intergroupes qui sont créés pour cette nouvelle mandature. Ces intergroupes sont des lieux d'échanges informels, sur des sujets précis, entre différents groupes politiques ainsi qu'entre les députés et la société civile.
La FNB salue la création d'un intergroupe sur l'élevage durable, soutenu par les organisations agricoles françaises et européennes, et qui montre l'intérêt que les parlementaires européens portent à l'élevage. Les échanges qui y auront lieu contribueront à l'élaboration de la vision européenne pour l'élevage.

#### CHIFFRE A RETENIR

**-16%**

C'est la baisse des revenus* en élevage bovins viande en 2023 par rapport à 2022, d'après les résultats du RICA. Ils atteignent en moyenne mois de 16 500 € par chef d'exploitation.
Au-delà de cette forte baisse, le rapport diffusé la semaine dernière montre que les élevages bovins viande ont été les plus impacté par la baisse des aides du 1er pilier (-6,8%) avec l'application de la réforme de la PAC.
**RCAI par UTANS après cotisations sociales*

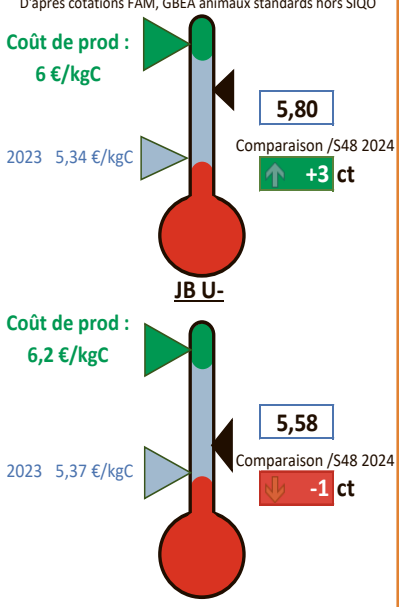
#### EN REGION

A la suite de l'annonce prématurée d'une estimation du nombre de loups par la préfecture Auvergne Rhône-Alpes avant même la tenue du Groupe national loup qui devait se tenir ce lundi 16 décembre, les syndicats JA / FNSEA / FNO et Chambres d'agriculture France ont décidé de boycotter cette réunion. En effet, basée sur une nouvelle méthode de comptage, elle a estimé que 192 loups pouvaient être abattus, alors qu'ils étaient de 204 en 2024, et ce malgré une augmentation des attaques de 4,6%.

## INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

**Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards**

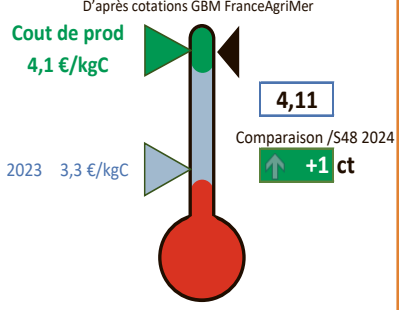
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO




*Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.*

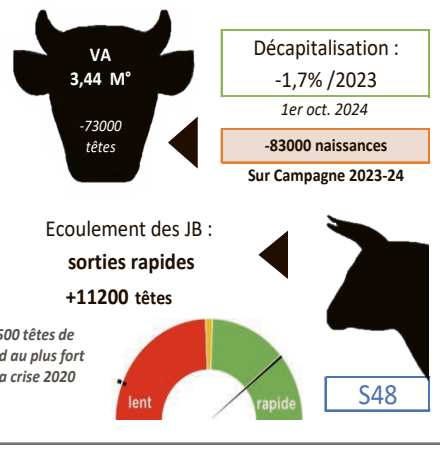
**Cotations françaises maigre**

D'après cotations GBM FranceAgriMer



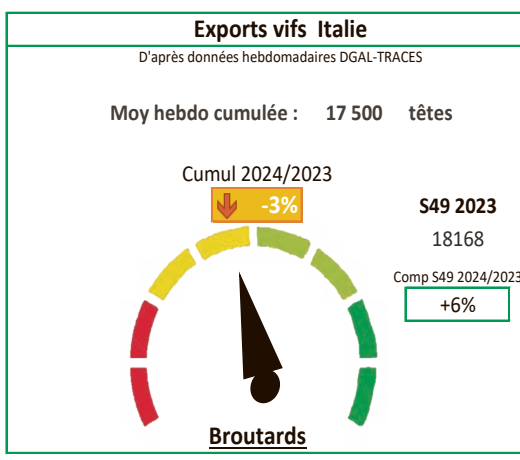

**Effectifs d'animaux**

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



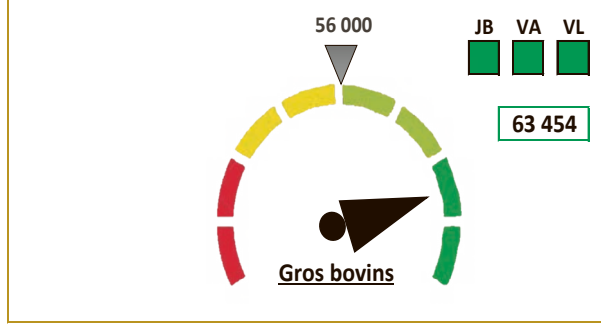

**Exports vifs Italie**

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES




**Abattages hebdo gros bovins**

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)




**Indicateurs de prix de revient**

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

| | |
|---|---|
| 6,20 | Vache Charolaise R = (€/kg éc.) |
| 6,78 | Génisse R + (€/kg éc.) |
| 6,00 | Jeune Bovin U - (€/kg éc.) |
| 4,10 | Broutard 400 kg (€/kgvif) |

1er semestre 2024

**Le ciseau des prix....**

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

| | |
|---|---|
| +100% | Sur les prix à la consommation |
| +105% | Sur les charges en élevage |
| +80% | Sur les prix payés aux poducteurs |

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

## TENDANCES

### Synthèse générale

**Tendances des Marchés aux Bestiaux**
**Semaine 50**
**du 9 au 13 décembre.**

*Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.*

• **Broutard(e)s**: les transactions commerciales sont faciles et soutenues pour les animaux exportables. Les lots de qualités, vaccinés FCO 3 4 8 et testé MHE trouvent rapidement preneur et les cours sont rémunérateurs. Les animaux inférieurs et non vaccinés sont pénalisés et perdent quelques centimes. En femelles, les cours plafonnent, mais se maintiennent facilement. L'activité commerciale est toujours dynamique et la demande présente.

• **Gros bovins maigres :** c'est la même ambiance commerciale depuis deux semaines, les apports sont en hausse, mais les acheteurs trient toujours plus. Ce sont toujours les bêtes jeunes ou en états qui s'achètent facilement et les tarifs se tiennent. Cependant, les cours sont en baisse pour les animaux moyens et inférieurs.

• **Boucherie :** c'est un facile maintien des cours avec une bonne demande. Les bonnes vaches de boucherie sont recherchées. Les acheteurs trient davantage dans les vaches plus âgées.

• **Veaux :** les cours sont reconduits dans toutes les catégories. Dans l'ensemble, la vente et les apports sont stables.

• **Ovins :** en agneaux, les fêtes de fin d'année soutiennent et maintiennent la demande. Les prix s'ajustent et reflètent la qualité des lots mis à la vente. Les transactions commerciales sont dynamiques et fluides pour les bons sujets. En agnelet, les apports sont faibles, les cours sont à la baisse et la vente est difficile. En brebis, le commerce est stable et les cours globalement reconduits

# PETITES ANNONCES

## Matériel

### Tracteur

**07 -** Vends tracteur Renault ares 816 rz différentes réparations faites visible sedec conte alba + div matériel agricole 21000 € à débattre
✆ 06.75.06.89.19

**38 -** Vends tracteur international 433 E de 1981, révisé. Reprise possible.
✆ 07 85 94 43 28

**38 -** Case IH 100 avec chargeur, année 1999, 7500 heures, bon état, pneu 10% usures, prix : 22000 euros.
✆ 06 69 73 28 17

**38 -** Vends chaînes de déneigement de tracteur, roue avant dim 12/4R24 très bonnes états comme nneuves prix à débattre.
✆ 06 49 79 02 46

**42 -** Cause cessation vend tracteur Fendt 310 Farmer avec chargeur, 5800 h, année 2016, bon état.
✆ 06 87 15 94 67

**69 -** Recherche tracteur toutes marques, tout état même HS. A partir de 1970 recherche Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide
✆ 06 43 23 43 51

### Travail du sol

**38 -** V. hers 4,50 m TBE dents diam 22 repliage manuelle 400 euros 1 cultivateur Huard 2,50 m 13 dents diam 25 en spirales 350 euros TBE.
✆ 04 76 64 54 40

**69 -** Vends déchaumeur Amazone 3 m. Cenius 2018 dents carbur TBE semoir engrais Amazone Premis 2000 l. avec bache disques 1224 m. ou 1828 m. TBE P. 2800 HT.
✆ 06 07 06 77 50 soir

### Récolte

**01 -** Vends presse BR Massey Ferguson 3130F chambre fixe 2018 état neuf prix à débattre - Scea Froment.
✆ 06 89 82 04 72

**42 -** Vends moulin farine PDF, faucheuse frontal Pottinger, conditionneur round baller John Deere 572, filet ficelle, pirouette Stoll, faneuse andaineur Vicon 4 disques, semoir, tbe.
✆ 06 68 79 27 10

### Arbo-viti

**84 -** Vends sécateur Pellenc Vinion 250 + scie Selion M12 neuve, jamais servi, idéal olivier ou bois mort.
✆ 06 74 91 59 70

### Distribution

**26 -** Vends pailleuse Lucas type Castor+ 30R état neuve, servie 3 mois cause décès.
✆ 07 50 35 27 88

**39 -** Vends pailleuse distributrice Kuhn Primor 3560, godet, benne distributrice Mailleux 2400, attelage 3 points, bon état.
✆ 06 84 21 69 15

### Epandage

**26 -** Vends épandeur engrais Amazone ZAM Pretix 1200L année 2010, disques OMT 10-28 2800 euros à débattre
✆ 06 45 66 71 94

### Manutention

**07 -** Vend coupe balles machale neuf 3000 €
✆ 06.84.23.73.14

**26 -** Cherche chargeur MX 40 85.
✆ 06 84 11 71 96

### Divers

**03 -** Vends CC faucheuse 7AS vibro 3M silos 12m3 remorque basculante 4T.
✆ 06 40 42 12 91

**18 -** Vends déchaumeur 4 m, s. boulon, 9 dents, repliage hy., rouleau barre ; charrue 5 corps ; brabant Claire Voie, séc. boulon ; luzerne, bottes rondes 120x120.
✆ 06 74 32 70 61

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

**21 -** Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, bennes, épandeurs, charrues, chariots élévateurs télescopiques, et autres machines agricoles, bon état et réparer. (4903)
✆ 06 30 11 59 25

**26 -** Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

**26 -** Vends atomiseur Nicolas 1500L année 2017, pulvérisateur Berthoud 600L année 2011 TBE contrôles OK
✆ 06 80 05 05 36

**38 -** Recherche chaine à fumier marine de marque Albert - 70 mètres avec pignon N°2 avec un arbre de 44 ou 45.
✆ 06 41 92 93 76
entre 13 h et 14 h 30

**38 -** Vends 4 pneus neige avec jantes servis une fois dimension 215/60R16 : 350 euros.
✆ 06 79 67 75 39

**38 -** Cause retraite v ds round baller John Deere 545, herse plate Quivogne 5,25 m, pulvérisateur Berthoud access 800 l rampe 15 m, semoir céréales Sulky 3 m - 21 rangs, 6 box à veau.
✆ 06 30 15 90 39

**38 -** Vends tracteur Massey Ferguson 6480 vibreur à noix Rousset combiné semis maïs Nodet.
✆ 06 72 75 29 27

**38 -** Vend pomme de terre fermière ; Recherche barrière de stabulation - tôle de toiture.
✆ 06 88 56 91 53 le soir

**58 -** Vends aplatisseur à grains Rexit avec moteur fixe, 5 ch, état parfait. (5001)
✆ 07 87 95 74 94

**58 -** Cause retraite vend plusieurs cellules à grains diam 4.46 - 5.34 - 6.24. 2 boisseaux 110 Q. Vis sous tube diam 160. 2 élévateurs. Vis en auge 12m. Le tout TBE petit prix sur demande à débattre. (5104)
✆ 06.67.28.02.42

DÉCOUVREZ NOTRE GAMME DE CHENILLES AGRICOLES
01 88 61 57 84
WWW.VULCAN-AGRI.EU

**69 -** Rech pelle, minipelle, tracto, télescopique, tout engins après 1990 même Hs. Cherche Ensileuse J. Deere série 6000 et 7000 kemper. Utilitaires.
✆ 06 21 21 82 75

**71 -** Cause cessation, vends 25 t foin fenaison 2023, 2.000 €.
✆ 06 82 96 81 67

**74 -** Vends 2 jantes tract. Deutz D6807 dim 169R34, moyeu diam. 160, 8trs diam. 205.
✆ 06 73 27 07 44

### Elevage

**71 -** Vends stabulation à démonter, charpente fer, 27x48, couverture fibro sans amiante.
✆ 06 74 57 31 67

### Utilitaire

**07 -** Vends camionnette citroën C25 essence ptc 3t 47000 kms avec benne basculante et bac acier
✆ 06.76.96.00.30

**26 -** Vends bétaillère VL Citroën Jumper année 2008, 180000Km, BE, CT ok, caisse intérieur alu, prix 12000 euros.
✆ 09 46 09 10 29

**34 -** Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

**71 -** Vends camion bétaillère Iveco Daizy 35C13 de 2001, première main, 208.000 km, CT favorable.
✆ 06 24 46 11 15

## Achat-Vente

### Récolte

**38 -** Vends foin 2024, 35 euros la Br 120x140 + noix écarts de tri 0,40 euros le KG.
✆ 06 50 98 65 98

**42 -** Vends foin, bottes rondes, carrées, ensilage herbe. Fourche Desvoys fond poussoir, 1,90 m.
✆ 07 83 53 98 53

**42 -** Producteur vends maïs ensilage + maïs épis + foin + foin de luzerne. Possibilité livraison.
✆ 06 82 29 74 85

**42 -** Vends maïs épis en bottes avec analyse, bonne qualité.
✆ 06 12 51 35 15
ou 06 87 62 47 93

### Fourrage

**21 -** Vends foin luzerne Ray grass bottes 550 kg Récolte 20/23 100€ la tonne à débattre. (5102)
✆ 06.59.73.14.65

**39 -** Vends paille bottes carrées et bottes rondes.
✆ 06 73 92 81 55

**89 -** Vends foin bottes rondes 120x120. (5101)
✆ 06.87.50.82.50

### Terrain

**01 -** Cherche terrain à acheter pour maraîchage de 2 à 5 ha secteur Chatillon sur Chalaronne.
✆ 06 24 75 85 10

**26 -** Vends belle parcelle de bois, bois d'œuvre chênes + pins de 1ha 40.
✆ 06 87 51 48 38

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

## // PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

**1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE** (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

**2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)**

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

**3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX**

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

**4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE**

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code postal : ..... Ville : .....
❑ Je joins un chèque de ..... €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de ..... €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque : .....

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

**Votre justificatif comptable**

**À découper et à conserver**

parue le : .....
Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : ..... € TTC
(dont TVA 20 % soit ..... €)

# PETITES ANNONCES

## Emploi

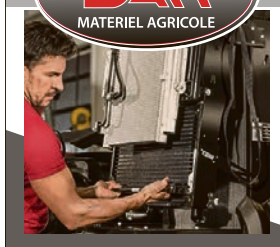
### Offre

**01 -** Expl. céréales, légumes industries, recherche salarié agricole polyvalent exécution de tous travaux agricoles + entretien matériel. Expérience souhaitée, autonome, motivé, CDI.
✆ 06 76 03 14 55

**18 -** Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.30 € (brut)/heure. Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou au 06 03 46 99 24

DAFP MATERIEL AGRICOLE

**RECRUTE**



- 1 technicien (H/F) sur la base de Toucy (89)
- 1 technicien (H/F) sur la base de Venoy (89)

connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tél. 06 07 54 76 70

CASE IH

**AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)**
**RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)**

MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles sur les secteurs : Yonne / Côte-d'or / Aube
Poste en CDI

**Missions :** Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
**Mise à disposition :** voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
**Rémunération :** fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à nathalie@lucasetfils.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

BSA sarl

**RECRUTE**
un MAGASINIER (H/F)
POSTE À POURVOIR DE SUITE

JCB FENDT

Pour nous contacter : 03 86 33 11 24 ou 06 21 43 72 95
ou envoyer CV + lettre de motivation à
BSA sarl - 12, rue Terre Plaine - 89420 Cussy les Forges
ou par mail : jfboucheron@boucheronsas.fr

**18 -** Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement pour intervenir au sein de 8 exploitations sur le canton de Baugy (15 kms autour). Tâches : traite, entretien, alimentation et manipulation des animaux (caprins, bovins laits, bovins allaitants, ovins), travaux dans les champs (déchaumage, travail du sol, travaux de fenaison…), conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, week-ends et jours fériés possibles. Rémunération : 13.30€ (brut)/heure. Kilomètres indemnisés. Poste en CDI, à pourvoir immédiatement. Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
u 06 03 46 99 24

**69 -** Dom viticole cherche chauffeur tracteur enjambeur pour zone Sud Beaujolais 69.
✆ 04 78 47 93 45

**69 -** Dom viticole cherche second de chef de culture pour zone des crus beaujolais 69. Profil ex vigneron souhaité
✆ 04 78 47 93 45

**71 -** La Guiche Gaec Lauryssen recherche salarié agricole polyvalent. Exploitation familiale en polyculture-élevage. Permis B obligatoire.
✆ 07 72 12 93 67



CONCESSIONNAIRE BASÉ EN CÔTE D'OR NEW HOLLAND

**RECHERCHE**

**1 TECHNICIEN CONFIRMÉ** (H/F)
**Poste à pourvoir de suite**

**SAS MANIÈRE** 21 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

### Offre de service

**10 -** Prestations moissons 100 € l'ha, GNR AdBlue compris. Ensilage herbe, 90 € l'ha. Maïs 120 € l'ha + GNR en supplément. (5005)
✆ 06 31 16 69 45

**21 -** Vends 3 génisses + 1 vache pleines. Race Aubrac, canton Pouilly en Auxois. (5004)
✆ 03 80 84 32 38 HR

**38 -** Achète 3 grosses vacjes Blonde prêtes 2eme veau calme.
✆ 06 14 47 49 53

**26 -** Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, Girard Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

## Animaux

### Bovin

**03 -** A vendre taureaux Charolais HBC de 1,2 et 4 ans cornus ou pas.Perrin Deux-Chaises.
✆ 06 82 22 96 13

**21 -** A vendre, 10 taureaux charolais inscrits, 12-14 mois, génotypés dont 2 à génisses. Index FN de 97 à 106. IVMAT de 113 à 121. Élevage 100% IA depuis plus de 40 ans. EARL du Montrond, Parisot Bruno et Vincent (4805)
✆ 06 15 28 77 63

**42 -** Vends 4 génisses Prim'holstein. Origine + 10 000 L, 2 génisses 3 mois sevrées, 450 euros l'une, 2 génisses 1 mois, 350 euros l'une.
✆ 04 77 65 53 15
ou 06 88 71 55 18

**42 -** Vends taureaux charolais 14-15 mois, génotypés, sans cornes, issus IA. EARL Elevage Plasse. Regny
✆ 06 84 53 10 12

**58 -** Vends taureaux HBC 1 et 2 ans, maigres au pré, vêlage facile. Earl Pellé Jérôme. (4703)
✆ 06 47 59 78 09
06 37 56 84 66

**71 -** Vends veaux reproducteur limousin 9 à 10 mois, indemne IBR, calme viande élevage, Saint-Yan.
✆ 06 85 54 80 24

**71 -** Éleveur de limousins vend taureaux reproducteur 14-19 mois + 1 taureau salers vasectomisé.
✆ 06 20 55 81 02

**71 -** Él. char. HBC ss corne vend tx 30 M, 2 A, 14 M, plusieurs homozygotes, ttes gar., génisses S.C. 2 A et laitonnes, sélection du ss corne depuis 35 A, liv. poss.
✆ 06 08 84 26 46

### Ovin

**74 -** Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

### Chien

**38 -** A saisir 2 chiots mâles basset fauve de Bretagne, 3 mois, parents lof mère 250268780274579.
✆ 06 84 11 95 33

**38 -** Donne chien chasse sanglier bon pied meneur cause arrêt non lof ID 250268712587837.
✆ 06 88 86 45 85

**71 -** Vends magnifiques chiots croisés borders c. 80 % et bergers des Pyr. 20 %, père+mère extra bovins-ovins, gardiens, mordant pour bovins, nés le 15/09/24, n° mère 250268743586451, non lof, vacc. canigen, portée de 9, siret 412 175 473.
✆ 06 98 34 14 58

**89 -** A réserver, chiots beauceron, portée de 5, nés le 09/11/24, non LOF. Mère N° 250269611201984. (5103)
✆ 06 20 97 08 19

### Divers

Grand Voyant Médium
**M. Damaro**
Retour immédiat de l'être aimé. Résout tous vos problèmes : amour, travail, attraction clientèle, argent, chance, examens, jeux, protection, famille, agricole, voisinage, etc.
*Réussit là où les autres ont échoué*
*Résultats efficaces*
**Tél. 06 23 42 11 71**

## Des professionnels à votre service



J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

MIZ'FAB PERFORMANCE WELDING
Tel. 07 68 39 70 58
mizzfab.weld@gmail.com
ACIER, INOX, ALU ET TITANE
Procédé SAEE, MIG/MAG et TIG
RÉPARATION / REFABRICATION
TRAVAUX DE SOUDURE
Secteur Seurre / St Jean de Losne

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

**01 -** Propose pension pré pour bovins ou équins du 01/05/2025 au 15/11/2025 sur prairie ombragée de 11 Hectares + 11 autres hectares de regain à partir de Septembre, le tout sur la commune de Corcelles 01110. Prairie alimentée en permanence en eau de source. Gardiennage quotidien assuré. Surface pouvant accueillir entre 15 et 20 bovins ou équins. Prix entre 1.40 € et 1.60 € par tête selon âge et taille des animaux(à debattre). Ou éventuellement possibilité d'un forfait annuel.
✆ 06 24 32 65 17

Suivez-nos publications sur Instagram

**Les bureaux de TERRES DE BOURGOGNE seront fermés**
**du mardi 24 décembre 2024 au soir**
**au jeudi 02 janvier 2025 au matin.**




Terres de Bourgogne
LE JOURNAL DE RÉFÉRENCE POUR L'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE
CHAQUE VENDREDI à la maison et accessible PARTOUT et à tout moment
abonnement@terres-de-bourgogne.net
ABONNEMENT 03 80 78 90 40



# ANNONCES LÉGALES

## CÔTE D'OR

### // MODIFICATION

#### CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

**PJPDC PARTICIPATION**
SAS au capital de 2848208 €
Siège social :
Rue de la Gare
21910 Saulon-la-Chapelle
480 024 470 RCS de Dijon

L'AG du 27/02/2023 a pris acte de la cessation des fonctions des Commissaires Aux Comptes Titulaire et Suppléant respectivement, EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT et M. CORNUOT Claude.
Modification du RCS de Dijon

*AL24016366*

#### NON DISSOLUTION

**SAMY AUTO 21**
SARL au capital de 1000 €
Siège social : 3 imp mermoz
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
948 246 624 RCS de Dijon

Par une décision du 30/06/2024, l'associé unique a décidé la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.
Mention au RCS de Dijon

*AL24016396*

#### CONTINUATION DE LA SOCIETE

**SELECTION AUTOMOBILE**
SAS au capital de 736035 €
Siège social : 1 rue de la plucharde
21110 Bretenière
750 474 025 RCS de Dijon

Par une décision du 01/09/2024, l'associée unique a décidé la continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice social clos au 31 décembre 2022.
Mention au RCS de Dijon

*AL24016421*

#### MODIFICATION DU CAPITAL

**SELECTION AUTOMOBILE**
SAS au capital de 736035 €
Siège social : 1 C rue de la plucharde
21110 Bretenière
750 474 025 RCS de Dijon

Par une décision du 10/09/2024, l'associé unique a décidé, à compter du 10/09/2024, de réduire le capital social de 426.900,30 euros pour absorber des pertes, le capital se trouvant ramener de 736.035,00 euros à 309.134,70 euros.
Mention au RCS de Dijon

*AL24016436*

#### MODIFICATIONS

**Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée DES BAS GAUTHIER**
Siège social : Rue du Creux de Lavelle
21250 TICHEY
Société civile
Au capital social de 59.056 €
R.C.S. DIJON n°434 471 314

Par décision du 10-12-2024, les associés ont décidé, à compter du 30-12-2024 :
- d'accepter la démission de ses fonctions de cogérant présentée par M. SUJOBERT Gilles,
- d'adjoindre une activité de production d'électricité d'origine photovoltaïque à l'objet social de la société,
- de préciser le siège social au 8 Rue du Creux de Lavelle 21250 TICHEY
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis,le gérant

*AL24016650*



#### MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

**VL-INVEST**
SARL au capital de 1 000 €
11 rue de la Belle Vue
21150 BUSSY-LE-GRAND
RCS DIJON N°794 330 993

Aux termes du procès verbal de l'AGE du06/11/2024, l'objet social a été modifié ainsi :
- Accompagnement et aide à l'implantation d'investisseurs en France et à l'étranger,intermédiation et services liés ;
- Toutes prestations de services en matière administrative, financière, commerciale,informatique ou de gestion auprès d'entreprises clientes ;
- Participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation.
Les statuts seront modifiés en conséquence.
Pour avis,

*AL24016657*

#### MODIFICATIONS DES STATUTS

**SARL LENA**
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 euros
Siège social :
1 rue du Champ de Foire
21530 ROUVRAY
439 718 776 RCS DIJON

Suivant délibération en date du 29 novembre 2024, la collectivité des associés a décidé :
- de transformer la Société en société civile à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société,
- de modifier, à compter du même jour, la dénomination sociale de la société qui est devenue LENA.L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Madame Béatrice TOITOT.
Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par Madame Béatrice TOITOT et Monsieur Frédéric TOITOT, associés, demeurant 1 rue du Champ de Foire – 21530 ROUVRAY.
- d'augmenter le capital social de 71 000 euros par voie d'apport en nature.En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à huit mille (8 000) euros.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à soixante-dix-neuf mille (79 000)euros.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis, La Gérance

*AL24016664*

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**HOFFMANN-DEMANGEOT**
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 1 Rue de la Motte
71510 DENNEVY
948 325 758 RCS CHALON-SUR-SAONE

Aux termes d'une délibération en date du 2 décembre 2024, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social du 1 Rue de laMotte – 71510 DENNEVY au 1 Rue de la Fausse Rivière – 21340 NOLAY à compter du 2 décembre 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALON SUR SAONE sous le numéro 948 325 758 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Présidente : Madame Charlotte HOFFMANN,demeurant 1 Rue de la Motte - 71510 DENNEVY.
Directeur Général : Monsieur Alexandre DEMANGEOT, demeurant 1 Rue de la Motte -71510 DENNEVY
POUR AVIS.
La Présidente

*AL24016679*



#### MODIFICATION DU CAPITAL

**HOLDING ZITA INVEST**
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000 euros
Porté à 830 000 euros
Siège social : 2 route de Dijon
21110 THOREY EN PLAINE
893 840 330 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 30/10/2024 que le capital social a été augmenté d'une somme de 820 000 euros par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 10 000 euros
Nouvelle mention : Capital social : 830 000,00euros
Pour avis La Gérance

*AL24016680*

#### DIRECTEUR GÉNÉRAL

**REGIE FONCIERE**
Société par actions simplifiée
Au capital de 45 216,75 euros
Siège social : 9 Rue du Temple
21000 DIJON
RCS DIJON 016 750 895

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 03/12/2024, il résulte que Madame Brigitte LIPNICKI, demeurant 77 rue des Écoles à RUFFEY-LES-ECHIREY(21490) a été nommée en qualité de Directeur Général de la société à compter de cette date.
Pour avis,Le Président

*AL24016689*

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**SCI HENRY 2**
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social
12 rue Faubourg Saint-Nicolas
21200 BEAUNE
913 276 895 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 12 rue Faubourg Saint-Nicolas - 21200 BEAUNE au 81rue du Faubourg Saint-Nicolas - 21200 BEAUNE à compter du 1er juillet 2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts.
POUR AVIS La Gérance

*AL24016690*

#### TRANSFORMATION

**PIERRE-YVES COLIN-MOREY**
SARL transformée en SAS
Au capital de 1 200 000 €
Siège social : 9 rue Aligoté
21190 CHASSAGNE MONTRACHET
441 129 871 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1er Décembre 2024, l'Associée Unique, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 1 200000 €.
Le siège social est transféré au 9 rue Aligoté - 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des 2/3 au moins des voix des associés présents ou représentés.
M. Pierre-Yves COLIN et Mme Caroline COLIN,gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Société PYCM SAS au capital de 2 290 900 €, ayant son siège social 4, rue de la Murée - 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET, immatriculée au RCS sous le numéro 811 008 283 RCS DIJON,représentée par M. Pierre-Yves COLIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL :M. Clément COLIN & M. Mathis COLIN demeurant tout deux 4 rue de la Murée - 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET.

*AL24016696*

#### GÉRANT

**SCI DU DOMAINE BRAULT**
SCI au capital de 1 000 €
Siège social à MEURSAULT (21190)
23 rue de Cîteaux
880 962 519 RCS DIJON

Les fonctions de gérant de Monsieur Alexandre BRAULT ont pris fin le 4 octobre 2022.

*AL24016704*

#### MODIFICATION DU CAPITAL

**S.A.R.L. G.R. CONSEIL**
au capital de 230 000 €
Siège social : 6 Rue des Orfèvres
21240 TALANT
433 133 014 RCS DIJON

Aux termes de l'A.G.E. du 12/12/2024 le capital social a été augmenté de 113 400 € par voie d'apport en nature de titres de société et porté à 343 400 €.
Les articles 6 et 7des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
La Gérance

*AL24016717*

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**LA MAISON DES TONNELIERS**
SARLU au capital de 1 000 €
Siège social : 26 Rue des Tonneliers
21200 BEAUNE
852 569 854 RCS DIJON

Selon décisions du 05/12/2024, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 26 Rue des Tonneliers - 21200 BEAUNE au 7 Rue Basse - 21200 LEVERNOIS à compter du 05/12/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

*AL24016725*

#### CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

**MALOHU**
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 34, rue de la Confrérie
21121 FONTAINE LES DIJON
894 826 213 RCS DIJON-21000

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 25.06.2024, il résulte que :
- Madame Isabelle HAAS, née CLEMENT, Demeurant 34, rue de la Confrérie 21121FONTAINE LES DIJON a été nommée en qualité de Président en remplacement de Monsieur Didier HAAS, décédé.
POUR AVIS
Le Président

*AL24016727*

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**SCI COMBERTAULT**
Au capital de 1 000 €
Siège social : 1 Rue de la Cardine
Hameau de Curtil
21200 BLIGNY-LES-BEAUNE
845 044 932 RCS DIJON

Selon délibérations du 05/12/2024, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 1 Rue de la Cardine, Hameau de Curtil - 21200 BLIGNY-LES-BEAUNE au 7 Rue Basse - 21200 LEVERNOIS à compter du 05/12/2024,et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

*AL24016730*

#### TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

**Eric Immo**
SARLU au capital de 1 000 €
Siège social : 1 Rue de la Cardine
Hameau de Curtil
21200 BLIGNY LES BEAUNE
878 923 853 RCS DIJON

Selon décisions du 05/12/2024, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 1 Rue de la Cardine - Hameau de Curtil, 21200 BLIGNY LES BEAUNE au 7 Rue Basse - 21200 LEVERNOIS à compter du 05/12/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

*AL24016735*

### // ENQUÊTE PUBLIQUE

#### ENQUÊTE PUBLIQUE

**AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 501 22 B0012 POUR LA RÉALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE POUILLY EN AUXOIS (21)**

Par arrêté préfectoral n° 1755 du 19/11/2024, est organisée **du 6/01/2025, à 15 h 00, au 7/02/2025, à 17 h 30 inclus, soit 33 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale solaire photovoltaïque au sol d'une puissance de 4,99 MWc sur le territoire de la commune de Pouilly-en-Auxois, déposée par la société « CPES LARREY DES VIGNES ».
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact et l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), en date du 26/09/2023 ;
est consultable:
**- Sur support papier et sur un poste informatique :**
en mairie de Pouilly-en-Auxois (21) où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et les heures habituelles d'ouverture de la mairie:
Lundi 8h30 - 12h // 14h - 17h30
Mardi - Mercredi - Vendredi : 8h30 - 12h // 14h – 18h30 (fermé au public le jeudi)
Samedi : 9h – 12h
**- Sur un registre dématérialisé à l'adresse : https://www.registre-dematerialise.fr/5787**
**Sur support papier à la direction départementale des territoires**
57 rue de Mulhouse à Dijon – Service Urbanisme Connaissance et Appui aux Territoires – bâtiment A – 1er étage – bureau 101 – du lundi au vendredi de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00
**- Sur le site internet de la préfecture de la Côte-d'Or**, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :
Accueil - Actions de l'État - Environnement - Énergies renouvelables - Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Pouilly-en-Auxois (21).
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête soit le **7/02/2025, avant 17 h 30** par voie postale en mairie de Pouilly-en-Auxois, siège de l'enquête, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :
**enquete-publique-5787@registre-dematerialise.fr**
L'ensemble des observations, propositions et contre-propositions émises par le public sera accessible sur le site dématérialisé **(https://www.registre-dematerialise.fr/5787)** pendant toute la durée de l'enquête.
En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19, selon les directives en vigueur au moment de l'enquête, les gestes barrières devront être respectés lors des consultations sur place.
M. Antonio TINELLI, commissaire enquêteur titulaire désigné, se tiendra à la disposition du public, dans le respect de gestes barrières selon la situation sanitaire et les directives en vigueur au moment de l'enquête, **en mairie de Pouilly-en-Auxois** (21), aux jours et heures précisés ci-dessous:
- Lundi 6 janvier 2025 de 15h00 à 18h00
- Mercredi 15 janvier 2025 de 14h30 à 17h30
- Samedi 1er février 2025 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 7 février 2025 de 14h30 à 17h30
M. Philippe COLOT, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur uniquement en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à :
**CPES LARREY DES VIGNES**
**Gaëlle PIEGAY**
**Cheffe de projets solaires**
**330, rue du mourelet, ZI Courtine, 84000 AVIGNON**
**T. 01.53.93.67.30**
**M. 06.38.71.49.14**
**mél : gaelle.piegay@qenergy.eu**
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de Mme. la directrice départementale des territoires (Direction Départementales des Territoires – 57 rue de Mulhouse - 21000 DIJON), **et à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte d'Or est compétent pour délivrer ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Pouilly-en-Auxois, à la Direction Départementale des Territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site internet :
Accueil - Actions de l'État - Environnement - Énergies renouvelables - Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation
La Directrice Départementale des Territoires
Florence LAUBIER

*AL24016443*

### // DISSOLUTION-LIQUIDATION

#### DISSOLUTION

**PCC GESTION**
SAS au capital de 100 €
Siège social : 112 rue de la préfecture
21000 Dijon
981 141 948 RCS de Dijon

Par une décision du 31/10/2024, l'associé unique a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter 31/10/2024, nommé liquidateur M. Pierre-Charles COUREAU, demeurant 112 rue de la préfecture 21000 Dijon, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Dijon

*AL24016481*

#### DISSOLUTION ANTICIPÉE

**SELARL CABINET DU DOCTEUR PIERRE GALINDO**
SELARL au capital de 130000 €
Siège social : 15 rue du chateau
21000 Dijon
789 788 775 RCS de Dijon

Par une décision du 30/11/2024, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/11/2024, nommé liquidateur M. Galindo Pierre, demeurant 1 rue Buffon 21240 Talant, et fixé le siège de liquidation au siège social.
Mention au RCS de Dijon

*AL24016493*

#### CLÔTURE DE LIQUIDATION

**PCC GESTION**
SAS au capital de 100 €
Siège social : 112 rue de la préfecture
21000 Dijon
981 141 948 RCS de Dijon

Par une décision du 31/10/2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. Pierre-Charles COUREAU, demeurant 112 rue de la Préfecture 21000 Dijon pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/10/2024.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon

*AL24016509*

#### DISSOLUTION ANTICIPÉE

**SAUVAGEOT C**
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège : 11 route de Beaune
21200 BOUZE LES BEAUNE
Siège de liquidation : 11 route de Beaune
21200 BOUZE LES BEAUNE
843 124 843 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 14août 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Cédric SAUVAGEOT, demeurant Route de Beaune –21200 BOUZE LES BEAUNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation,réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le siège de la liquidation est fixé au : 11 route de Beaune - 21200 BOUZE LES BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

*AL24016687*

### // CONSTITUTION

#### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/11/2024, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : HOLDING BAROUDEL
Objet social : directement ou indirectement en France et à l'étranger : - L'acquisition, la gestion de valeur mobilières de tous droits sociaux, - La prise de tous intérêts et participations par tous moyens dans toute société ou entreprise existante ou à créer, - L'animation de filiale - La gestion technique, commerciale, administrative, financière en France ou à l'étranger de toute société ou entreprise, - Les études et le montage de toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, - Le consulting et la formation, - La prise, l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation de tous droits de propriété industrielle ainsi que de tous procédés, - L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ou droits sociaux immobiliers ; la vente de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Siège social : 6 avenue de l'Ouche 21000 Dijon
Capital : 5000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. BAROUDEL Kévin, demeurant 6 avenue de l'Ouche 21000 Dijon
Immatriculation au RCS de Dijon

*AL24016425*

#### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/11/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : HOLDING PB
Objet social : directement ou indirectement en France et à l'étranger :-L'acquisition, la gestion de valeur mobilières de tous droits sociaux,-La prise de tous intérêts et participations par tous moyens dans toute société ou entreprise existante ou à créer, -L'animation de filiale-La gestion technique, commerciale, administrative, financière en France ou à l'étranger de toute société ou entreprise,-Les études et le montage de toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, -Le consulting et la formation, -La prise, l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'exploitation de tous droits de propriété industrielle ainsi que de tous procédés, -L'acquisition de tous immeubles ou droits sociaux immobiliers.Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :-la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;-la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;-la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Siège social : 4 rue du Chintre 21490 Varois-et-Chaignot.
Capital : 332892 €
Durée : 99 ans
Président : M. BASSI Patrick, demeurant 4 rue du Chintre 21490 Varois-et-Chaignot
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.
Clause d'agrément : Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement. Lorsque la société devient pluripersonnelle : les actions sont librement cessibles entre associés. En revanche, elles ne peuvent être cédées au profit de tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Immatriculation au RCS de Dijon

*AL24016616*

**« NICEPHORE NOTAIRES «**
Société à Responsabilité Limitée
Titulaire d'un Office Notarial
à CHALON SUR SAONE (Saône et Loire)
14 rue de la Banque

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître François-Stanislas THOMAS, notaire à CHALON SUR SAONE, en date du 29/11/2024, il a été constitué un groupement foncier viticole ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GFV LES COTEAUX SOUS LA ROCHE
Objet social :
- la propriété par voie d'acquisition directe ou indirecte et l'administration par bail, location ou autrement, de tous immeubles à vocation agricole et viticole bâtis ou non bâtis, dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
- éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société par voie de vente, échange ou apport en société.
- et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles.
Siège social : 6 rue Gaudin - 21590 SANTENAY
Capital : 1.041.600,00 €
Durée : 99 ans
Gérance :
- Madame Jade OLIVIER demeurant à DEMIGNY (71150) 3 le Grand Chemin
- Monsieur Julien DUPONT demeurant à BEAUNE (21200) 397 A boulevard Maxime Lecouvreur
Clause d'agrément : Tout associé peut librement céder tout ou partie de ses parts d'intérêt à l'un de ses ascendants ou descendants ou à son conjoint marié ou ayant conclu un pacte civil de solidarité.
Immatriculation au RCS de DIJON.

*AL24016653*



**RO'CADRES INVEST**
Société par actions simplifiée
Au capital de 170 010 euros
Siège social : 3 rue du Rompot
21121 FONTAINE LES DIJON

#### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 10 décembre 2024 et du 11décembre 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : RO'CADRES INVEST
Siège : 3 rue du Rompot, 21121 FONTAINE LES DIJON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 170 010 euros
Objet : Prise de participations dans le capital de la société SAS GROUPE ROCARD
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Alexandre CORPET, demeurant 40 rue Jules Guesde 21 600 LONGVIC
Directeurs généraux :
Apolline VIEILLARD, demeurant 4 B Avenue de LANGRES 21 000 DIJON
Marie-Noëlle FEUTRIEZ, demeurant 2 rue Champ BAUDRET 52 200 SAINT MAURICE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS, Le Président

*AL24016684*



# ANNONCES LÉGALES

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 13 décembre 2024, à DIJON.
Dénomination : EXCELLENCE 2025.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 2 avenue de la Découverte, 21000 Dijon.
Objet : - l'acquisition de tous biens ou droits immobiliers, terrains à bâtir, immeubles bâtis anciens ou neufs, - la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, - l'aménagement, la construction sur tous terrains acquis par la société,la rénovation, la réhabilitation de tout immeuble, -éventuellement et exceptionnellement, l'échange,la revente des biens immobiliers, propriété de la société, soit en totalité, soit par fractions, sous quelque forme que ce soit, en l'état, en l'état futur d'achèvement, de réhabilitation, à terme ou achevé ainsi que la disposition des immeubles,notamment au moyen d'échange, apport en société, ou hypothèque, - l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle deviendra propriétaire, - l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société, le placement de sa trésorerie sur des produits financiers ou valeurs mobilières, - La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles,d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 600 000 euros
Montant des apports en numéraire : 600 000 euros.
Cession de parts et agrément : dispense d'agrément pour cessions entre associés ;agrément des associés représentant au moins le deux-tiers des parts sociales dans tous les autres cas.
Gérant : Madame Marie-Christine MICHENEAU-PREVELLE,demeurant 64 boulevard Guy Mocquet, 93460 Gournay sur Marne
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis.

*AL24016734*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 6/12/2024
Dénomination sociale : IMMOLIVIER LEFLAIVE
Forme : SCI
Capital : 10 000 €
Siège social : 6 A Petite Rue - 21190 PULIGNY MONTRACHET
Objet social : L'acquisition, la vente, la construction et l'administration, la gestion de tous immeubles et biens immobiliers; L'exploitation par bail ou autrement de ceux-ci ; La prise de participations dans toutes sociétés.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS.
Gérance :Olivier LEFLAIVE demeurant à BEAUNE (21200) 11 Impasse de l'École
Il n'a pas été nommé de commissaire aux comptes.
La société sera immatriculée au RCS de DIJON.
Pour avis, la gérance.

*AL24016744*

# NIÈVRE

## // MODIFICATION

## MODIFICATIONS DES STATUTS

## SAS FLOREST

La Société par actions simplifiée FLOREST, au capital de 137 204 euros, dont le siège social est 17 rue des Ardilliers - 58000 NEVERS, RCS NEVERS 419658844, s'est réunie en Assemblée Générale Extraordinaire le 14 octobre 2024 et a décidé :
D'étendre l'objet social aux activités d'Intermédiaire en installation de matériel en boulangerie; Toutes prestations de services pouvant se rapporter directement ou indirectement à l'activité de la Société ou à l'un des objets spécifiés à tout objet similaire ou connexe favorisant la réalisation de l'objet social
Convoyage de tous véhicules particuliers ou professionnels
L'achat - la vente - la prise à bail - la location ou autrement de tous immeuble et de tous biens immobiliers;à compter du 14 octobre 2024 et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts relatif à l'objet social
De transférer le siège social du 17 rue des Ardilliers 58000 NEVERS au 127 Route de Lyon 58000 CHALLUY à compter du 14 octobre 2024,et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts relatif au siège social
POUR AVIS
Le Président

*AL24016368*

## MODIFICATION DU CAPITAL

## FERNAND DUSSERT

Société à responsabilité limitée
Au capital de 500 000 euros
Siège social : allée du Vieux Château
58430 ARLEUF
479602021 RCS NEVERS

Par assemblée générale extraordinaire en date du 9 décembre 2024, les associés ont décidé d'augmenter le capital social de 1 000 000 euros par l'émission au pair de 10 000 parts nouvelles à libérer en numéraire et de réduire le capital social de 585 000 euros passant ainsi de 1 500 000 euros à 915 000 euros par voie de réduction du nombre de parts.
Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS Pour avis la gérance

*AL24016656*

## CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

**ASCOL COMPANY**
**SAS au capital de 10 000 €**
**Siège social : 1, Rue Alain Colas – Sur Yonne – 58530 BREVES**
**950 889 170 RCS NEVERS**

Aux termes d'une AG Mixte du 25/10/2024 il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Directeur Général :
* Ancienne mention : M. Alexandre COLAS dt à DORNECY (58) – 5, Chemin du Douée
* Nouvelle mention : Néant

*AL24016655*

## CHANGEMENT DE GÉRANT

## MARTIN COIFFURE

SARL au capital de 500 €
Siège Social : 29 rue saint martin
58000 NEVERS
927463109 RCS de NEVERS

Par AGE du 02/12/2024, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. LATOUCHE Thomas, Victor, Erick demeurant 14 rue d'eschborn 91230 MONTGERON , à compter du 02/12/2024 en remplacement de M. Metarfi Noureddine démissionnaire.
Mention au RCS de NEVERS

*AL24016682*

## MODIFICATION DU CAPITAL

## LG CUISINE

Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Parc d'activités du Val de Loire
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
888 664 489 RCS NEVERS

La collectivité des associés aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 novembre 2024 a décidé de réduire le capital social de 1 000 euros pour le ramener de 10 000 euros à 9 000 euros par voie de rachat et d'annulation de 10 actions.
Aux termes de ce même acte et sous condition suspensive de la réalisation de la réduction de capital, la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital social de 1 000 euros par incorporation de réserves pour le porter à 10 000euros.
La Présidente par délibération en date du 12décembre 2024 a constaté que cette réduction et augmentation de capital se trouvaient définitivement réalisées à cette même date.

*AL24016705*

## MODIFICATION DU CAPITAL

Par décisions du 12/12/2024, l'Associé Unique de la société ANVIS DECIZE SAS, SASU au capital de 24 867 023,40 €, siège social : 12 rue Henri Darcy - ZAC du Four à Chaux - 58300 DECIZE, RCS NEVERS 518 482 013, a décidé (i) une augmentation du capital social de 1.132.976,60 € par incorporation d'une fraction de la prime d'émission et élévation de la valeur nominale des actions portée à 6,50 € par action (ii) une réduction du capital de 13.999.999 € par imputation de la perte comptable et annulation de 2.153.846 actions.
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
Ancienne mention : le capital social est fixé à 24 867 023,40 €
Nouvelle mention: le capital social est fixé à 12.000.001 €.
POUR AVIS, le Président

*AL24016733*

## MODIFICATIONS DES STATUTS

**PIERRE FRANCOIS TRANSACTIONS**
**SARL au capital de 1 000 €**
**Ancien siège social : 5, Square de la Résistance – 58000 NEVERS**
**Nouveau siège social : 25, rue des Ecoles – 58300 SAINT LEGER DES VIGNES**
**952 512 275 RCS NEVERS**

Aux termes d'un acte ssp du 12/12/2024 il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du 01/01/2025 :
Dénomination sociale :
- ancienne mention : LA CLE DE L'IMMOBILIER
- nouvelle mention : PIERRE FRANCOIS TRANSACTIONS
Siège social :
- ancienne mention : 5, Square de la Résistance – 58000 NEVERS
- nouvelle mention : 25, rue des Ecoles – 58300 SAINT LEGER DES VIGNES
Gérance :
- ancienne mention : Mme Florence THOMAS et M. Jean-François MANCION
- nouvelle mention : M. Jean-François MANCION dt à SAINT LEGER DES VIGNES (58) – 25, rue des Ecoles
Pour avis
La Gérance

*AL24016743*

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

## // GÉRANCE

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp en date à NEVERS (58) du 02/12/2024, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NIEVRE le 05/12/2024, Dossier 2024 00022221 référence 5804P01 2024 A 00660, la société LA QUINCAILLERIE, SARL au capital de 5 000 € ayant son siège social à LA CHARITE SUR LOIRE (58) - 89, Rue Camille Barrère, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 528 186 026 a cédé à Mme Malvina GOMES DE OLIVEIRA dt à VARENNES LES NARCY (58) – 2, rue des Bretilles – Ste Hélène, un fonds de commerce de détail de jouets bois et en toutes matières, de jeux et articles de loisirs créatifs, d'objets de décoration, de livres, de papeterie, de bijoux et autres accessoires d'équipement de la personne et de petits meubles sis et exploité à LA CHARITE SUR LOIRE (58) - 89, Rue Camille Barrère, moyennant le prix principal de 34 000€.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er décembre 2024.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales à la société d'avocats LEXCONSEIL sise 3, rue Vauban - 58000 NEVERS.

*AL24016693*

## // ADDITIF-RECTIFICATIF

## RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue dans TERRES DE BOURGOGNE du 19/07/2024, concernant la société ALFREMI, il convient de lire : RCS : 489322677

*AL24016710*

## // DISSOLUTION-LIQUIDATION

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

## EARL DE L'HAUT

Exploitation Agricole
A Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital social de 217 285,58 Euros
Siège de liquidation
Coulon – 58800 MOURON SUR YONNE
RCS NEVERS – N°322 866 633

Suivant délibération d'AGE du 29 novembre 2024, le liquidateur, M. Jean-Michel GUYARD, a approuvé les comptes de liquidation. Il est déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 30 septembre 2024.
Pour avis et radiation au RCS de NEVERS
Le liquidateur

*AL24016520*

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

## GARAGE CHABROLLE FRERES

SARL en liquidation
Au capital de 45 300 €
Siège social : 106 Avenue du 8 mai 1945
58660 COULANGES LES NEVERS
Siège de liquidation : 106 Avenue du 8 mai 1945
58660 COULANGES LES NEVERS
383 562 857 RCS NEVERS

L'AGE du 03.12.2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31.12.2024, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur M. Thierry CHABROLLE, demeurant 106 Avenue du 8 mai 1945 - 58660 COULANGES LES NEVERS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 106 Avenue du 8 mai 1945 - 58660 COULANGES LES NEVERS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

*AL24016654*

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

## INTEGRATION SERVICES PRESTATIONS INFORMATIQUES

Société à responsabilité limitée
au capital de 108 000 euros
Siège social : Les Cherus
58310 ST VERAIN
428 788 145 RCS NEVERS

Le 11.12.2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2024. Madame Nathalie MANGE demeurant 15, lieu-dit Ménetreau - 18240 BOULLERET, a été nommée liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 15, lieu-dit Ménetreau - 18240 BOULLERET.
Pour avis.

*AL24016665*

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

## COLLEO CONSULTING

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 11 Chemin du Carrage Meulot,
58130 MONTIGNY AUX AMOGNES
814 838 199 RCS NEVERS

Le 09/12/2024, l'associé unique a décidé :
-le transfert du siège social du 11 Chemin du Carrage Meulot, 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES au 37, Avenue Dufaud 58180 MARZY.
-la dissolution anticipée de la Société à compter du 09/12/2024.
Monsieur Jean-Luc BOURGEOT, demeurant 346, Avenue de l'Europe – Résidence Le Grand Voilier, Bâtiment D – 34 280 LA GRANDE MOTTE, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 37, Avenue Dufaud-58180 MARZY.
Pour avis.

*AL24016668*

## AVIS DE DISSOLUTION

Société coopérative agricole à capital variable
CUMA DE ST GEORGES Siège social : Néronde – 58270 ANLEZY
N° d'agrément : 14507 N° d'immatriculation au RCS Nevers 321 894 933 00027
Aux termes de l'AG extraordinaire en date du 12/12/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la Cuma à compter du 31/12/2024 et sa mise en liquidation amiable.
A été désigné liquidateur : Mr Charles Antoine MARCEAU demeurant à La Fermeté
Lequel dispose des pouvoirs les plus étendus.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à Néronde – 58270 ANLEZY siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatif à la liquidation sera effectué au GTC de Nevers.
Le liquidateur

*AL24016740*

## // CONSTITUTION

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP, il a été constitué la SASU : BGO
Capital: 100.00 €.
Objet: Construction,l'entretien et la réparation des bâtiments : maçonnerie générale et gros œuvre
Siège: 42 rue commandant Paul Pierre Clerc 58000 Nevers
Pres. :OZDAL SEDAT 42 rue commandant Paul Pierre Clerc 58000 Nevers. Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.
Durée: 99 ans
Au RCS de NEVERS

*AL24016424*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 26/11/2024, il a été constitué une SARL dénommée AVERENCE
Objet social : L'économie de la construction et de la rénovation, l'assistance à la maîtrise d'œuvre, l'ordonnancement, le pilotage et la coordination de travaux, la réalisation d'études techniques, l'ingénierie et le conseil dans le domaine du bâtiment et des travaux publics, l'expertise; le courtage en travaux
Siège social : 14 route de Montmiens, 58130 SAINT MARTIN D'HEUILLE
Capital : 1000 euros
Gérance : Monsieur Jérôme CORDE, demeurant 15 route des Amognes,58130SAINT MARTIN D'HEUILLE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

*AL24016430*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 28/11/2024 d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :FESTINS ET DES LYS
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Capital : 1 000 euros
Siège social : 11 Place Jean-Baptiste Durbise, 58420 BRINON-SUR-BEUVRON
Objet : L'activité de restauration, traiteur, organisation de réception et de façon générale la fabrication et/ou la vente de produits alimentaires et de boissons, y compris du type bières et vins, la vente en boutique, et à emporter.L'organisation de réception avec prestations de services. La revente de produits locaux.L'acquisition, la location, la revente de vaisselle et équipements.
Cession d'actions : Libre
Chaque action donne droit à une voix
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Président : Monsieur Antoine FISCHER résidant 20 Rue Achille Millien, 58420 GRENOIS.
Immatriculation au RCS de NEVERS.

*AL24016629*

**Christophe ROBERT,**
Notaire
à NEVERS,
10 rue Vauban

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS (Nièvre), 10 rue Vauban, le 9 décembre 2024 a été constitué un groupement forestier :
Objet : la constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière,ainsi que leurs accessoires, et dépendances indissociables, y compris les étangs et autre pièce d'eau qui seront compris dans son patrimoine ou dont il aura la jouissance par suite d'apport, d'acquisition ou de prise à bail.
Dénomination : GROUPEMENT FORESTIER SAINT-CYR.
Siège : URZY (58130), 159, rue du Bourg.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Capital social :QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (82.500,00 EUR).
Exercice social : PREMIER JANVIER au TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.
Premier gérant : Monsieur Thibaut Laurent Raymond MARIE, 159, rue du Bourg - 58130 URZY pour une durée indéterminée.
Pour avis
Le Notaire.

*AL24016652*

**SCP DINET & ASSOCIES**
Notaires à Clamecy (Nièvre)
24, rue Marie Davy

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître BOUCHER-BAUDARD, notaire à CLAMECY, le 6 décembre 2024, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : SCI OMURI
FORME : Société civile immobilière régie par le titre IX du livre III du Code Civil, modifié par la loi du 4 janvier 1978, le décret du 3 juillet 1978 et ses textes subséquents.
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
CAPITAL SOCIAL : MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGTS EUROS (1 580,00 €)
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
SIEGE SOCIAL : CLAMECY (58500), 3 rue Edouard Seguin
RCS : NEVERS
GERANCE :
Monsieur Fatlum OMURI, demeurant à CLAMECY (58500), 3 rue Edouard Seguin,
Monsieur Isuf OMURI, demeurant à CLAMECY (58500), 10 rue des Vaux d'Yonne
Pour avis.

*AL24016659*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 20/11/2024, il a été constitué une SAS Dénomination :
BARBERSHOP DE LA GARE
Siège Social : 33 Avenue DU GÉNÉRAL DE GAULLE 58000 NEVERS
Capital : 2000 €
Objet social : la réalisation de prestations de coiffure et barbier l'achat, vente de produits capillaires
Durée : 99 ans
Président : M. KORBANI LARBI 16 RUE JEANNE D'ARC 58000 NEVERS
Immatriculation au RCS de NEVERS

*AL24016662*

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 11.12.2024, constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle :
MC Conseil et Formation PRO
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 7, rue du Craquelin 58000 SAINT-ELOI
Objet : - L'activité de conseil et de formation, y compris la formation professionnelle, notamment dans le domaine des ressources humaines, de l'ingénierie de formation, AFEST (Actions de Formation en Situation de Travail) et l'ingénierie de certification ; - L'accompagnement aux démarches de certification ou de formation et autres notamment en matière de formations éligibles au CPF, au processus certifié QUALIOPI, etc. ; - Toutes prestations de formation, conseil et accompagnement, conseil en ressources humaines, stratégie, organisation, management, gestion, systèmes d'information, marketing et communication, coaching personnalisé destinées aux particuliers, aux entreprises ou aux services publics
Président : Madame Murielle CAMUS demeurant 7, rue du Craquelin 58000 SAINT-ELOI
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

*AL24016663*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 03/12/2024, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DÉNOMINATION : SCEA HARAS DE MONTCHARLON
FORME : Société Civile d'Exploitation Agricole ;
OBJET : La société a pour objet :- la mise en valeur et l'exploitation d'un élevage équin et l'entraînement de chevaux ;- l'exploitation et la gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition parles associés, achetés, créés ou pris à bail par la société, et toutes les activités conformes aux dispositions de l'article L.311–1 du Code rural et de la pêche maritime ;- Ainsi que toutes opérations se rattachant à l'objet ci-dessus, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société ;
CAPITAL SOCIAL : 1.000 € divisé en 100 parts de 10 € chacune. Il correspond au total des apports nets de l'ensemble des associés ;
SIÈGE SOCIAL : CHIDDES (58170) – 6, impasse des Boulas ;
DURÉE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS. Son début d'activité est fixé au 01/01/2025 ;
GÉRANTE : Mme Marion SYMZAK, domiciliée à BOURGES (18000) – 6, rue Helvétius ;
Les cessions de parts entre associés sont libres ; celles faites à des tiers sont soumises à agrément donné à la majorité des ¾ des voix exprimées par décision collective extraordinaire.
La Société sera immatriculée au RCS de Nevers.
Pour avis

*AL24016695*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SOLAR SURY
Forme sociale : SAS
Capital social : 1 000 €
Siège social : 2, Impasse de la Forge – Sury - 58270 SAINT JEAN AUX AMOGNES
Objet social : Production et commercialisation d'énergies renouvelables sous toutes ses formes : solaire thermique, éolien, hydraulique, bois énergie, géothermie, biogaz (méthanisation de déchets), biocarburant, biomasse (bois, déchets de bois, paille, résidus de récolte, déchets végétaux et animaux), cogénération et pile à combustible, photovoltaïque et toute technologie existante ou à venir relative à la production d'énergie renouvelable, naturelle et propre - Négoce de matériaux de construction
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Présidente : TECHNO PIEUX SURY (533 513 594 RCS NEVERS) sise à SAINT JEAN AUX AMOGNES (58) – 2, Impasse de la Forge - Sury
Immatriculation : RCS de NEVERS

*AL24016709*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 13/11/2024, il a été constitué la société suivante :
Dénomination : SASU FBEL
Forme juridique : SASU Capital social : 1000€
Siège social : 2 rue des Canats Jussy 58220 CIEZ
Objet : Tout corps d'état : Électricité, Plomberie, Chauffage ; Peinture, sol (embellissement), Menuiserie, Maçonnerie.
Président : Monsieur Fabrice BAUDEL demeurant 2, rue des Canats Jussy - 58220 Ciez
Durée : 99 ans
Cession des actions : Les actions de la société ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.
Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire. Chaque action donne droit à une voix.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

*AL24016729*

# YONNE

## // MODIFICATION

## TRANSFORMATION

## AJS TAXIS

Société à responsabilité limitée
Transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 35 Rue Carnot3
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
881 679 799 RCS SENS

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 28/11/2024,l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société et a décidé de transférer le siège social du 35 Rue Carnot 89500 VILLENEUVE SUR YONNE au 14 Rue Langlois Bruant 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, à compter du 28/11/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Soufyane ELHAOUCHI. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Soufyane ELHAOUCHI demeurant14 Rue Langlois Bruant 89500 VILLENEUVE SUR YONNE.
Pour avis, la Gérance

*AL24016455*

## MODIFICATION DU CAPITAL

## PENGYOU &CO

SAS au capital de 2690,80 euros
Siège social : 9 place du Maréchal Leclerc
89000 Auxerre
843 671 819 RCS Auxerre

Aux termes des décisions unanimes des associés du 18 décembre 2020, des décisions des associés du 25 octobre 2024, des décisions du Président du 5 novembre 2024, des décisions du Président du 25 novembre 2024 le capital a été augmenté en plusieurs fois d'un montant total de 267,70 euros.
Le capital social est désormais fixé à la somme de 2.958,50 euros.

*AL24016551*

## TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

## E'MISS

SASU au capital de 1000€
Siège social
11 Rue Saint-Sauveur des Vignes
89100 Sens
RCS Sens 907605562

L'ÂGE du 12.11.2024 a décidé de transférer le siège social au 131 Bld Carnot 78110 Le Vésinet.
Radiation au RCS de Sens.
Immatriculation au RCS de Versailles.

*AL24016649*

## CHANGEMENT DE GÉRANT

## NES

SARL au capital de 1000 €
Siège Social : 60 RUE DE LA RÉPUBLIQUE
89100 SENS
952909299 RCS de SENS

Par AGE du 01/12/2024, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. DURMUS HASAN demeurant 114 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE 93150 LE BLANC MESNIL , à compter du 01/12/2024 en remplacement de M. CALISIR MEHMET ENES démissionnaire.
Mention au RCS de SENS

*AL24016661*

## MODIFICATIONS DES STATUTS

## SCI LES PRES VERTS

SCI au capital de 1 524,49 €
8 bis rue Gaston Corgibet
89100 FONTAINE LA GAILLARDE
RCS SENS N° 420 906 794

# ANNONCES LÉGALES

Les Associés réunis en AG le 31/03/2024 ont :
- constaté la fin du mandat de Gérant de Monsieur Fabrice MACHERET démissionnaire et nommé en qualité de Gérant pour une durée indéterminée :
Monsieur Yannick, Michel, André MACHERET, né le 19 juin 1992 à DECINES (69150), demeurant 8 Bis rue Gaston CORGIBET à FONTAINE LA GAILLARDE (89100)
Monsieur Loïck, Jacques, Alain MACHERET, né le 19 mai 1995 à SENS (89100), demeurant 15 rue de la Cendrillonnière à CRAVANT (45190).
transféré le siège social de DOMATS 5 lieudit LES BESNARDS au 8 Bis rue Gaston CORGIBET 89100 FONTAINE LA GAILLARDE et en conséquence modifié l'Article 4 des statuts

*AL24016672*

LDS GROUPE

## TRANSFORMATION

## LES CAMELIAS

Société à responsabilité limitée
Transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social :
2 Chemin des Chaubards
VAUGENETS 89410 BEON
509 834 479 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 11décembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 2 000euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.Monsieur Olivier JOSSELIN, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Olivier JOSSELIN demeurant 2 Chemin des Chaubards Vaugenets 89410 BEON
Pour avis
Le Président

*AL24016683*

## NON DISSOLUTION

## LE REPAIRE

Société par actions simplifiée
au capital de 7 000 euros
Siège social : 28 Chemin de la Goulotte,
89200 AVALLON
901 023 200 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 10 décembre 2024, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS
La Présidente

*AL24016694*

S.J.B. Société d'Avocats

## MODIFICATIONS

## SOS DERATISATION

Société par actions simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : La Chatonnerie
89170 LAVAU
380 638 957 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'Associée Unique en date du 12 décembre 2024, il résulte que :
- M. Steve DA FONSECA, demeurant 6 rue de la Libération, 89470 MONETEAU a été nommé en qualité de Président à compter de ce jour en remplacement de M. Américo DA FONSECA,-démissionnaire.
- de transférer le siège social La Chatonnerie,89170 LAVAU au 6 rue de la Libération, 89470 MONETEAU à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

*AL24016701*

## MODIFICATIONS

## SAS A-Persona

Au capital de 5000 euros
Siège social : 71 grande rue
89800 BEINE
RCS AUXERRE 914 874 870

Aux termes de l'AGE du 1er décembre 2024, avis est donné de :
- La modification de l'objet social, désormais rédigé ainsi : toute activité activités et prestations de thérapie (hypnothérapie, neuro-émotionnel, biorésonance, etc.), d'accompagnement des personnes dans la gestion des traumas & traumatismes, émotions, bien-être, toutes activités de formations dans ces domaines, toutes activités de conseil en entreprise.
- La transformation de la société sous la forme de Société à Responsabilité Limitée (SARL), à effet au 1er janvier 2025.
- Gérance : Delphine LAURIN, née MARTIN, 71 grande rue 89800 BEINE.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.

*AL24016718*

## MODIFICATIONS

## E.A.R.L. DES BEAUMONTS

Exploitation agricole à responsabilité limitée
Au capital de 32 910 euros
Siège social : Rue Restif de la Bretonne
89800 COURGIS
382 028 215 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 12décembre 2024, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Alain DUPRE de ses fonctions de co-gérant à compter du 12 décembre 2024 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Aux termes de cette même Assemblée, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social de Rue Restif de la Bretonne, 89800 COURGIS au 59 Grande Rue Nicolas Droin, 89800 COURGIS à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 1.3 des statuts.

*AL24016707*

## TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

## FR HABITAT

SAS au capital de 1000 €
Siège social :
21 rte rte d'aillant
89113 Fleury-la-Vallée
828 309 906 RCS de Sens

L'AGE du 01/07/2024 a décidé de transférer le siège social 47 route de Joigny 89113 Fleury-la-Vallée, à compter du 01/07/2024.
Mention au RCS de Sens

*AL24016708*

## TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

## GAEC DE LA MOTTE LEVAULT.

Forme : GAEC.
Capital social : 90000 €.
Siège social : LA MOTTE LEVAULT
89220 SAINT PRIVE.
343568879 RCS Auxerre.

Aux termes de l'AGE en date du 1 décembre 2024,les associés ont décidé de transférer le siège social au 338 Chemin de la Motte 89220 St Privé.
A cette même AGE, les associé ont pris acte de la démission de gérance de M. Francis LETELLIER.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

*AL24016711*

S.J.B. Société d'Avocats

## TRANSFORMATION

## SARL JEAN LEMOINE

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 30 000 euros
Siège social : 15 Chemin des Eaubues - USY
89450 DOMECY SUR CURE
328 014 725 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 11décembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
La dénomination sociale devient : SAS JEAN LEMOINE.
Le capital social reste fixé à la somme de 30 000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés,doit être autorisée par la Société.Monsieur Fabien LEMOINE, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Fabien LEMOINE demeurant 2 Rue Saint Antoine - CURE 89450 DOMECY SUR CURE

*AL24016731*

## MODIFICATION DU CAPITAL

## SCEV OLYMPE

Société Civile d'Exploitation Viticole
Au capital de 367 900 €
Siège social : 2 chemin de Vaudu
89530 CHITRY
794 434 258 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2024, la collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital social de 100 € par apport en numéraire pour le porter à 368 000,00 €.
Pour avis, la gérance.

*AL24016736*

## DÉMISSION DE CO-GÉRANT ET TRANSFERT DE SIÈGE

SCI CHLOMARGA
Société civile immobilière au capital de 1200 €
Siège social: 1 Place de la Préfecture 89000 AUXERRE
RCS AUXERRE: 790.436.638
Aux termes d'une assemblée générale du 16 septembre 2024, Mme Claire DUFOUR a démissionné de ses fonctions de co-gérant.
Seul M. Franck DUMIELLE reste gérant.
Le siège social est transféré à l'adresse suivante: 37 rue Paul Bert 89000 AUXERRE.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion, le gérant

*AL24016742*



## // ENQUÊTE PUBLIQUE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Préfet de l'Yonne

**SUR LA COMMUNE DE MOULINS-EN-TONNERROIS**

Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme, - de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2024-313 du 11 décembre 2024
**Une enquête publique** relative à la demande d'un permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 16,2 ha et d'une puissance totale de 16,7MWc sur le territoire de la commune de Moulins-en-Tonnerrois, déposée par la SAS BILLAS AVENIR ENERGIE (société BAE) et la SAS VELOCITA ENERGIES, sera ouverte à la mairie de Moulins-en-Tonnerrois, du **lundi 6 janvier 2025 (14 h 30) au vendredi 7 février 2025(12 h 15)**, soit une durée de 33 jours consécutifs.
Sont désignés Monsieur Patrick KLUBA, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur Michel BREUILLÉ, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, pour diligenter l'enquête.
Le dossier de demande d'un permis de construire (comprenant une étude d'impact), l'avis de l'Autorité environnementale et le registre d'enquête sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 6 janvier 2025 (14 h 30) au vendredi 7 février 2025 (12 h 15), **à la mairie de Moulins-en-Tonnerrois**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr** (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 6 janvier 2025 au 7 février2025 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'environnement) de9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
• **soit par voie électronique**, à l'adresse e-mail suivante :
**pref-pv-moulinsentonnerrois@yonne.gouv.fr**
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
• **soit par écrit** :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de Moulins-en-Tonnerrois(89310), 2 rue du Château
ou
- courrier adressé à la mairie de Moulins-en-Tonnerrois (siège de l'enquête),à l'attention du commissaire enquêteur.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public, qui seront également consignées dans le procès-verbal,
**A la mairie de Moulins-en-Tonnerrois :**
**- lundi 6 janvier 2025 de 14 h 30 à 18 h,**
**- vendredi 10 janvier 2025 de 14 h 30 à 18 h,**
**- lundi 3 février 2025 de 9 h à 12 h 15,**
**- vendredi 7 février 2025 de 9 h à 12 h 15.**
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la préfecture de l'Yonne ou en mairie de Moulins-en-Tonnerrois, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Mathieu CAMPAGNE, responsable du projet pour VELOCITA ENERGIES – 82 avenue du Maine – 75014 PARIS
email :mcampagne@velocitaenergies.fr - Tel : 06.77.87.50.44
Monsieur Jacques DOUINE, responsable du projet pour BILLAS AVENIRENERGIES – 2 rue Jean-Louis Étienne – 57140 NORROY-LE-VENEUR
email :j.douine@bae-energie.com – tel : 06.31.45.02.99

*AL24016673*

**Commune d'Evry (89140)**

## ENQUÊTE PUBLIQUE

**PORTANT SUR LA DÉSAFFECTATION DU CHEMIN RURAL CADASTRÉ SECTION ZH NUMÉRO 9 EN VUE DE SA LOCATION À BAIL EMPHYTÉOTIQUE**

Par arrêté municipal n°2024/29 en date du 10 décembre 2024Le Maire de la commune d'EVRY a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la désaffectation du chemin rural cadastré section ZH n°09 en vue de sa location à bail emphytéotique.
A cet effet, Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL, inspecteur central des douanes, retraité, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.
Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles,côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur, seront déposés et consultables en Mairie d'EVRY, siège de l'enquête publique, sise 39 Grande rue -89140 EVRY, **du 15 janvier 2025 au 30 janvier 2025 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture :
- Les mardis de 13h30 à 16h30
- Les vendredis de 9h00 à 12h00
- Les samedis de 10h00 à 12h00
Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie d'EVRY, 39 Grande rue- 89140 EVRY.
Ces observations seront annexées au registre d'enquête, sous format papier,tenu à disposition au siège de l'enquête.Pendant cette même période, les observations pourront également être adressées par courriel transmis directement au Commissaire Enquêteur à l'adresse mail suivante : commune.devry@orange.fr
Monsieur le Commissaire Enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations et propositions éventuelles en Mairie d'EVRY **le mercredi 15 janvier 2025 de 9h00 à 12h00 et le jeudi 30 janvier 2025 de 14h00 à 17h00**.
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public et pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en Mairie d'EVRY.

*AL24016753*

## // DIVERS

## CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 6 décembre 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Michel Jany PERROT, retraité, et Madame Monique Lucette Claire DUMAS,retraité, demeurant ensemble à APPOIGNY (89380) 52 rue du Rimbeuf.Mariés à la mairie de SAINT-FLORENTIN (89600) le 5 mai 1973 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal Judiciaire.
Pour avis et mention
Le notaire.

*AL24016660*

S.J.B. Société d'Avocats

## AVIS

L'Assemblée Générale Mixte réunie en date du 10décembre 2024 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 3 750 euros et une augmentation de capital social de 6 240 euros soit un total de 9 990 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
ARTICLE 2.4 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à vingt-deux mille neuf cent vingt euros (22 920 €)
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trente-deux mille neuf cent dix euros (32 910 €)
Aux termes de cette même Assemblée, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérante Mme Amandine DUPRE, demeurant 46 Grande Rue Nicolas Droin – 89800 COURGIS,pour une durée illimitée à compter de ce jour.

*AL24016671*

Notaires

**Etude de Maîtres Caroline BRISSON**
et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

## ENVOI EN POSSESSION

**ENVOI EN POSSESSION**
**Art 1007 du Code Civil**
**Article 1378-1 du Code de procédure civile**
**Loi n°2016-15-47 du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 17 janvier 2008, madame Madeleine Geneviève Paule berdin, en son vivant demeurant à AUXERRE (89000) avenue les opalines, 27-29 avenue Denfert Rochereau, née à LINDRY (89240) le 30 décembre 1922, veuve de monsieur Claude LAVEAU, décédée à PERRIGNY (89000) le 25 juillet 2024,
A consenti un legs universel.
Ce testament fait l'objet d'un dépôt descriptif de testament reçu par maître Vincent VILLECOURT, notaire à AUXERRE (89000) le 5 décembre 2024, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine. les oppositions à l'exercice de leurs droits pourront être formées par tout intéressé auprès de maître Vincent VILLECOURT, notaire en charge du règlement de la succession, dans le mois de suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'Auxerre, de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
pour avis
le notaire.

*AL24016719*

## AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil**
**Article 1378-1 Code de procédure civile**
**Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 13 août2010, Mme Monique Raymonde Céline CAYOUX,retraitée, demeurant à GUILLON-TERRE-PLAINE (89420) 13 route de Montréal «Trevilly», née à CALAIS (62100), le 27 décembre 1934,célibataire, ayant conclu avec Mme Odette Elise DELBARRE un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître Patrick COUTANCE, notaire à AVALLON, le 23 juin 2008, contrat non modifié depuis lors, décédée à MOUTIERS-SAINT-JEAN (21500) (FRANCE), le 2 août 2024, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), 13 rue Nicolas Caristie, le 13 décembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200), dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le notaire

*AL24016720*

safer Bourgogne Franche-Comté

## AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
**Appoigny – futaie résineuse, bois taillis - 20 ha 68 a 05 ca** - 'BOIS DE CHAUMOIS SUD' : BN – 0072 – zonage : zone N du PLU.
**Bussières - futaie résineuse - 2 ha 23 a 30 ca** - 'LES BROSSATS' : C - 0314 – zonage: zone N du PLU.
**Fouchères – bois taillis - 22 a 82 ca** - 'PRES LE BOIS DU CHAUBOURG' : A - 0309 – zonage: zone N du PLU.
**Villebougis - bois taillis - 19 a 95 ca** - 'BOIS TRILLOT' : A – 0173 - 0180 – zonage: zone N du PLU.
**Saint-Léger-Vauban - bois taillis et futaie résineuse - 4 ha 20 a 38 ca -** 'LA TRUCHEE' : A - 0300 - 'CHAMP GALETTE' : A - 0308 - 'LES BOUCHOTS' : B - 0139 - 'CHAMP DES OIES' : F - 0385 - 'LE CHAMP JACQUOT' : F - 0390 – zonage: zones A et N du PLU.
**Saint-Valérien - bois taillis - 41 a 45 ca** - 'ETANG DE PROCHETAL' : D - 0029 - 'BOIS DU MUGUET' : D - 0021 – zonage : zone A du PLU.
**Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 06/01/2025 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.** Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

*AL24016738*

## // DISSOLUTION-LIQUIDATION

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

## SCI S.M.G.

S.C.I au capital de 152,45 Euros
8 rue du Rimbeuf
89380 APPOIGNY
RCS AUXERRE 384 352 738 (1992D00027)

L'Assemblée des associés réunie en date du 16 décembre 2024, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au Liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.
Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour avis : Le Liquidateur,

*AL24016723*

S.J.B. Société d'Avocats

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

## SARL INFINI'TIF

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 4 572 euros
Siège : 11, rue Pinon
89290 AUGY
Siège de liquidation
7 Impasse de l'Eglise
89290 CHAMPS SUR YONNE
423 738 285 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 27 NOVEMBRE2024 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 OCTOBRE 2024, déchargé Madame Nathalie DORCKEL, demeurant 7 Impasse de l'Eglise – 89290 CHAMPS SUR YONNE, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

*AL24016646*

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SCI SCLM en liquidation au capital de 100 euros ayant son siège 4 Rue des Mariniers 89470 MONETEAU immatriculée 843835745 RCS AUXERRE, réunie le 4 décembre 2024, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Cédric MALARDEAU, demeurant 5 Rue du Clos 89000 AUXERRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 5 Rue du Clos 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

*AL24016648*



## CLÔTURE DE LIQUIDATION

## CONCEPTS CONSTRUCTIONS

SARL au capital de 10.000€
Siège social : 24 Grande rue
89140 MICHERY
RCS 802 680 835 SENS

L'AGO du 06/12/2024 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme LERDA Sylvie, 24 Grande rue 89140 MICHERY,l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation, à compter du 06/12/2024.
Radiation au RCS de SENS

*AL24016651*

S.J.B. Société d'Avocats

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

## PITCHOUN

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 Bis Place de l'Église
89200 MAGNY
529 173 965 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 2 DECEMBRE2024 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 26 novembre 2024, déchargé Monsieur François-Xavier NAULOT, demeurant 3 Bis Place de l'Église – 89200 MAGNY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

*AL24016686*

FIDUCIAL SOFIRAL Avocats

## DISSOLUTION ANTICIPÉE

## SCI F.D.M.L.

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 45 000 euros
Siège social : LEUGNY
89130 25 RTE DE OUANNE
Siège de liquidation : 4 chemin de la Muzerie
Chièvre
89520 LEVIS
527 615 595 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 4 décembre a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 décembre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Doménico FABBIANO, demeurant 4 chemin de la Muzerie, Chièvre - 89520 LEVIS , pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 4 chemin de la Muzerie, Chièvre - 89520 LEVIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

*AL24016688*

LDS GROUPE

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

## RESIDENCE FLORE

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 12 rue Ernest Beauvais
89340 ST AGNAN
Siège de liquidation : 5 bis rue du Temple
89100 MAILLOT
348 943 085 RCS SENS

L'Assemblée Générale réunie le 15 novembre2024 au 5 bis rue du Temple 89100 MAILLOT a approuvé le compte définitif de liquidation,déchargé Madame Corinne BIREAU, demeurant 12 Rue Ernest Beauvais 89340 SAINT AGNAN, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

*AL24016715*

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

## GESTOP

SASU au capital de 1000 €
Siège social :36 BIS ROUTE DE DOLLOT
B ROUTE DE DOLLOT
89150 Villebougis
789 753 852 RCS de Sens

L'AGE du 13/12/2024 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme ALAIN MARTINE, demeurant 36 BIS ROUTE DE DOLLOT, B ROUTE DE DOLLOT 89150 Villebougis pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 13/12/2024.
Les comptes de clôture seront déposés au

# ANNONCES LÉGALES

greffe du tribunal de commerce de Sens.
Radiation au RCS de Sens

*AL24016724*

## // CONSTITUTION

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TOUCY du 20 novembre 2024,il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile Immobilière
Dénomination sociale : LA TALIFARDIERE
Siège social : 31 Les Bréchots, 89130 TOUCY
Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens, meublés ou non meublés, et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. La vente de ces mêmes biens pour autant toutefois qu'elle ne puisse être considérée comme un acte de commerce et ne porte pas en conséquence atteinte au caractère civil de la Société. Le prêt d'argent à des associés, l'octroi de garantie,nantissement, hypothèque ou autre gage au profit des associés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Olivier RÉGNERY, demeurant 12 Résidence de Vilaine, 45570 OUZOUER SUR LOIRE,Madame Angéline RÉGNERY, demeurant 455 rue Bernard de Laroche Foucault,45450 FAY AUX LOGES
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas,agrément des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE

*AL24016465*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du29 novembre 2024 à DOLE, il a été constitué une société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : DOL'OPTIQUE
Forme : Société à responsabilité limitée.
Objet : L'optique, la lunetterie, les lentilles de contact et tous accessoires correspondant à ces activités et l'audioprothèse.
Capital social : 10 000 euros.
Siège social : 38 rue des Arènes 39100 DOLE
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Cogérants : Monsieur Romain CUBILLÉ demeurant 1 rue d'Aguesseau – 89580 COULANGES-LA-VINEUSE, Monsieur Xavier FAUCONNET demeurant 9 place Saint Gengoulf –21500 NOGENT-LES-MONTBARD et M. Théo SUGNY-BARRAUX demeurant 11 rue du Cerf 39100 DOLE.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de LONS-LE-SAUNIER(Jura).
Pour avis et mention, les cogérants

*AL24016642*

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Mathieu THAVAUD, Notaire à SEMUR EN AUXOIS (21140), le SEPT DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :
Dénomination : ASMO.
Forme : Société Civile Immobilière
Capital Social : MILLE EUROS ( 1.000,00 € ), souscrit en numéraire.
Siège Social : CUSSY LES FORGES (89420), 6 Rue de la Tuilerie.
Objet Social : L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Gérance : Madame Anne-Sophie LINGET, demeurant à SEMUR EN AUXOIS (Côte d'Or),7 Place Abbé Giraud Monsieur Marc-Olivier LINGET, demeurant à CUSSY LES FORGES(Yonne), 6 Rue de la Tuilerie.
Immatriculation : au RCS de AUXERRE.
Cession de parts sociales - agrément : Toutes les cessions de parts sociales sont soumises à agrément. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.
Pour Avis, Maître Mathieu THAVAUD.

*AL24016670*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/12/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :Sas Ibn
Objet social : L'acquisition d'un ou plusieurs immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location meublée ou autrement desdits immeubles et de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement
Siège social :la grande vèvre 1 chemin la grande vèvre 89160 Gigny.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Président : M. GUY Jérôme, demeurant la grande vèvre 1 chemin la grande vèvre 89160 Gigny
Immatriculation au RCS d' Auxerre

*AL24016692*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 03/12/2024, il a été constitué une SCI
Dénomination : LES VENERIES
Siège Social : 9 T rue des Lions 89170 ST FARGEAU
Capital : 1000 €
Objet social : l'acquisition d'un terrain, immeuble, étangs, lacs, forêt, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée : 99 ans
Gérance : M. GOURAULT Virgil LA BOUTAUDERIE 89170 RONCHERES et M. ROUSSELAT Jonathan Lieudit les Janets 89520 ST SAUVEUR EN PUISAYE
Cession de parts sociales : soumise à agrément
Immatriculation au RCS de AUXERRE

*AL24016712*

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 09/12/2024, il a été constitué une SASU
Dénomination : ADC CRÉATION
Siège Social : 7 FAUBOURG SAINT LAURENT 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Capital : 100 € Objet social : Le conseil en stratégie, gestion et management auprès des entreprises, l'accompagnement dans leur développement commercial et organisationnel, le conseil en optimisation des performances économiques, la mise en relation d'affaires, ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires.
Durée : 99 ans
Président : M. PINTE GHEORGHE-IOAN 7 FAUBOURG SAINT LAURENT 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Cession d'actions : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas
Exercice du droit de vote : Une action égale une voix
Conditions d'admission aux assemblées : être actionnaire
Immatriculation au RCS de SENS

*AL24016737*

**Les bureaux de TERRES DE BOURGOGNE seront fermés du mardi 24 décembre 2024 au soir au jeudi 02 janvier 2025 au matin.**

Toute l'équipe de TERRES DE BOURGOGNE vous souhaite de passer un joyeux Noël.






FREEPIK

Terres de Bourgogne **Abonnement**

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

**Choisissez votre revue parmi les titres suivants**
*Cochez la case correspondante*

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc Tech Porc — PORCS
☐ Réussir La chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Vigne — VIGNE
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir Bio — BIO numérique

**JE M'ABONNE POUR**

☐ 1 AN 123 €
☐ 2 ANS 222 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

TOTAL

// ÉLEVAGE LAITIER

# Une journée pour se projeter avec Chapuis Frères

**Les rendez-vous Ferme ouverte organisés par Chapuis Frères sont désormais bien installés. Le dernier se tenait le 29 novembre dans l'Aube. La ferme pédagogique de la Marque, à Champ-sur-Barse, à l'est de Troyes, a accueilli l'évènement et présenté ses installations.**

C'est désormais un rendez-vous apprécié des éleveurs laitiers : après une ferme ouverte organisée en Côte-d'Or en 2023, c'est dans l'Aube que les éleveurs étaient invités. Quoi de mieux qu'une ferme pédagogique pour accueillir des confrères laitiers et leur faire découvrir son mode de fonctionnement ? Alexis et Caroline Chapuis, les dirigeants de l'entreprise familiale Chapuis Frères, qui distribue la marque Delaval sur l'Aube, la Côte-d'Or et l'Yonne, ont invité les éleveurs à une journée de découverte et d'échanges à Champ-sur-Barse, sur la ferme de la Marque, à l'est de Troyes. La ferme pédagogique que tient Vivien Figiel, avec son épouse et ses parents, accueille des familles et des groupes scolaires de tous niveaux tout au long de l'année. Une opportunité pour ces élèves de découvrir concrètement le monde agricole, en particulier l'élevage laitier, et de déguster les produits qui en sont issus. À son installation, Vivien Figiel a créé un atelier de transformation afin de valoriser une partie de la production du troupeau de 70 vaches, à 90 % Holstein. Aujourd'hui, l'exploitation transforme 120 000 l par an en yaourts, fromage blanc, faisselle, tomme… que les clients choisissent dans la boutique de la ferme. *« Depuis plusieurs générations, la famille évolue avec Delaval pour le succès d'une production laitière de qualité »* explique Alain Figiel, père retraité de Vivien : *« C'est notre 3e installation de traite de marque Delaval sur la ferme, mais cette fois, c'est un robot ! La traite sans présence humaine, c'est magique ! Je ne pensais pas voir ça chez nous. »* Suite aux bons conseils d'Alexis Chapuis, Vivien a retenu l'option porte intelligente de sélection, qui ajoute deux grands avantages. D'une part, le robot de traite V300 n'est pas employé pour trier les vaches puisque cette tâche est déjà accomplie par la porte, si bien que seules les vaches effectivement à traire se présentent dans le robot, qui se trouve optimisé à 100 %. Le résultat est d'une moyenne de 70 vaches traites plus de deux fois chaque jour, depuis 365 jours. D'autre part, la présélection donne la priorité d'accès à la table d'alimentation pour les autres vaches qui n'ont pas encore atteint le bon moment pour être traites. Résultat : plus une vache mange, plus elle produit.

## En marche vers le tout-robot

Les cinquante visiteurs, venus de Côte-d'Or, de l'Yonne et de l'Aube, ont aussi marqué un grand intérêt pour le robot racleur Miro. Vivien Figiel a opté pour ce racleur autonome, produit en série depuis 2022. Ce robot est filoguidé, le fil étant intégré au sol. Il dispense de rainures au sol et limite donc le risque de blessures des vaches. Deux batteries animent les deux moteurs électriques qui entraînent les 4 roues. D'un poids total de deux tonnes, le robot racleur est disponible de 2,50 à 5 m de large et prend les virages jusqu'à 180°. Un système de sécurité provoque l'arrêt en cas d'obstacle.



Échanges et partage d'expérience avec les techniciens Chapuis Frères.

// ENGINS DE LEVAGE

# Deux guides pour évaluer les conducteurs

**La FDSEA de Côte-d'Or et la MSA Bourgogne proposent deux guides consacrés au maniement des chariots télescopiques et des chariots élévateurs. Une aide précieuse pour les employeurs.**

Les salariés des exploitations agricoles et viticoles sont bien souvent amenés à conduire un chariot télescopique ou un chariot élévateur. Pour cela l'employeur doit s'assurer de la formation du conducteur et il doit délivrer une autorisation de conduite. Celle-ci est accordée dans deux situations :
- si le médecin du travail a délivré au conducteur un certificat d'aptitude médicale,
- si le conducteur a acquis le savoir et les compétences nécessaires par un contrôle des connaissances et savoir-faire pour la conduite en sécurité de l'engin, ou par une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Cette démarche peut paraître compliquée pour nos petites entreprises. C'est pour cela que la FDSEA 21 et la MSA Bourgogne proposent deux nouveaux guides pédagogiques (chariot télescopique et chariot élévateurs) pour aider les employeurs dans cette démarche et leur permettre d'évaluer les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique des conducteurs grâce à un QCM et à une épreuve de conduite. Suivant les résultats à ces deux tests, l'employeur peut décider (après avoir fait vérifier l'aptitude par le médecin du travail et donné les informations et instructions sur les lieux d'utilisation) de délivrer l'autorisation de conduite ou de compléter la formation du futur conducteur avant une nouvelle évaluation. La dernière page des guides est réservée à l'autorisation de conduite en elle-même, à compléter et à signer. Ce document est ensuite à conserver dans le dossier du salarié, et idéalement dans l'engin de levage (avec le rapport de vérification générale périodique de l'engin).


La conduite d'un chariot élévateur réclame quelques aptitudes que l'employeur doit vérifier.

FDSEA 21

*Note : Pour avoir plus d'informations ou vous procurer les guides, contacter la FDSEA 21 ou la MSA Bourgogne (guides disponibles sur www.fdsea21.fr et sur http://bourgogne.msa.fr)*

// SÉCURITÉ ROUTIÈRE

# Maîtriser les engins, c'est une compétence

**Plusieurs sessions de formation se sont tenues au centre Centaure de Gevrey-Chambertin. Elles avaient pour but de former les salariés agricoles à une meilleure maîtrise de la conduite d'engins qu'ils utilisent au quotidien.**

Les salariés des entreprises agricoles de Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne affiliées à Agrica Prévoyance, peuvent bénéficier gratuitement de formations prévention dans le cadre de la mise en œuvre du principe de solidarité. Ces formations ont retenu toute l'attention du groupement d'employeurs Agri Ressources 21 de la FDSEA de Côte-d'Or. Ces formations sont les suivantes :
- Conduite de tracteurs enjambeurs (initiation ou perfectionnement)
- Gestes et postures en milieu agricole
- Sauveteur secouriste au travail (SST) (initiale et recyclage)
- Utilisation sûre et rentable de la tronçonneuse
- Sensibilisation à la conduite de tracteurs et machines agricoles

MSA Services Bourgogne Franche-Comté est aux commandes pour l'organisation de ces formations. Agri Ressources 21 a relayé plus particulièrement auprès de ses salariés les formations SST et Sensibilisation à la conduite de tracteurs et de machines agricoles. Parallèlement, le conseil d'administration d'Agri Ressources 21, réuni le 14 novembre 2023, a décidé de la participation obligatoire à la formation « Sensibilisation à la conduite d'engins agricoles » pour tous les agents dont la conduite de matériel agricole figure dans les missions. L'objectif de cette formation est de sensibiliser à la conduite d'engins agricoles en toute sécurité et de rappeler la réglementation liée à la circulation de ces engins. Le programme, réalisé au centre Centaure de Gevrey-Chambertin, en Côte-d'Or, repose sur un bloc théorique où sont exposées l'accidentologie, la sinistralité ainsi que la réglementation et un bloc pratique avec prise en main et manœuvres sur un tracteur Claas de 5 tonnes, attelé ou non avec une presse Claas de 3 tonnes. Au volant de ces engins, les stagiaires avaient notamment à réaliser des exercices de freinage avec les tracteurs seuls et avec les ensembles tracteurs et presse. 13 salariés étaient inscrits à cette formation et répartis sur trois sessions :
- 4 décembre : 6 salariés, uniquement Agri Ressources 21
- 12 décembre : 1 salarié Agri Ressources 21 avec des salariés d'autres entreprises
- 13 décembre : 6 salariés, uniquement Agri Ressources 21

Par ailleurs, 4 salariés Agri ressource 21 ont suivi la formation SST initiale les 14 et 15 octobre à Bretenière.


Sur les pistes du centre Centaure de Gevrey-Chambertin, en Côte-d'Or, les stagiaires ont pu s'exercer à la maîtrise d'engins agricoles dans des conditions de route difficiles.

Berty Robert

// ANNIVERSAIRE

# Les Amis du Comté ont vingt ans

**Fin novembre, à la Maison du Comté de Poligny, dans le Jura l'association Les Amis du Comté a soufflé ses 20 bougies. Elle s'est imposée comme un acteur clé de la promotion de l'AOP. En deux décennies, ses membres ont contribué à faire reconnaître le Comté pour sa qualité et son authenticité.**

En 2004, lors de la création des Amis du Comté, la filière produisait 45 000 tonnes par an. Le lait destiné à cette AOP était vendu à un prix inférieur à celui du lait conventionnel. Aux yeux de nombreux consommateurs, le Comté apparaissait comme un produit industriel. Pour y remédier, expliquer leur travail et l'organisation de la filière, des hommes et des femmes passionnés par ce fromage d'exception ont alors décidé de créer Les Amis du Comté. Leur première intervention pour faire connaître cette AOP eut lieu dans les Pyrénées. Depuis, ils ont pris leur bâton de pèlerin et ont sillonné les routes pour promouvoir le Comté. Et que de chemin parcouru ! De 30 animations par an à leur début, les 45 adhérents de l'association en ont réalisé 150 l'an passé, dans les lieux emblématiques et touristiques du Jura et de Bourgogne Franche-Comté, mais aussi dans toute la France et en Belgique. Le point d'orgue a été le salon de l'agriculture 2024 où 51 personnes se sont relayées sur le chalet des AOP jurassiennes. L'association intervient également dans les écoles pour sensibiliser les consommateurs de demain et sert d'ambassadeur auprès des crémiers de France. En partie grâce aux Amis du Comté, ce fromage génère un sentiment d'appartenance des Francs-comtois et est désormais reconnu par les consommateurs de toute la France pour sa qualité et son côté artisanal.

## « Jamais à court d'idées »

Jean-Louis Barthod, président de l'association depuis ses débuts, souligne : *« Avec Les Amis du Comté, travailler n'est jamais une corvée, mais un plaisir partagé dans la bonne humeur et avec passion. Le Comté est un formidable outil de communication »*. Il a aussi tenu à remercier les présidents successifs du Comité interprofessionnel de gestion du Comté (CIGC) pour leur accompagnement et la mise à disposition d'animatrices. Des remerciements réciproques puisque l'actuel président du CIGC, Alain Mathieu, a souligné l'importance de l'association *« qui fait plus que jamais partie intégrante de la communication de la filière. Les Amis du Comté ne sont jamais à court d'idées pour captiver l'attention des petits et des grands »*. Le président de la Commanderie des Nobles Vins du Jura et du Comté, Jean-Louis Mussillon, a ensuite pris la parole : *« Nous nous devions d'être présents à cet anniversaire. Nous partageons un mot-clé, Comté, et la même finalité : la défense et la promotion de ce merveilleux fromage. Nous sommes deux associations complémentaires au sein d'une filière collective »*. Après le visionnage d'un petit film retraçant l'histoire des Amis du Comté, l'animatrice actuelle de l'association, Mélanie, et deux de ses prédécesseurs, Véronique et Mylène, sont montées sur scène pour évoquer leurs souvenirs. Un passage formateur puisque les deux anciennes salariées ont choisi de continuer leur carrière dans l'univers du fromage : la première a ouvert la fromagerie « La fruitière » à Bruxelles, la seconde est devenue éleveuse en lait à Comté.



La Commanderie des Nobles Vins du Jura et du Comté s'est associée à l'anniversaire.

**Sébastien Closa**

# Agenda Loisirs

## Côte-d'Or

**• Samedi 21 décembre**

### // Apprenez à faire des bûches décoratives

Le château de Bussy-Rabutin propose, dans le cadre de Contes et Histoires, un atelier bûches et compagnie, à 10 heures et 14 h 30. Vous pourrez apprendre à confectionner de fausses bûches de Noël avec l'artiste Benoît Duvergé. Grâce à ses conseils avisés et son aide, vous deviendrez les créateurs d'un décor de Noël qui a du style et qui étonnera toute la famille. À partir de 8 ans.

*Tarifs : adultes, 12 euros, enfants, 6 euros. Durée : 2 heures. Nombre de places limité. Réservation obligatoire par le lien suivant : https://tickets.monuments-nationaux.fr/fr-FR/produits-seances?site=2015384433810400027&famille=2425557645300400015*

**• Jusqu'au 4 janvier 2025**

### // Déambulations nocturnes à Dijon

Illuminations, veillées de l'avent, fête des lumières… Autant de rendez-vous qui font des lumières de Noël, une tradition incontournable des fêtes de fin d'année ! Afin de (re)découvrir toutes ces traditions de Noël, l'Office de Tourisme de Dijon métropole vous propose des déambulations nocturnes éclairées à la lanterne. Accompagné d'un guide, vous apprendrez nombre d'anecdotes sur les traditions de Noël dans la métropole. Samedi 14, 21 et 28 décembre à 19 heures, dimanches 22 et 29 décembre à 19 heures, mardi 24 décembre à 16 h 45 et 31 décembre à 19 heures, samedi 4 janvier à 19 heures.

*www.destinationdijon.com*

**• Du 20 au 31 décembre**

### // Son et lumières à l'hôtel de ville de Dijon

La façade de l'hôtel de ville de Dijon prend les couleurs de Noël à travers un spectacle son et lumières proposé chaque soir sur quatre séances : 18 heures, 18 h 30, 19 heures et 19 h 30

## Nièvre

**• 22 décembre**

### //Marché de Noël

Montigny-aux-Amognes propose un marché de Noël dans le centre bourg le 22 décembre à partir de 9 heures Des animations sont prévues ainsi qu'une restauration et buvette.

*Plus d'infos : https://www.facebook.com/montigny.montigny.18*

**• 22 décembre**

### //Jugement de bétail et marché de Noël

Les JA de Brinon-sur-Beuvon et le comité des fêtes de la ville organisent un jugement de bétail le 22 décembre, accompagné par un marché de Noël (artisanat et producteurs locaux), à partir de 10 h. Pour parfaire le tout, le Herd Book Charolais présentera au public les éléments à connaître pour savoir juger et apprécier les animaux. Les plus jeunes ne seront pas en reste puisqu'une mini-ferme et des balades à poney complèteront l'événement. Un repas est proposé le midi (15 euros – saucisse truffade et « gourmandise des JA »).

**• Jusqu'au 31 décembre**

### //Les Illu's en mode Noël

Les illustrateurs des Illu's organisent leur marché de Noël, d'art graphique, jusqu' au 31 décembre au 12 place Saint Sébastien à Nevers.

*Ouvert du mardi au dimanche de 10 à 19 h. Renseignements : https://www.facebook.com/lesillus*

**• Jusqu'au 5 janvier**

### //Éphémère à Lormes

Les artisans du Morvan vous proposent leur réalisation au sein de la boutique d'artisanat local de Noël à Lormes, 3 place François Mitterrand. Ouvert du mardi au samedi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h 30à 18h, le dimanche, de 10 h à 13 h.

*Plus d'infos : https://www.facebook.com/ephemere.lormes*

## Yonne

**• 21 et 22 décembre**

### // Marché du réveillon




Le marché du réveillon de Saint-Bris-le-Vineux revient pour une nouvelle édition, les 21 et 22 décembre, dans les rues et les domaines du village. Divers produits des fêtes seront proposés aux visiteurs avec, bien sûr, les vins des locaux.

// TRADITION

# Pourquoi décore-t-on sa maison à Noël ?

**Décorer sa maison pour Noël est une ancienne tradition qu'il est possible de faire remonter aux cultures païennes des anciens européens. Sapin, chaussettes, couronne… D'où viennent ces décorations et pourquoi perpétue-t-on ces traditions ?**



©AdobeStock

**De nombreuses décorations de Noël trouvent leur origine dans les fêtes païennes des anciens européens.**

À l'approche des fêtes, de nombreux foyers transforment leur maison, invitant un sapin dans leur salon, des chaussettes sur le rebord de leur cheminée, sans oublier la couronne sur la porte d'entrée. Si on se plie sans trop de difficultés à ces traditions, qui, en plus, sont souvent l'occasion de passer des moments agréables en famille, d'où viennent-elles ? Pourquoi se retrousse-t-on les manches début décembre pour inviter ces décorations qui font la magie de Noël chez soi ?

## Sapin de Noël

Le sapin de Noël trouve ses origines dans les traditions païennes européennes, où les peuples célébraient le solstice d'hiver avec des symboles de vie éternelle et de renaissance. Les anciens européens, notamment les Celtes et les Germains, utilisaient des arbres à feuilles persistantes comme le houx, le lierre ou le sapin pour décorer leur foyer durant l'hiver, en croyant qu'ils apportaient chance et protection contre les mauvais esprits.

Cependant, la tradition du sapin de Noël tel qu'on la connaît aujourd'hui a véritablement émergé en Allemagne au XVI[e] siècle. On raconte que Martin Luther, le réformateur religieux, fut le premier à ajouter des bougies allumées sur un sapin pour recréer la beauté des étoiles dans le ciel d'hiver. Ce geste symbolisait la lumière du Christ dans l'obscurité de la nuit.

Les siècles suivants, la tradition se diffuse à travers l'Europe et l'Angleterre, notamment grâce à la popularité du sapin chez la famille royale britannique, en particulier la reine Victoria et son époux, le prince Albert, d'origine allemande. C'est à partir de ce moment que l'usage du sapin de Noël a commencé se répandre dans de nombreuses régions du monde, notamment aux États-Unis et en France.

## L'étoile

L'étoile de Noël trouve son origine dans l'histoire biblique de l'Étoile de Bethléem, qui guida les mages vers le lieu de naissance de Jésus-Christ. Ce symbole de lumière divine, de guidance spirituelle et d'espoir est devenu un élément clé de la décoration des sapins de Noël au fil des siècles. Placer une étoile au sommet du sapin représente la lumière de Jésus, l'union entre le ciel et la terre et l'espoir que la naissance du Christ apporte au monde.

De nos jours, l'étoile de Noël est l'un des éléments de décoration les plus importants du sapin. Elle est généralement placée au sommet de l'arbre. Sa forme et sa brillance symbolisent l'aspect sacré et lumineux de Noël. Dans les familles chrétiennes, elle rappelle l'Étoile de Bethléem et la naissance du Christ, mais elle a aussi acquis une signification plus universelle, étant désormais perçue comme un symbole de l'unité, de l'amour familial et de la joie partagée.

## Chaussettes suspendues

La tradition des chaussettes suspendues à la cheminée pour Noël trouve ses origines dans une légende populaire, en grande partie associée à Saint-Nicolas, le patron des enfants et des marins. L'histoire la plus répandue vient de la figure légendaire de Saint-Nicolas qui vivait au IV[e] siècle dans ce qui est aujourd'hui la Turquie.

Elle raconte qu'un homme pauvre, ayant trois filles, ne pouvait pas leur offrir de dot pour qu'elles puissent se marier. Un état de fait qui menaçait leur avenir, car sans dot, les filles risquaient de devenir des servantes ou de vivre dans la pauvreté. Saint-Nicolas, ayant entendu parler de cette situation, décide alors de les aider en secret. Une nuit, il serait passé par la maison de l'homme pour y jeter de l'or. L'or serait alors tombé dans les chaussettes des filles suspendues près de la cheminée pour sécher. À la levée du jour, elles auraient découvert les pièces d'or, leur permettant de se marier et de changer de vie.

Cette légende a évolué au fil du temps et dans plusieurs cultures, elle a donné naissance à la coutume de suspendre des chaussettes à la cheminée, ou parfois près du feu, afin que Saint-Nicolas ou le Père Noël y dépose des cadeaux et des sucreries pour les enfants sages. Selon les régions, cela se passe le 6 décembre (jour de la fête de Saint-Nicolas) ou le soir du réveillon. Dans certaines traditions, les enfants laissent aussi des carottes ou du foin pour les rennes du Père Noël.

La tradition des chaussettes suspendues a été popularisée par les immigrés néerlandais aux États-Unis au XIX[e] siècle. Aujourd'hui, la coutume de suspendre des chaussettes (ou des bas) reste très populaire dans de nombreux pays, notamment dans le monde anglo-saxon, où les enfants espèrent y trouver des bonbons, des petits jouets, ou des cadeaux plus modestes, mais aussi dans de nombreuses familles en Europe.

## Couronnes de Noël

Les couronnes de Noël trouvent d'abord leurs racines dans les traditions païennes de l'Antiquité, notamment chez les Romains et les Celtes. Ces peuples utilisaient des couronnes de branches et de feuillage pour symboliser la vie éternelle et la protection contre les mauvais esprits. En hiver, les feuilles persistantes comme le houx, le lierre et le sapin étaient des symboles puissants, représentant la nature qui ne meurt pas, même dans les mois les plus froids et sombres de l'année. Les couronnes étaient souvent utilisées dans les célébrations du solstice d'hiver, une fête marquée par le retour progressif de la lumière du jour.

Avec l'arrivée du christianisme, les traditions païennes ont été adaptées et intégrées dans les célébrations chrétiennes, et la couronne de Noël a pris une signification religieuse. La couronne ronde, avec ses feuilles persistantes, symbolise la victoire de la vie sur la mort, l'éternité et l'amour divin. Le cercle, sans fin, représente aussi l'unité de la famille et la protection de la maison.

Dans les traditions chrétiennes, les quatre bougies placées sur la couronne, particulièrement dans les pays d'Europe centrale, ont été introduites pour symboliser les quatre semaines de l'Avent, la période qui précède Noël. Chaque bougie représente une semaine d'attente avant la célébration de la naissance de Jésus-Christ et chaque lumière symbolise l'espoir qui croît à mesure que le jour de Noël approche. La bougie centrale, parfois appelée la bougie du Christ, est souvent allumée le jour de Noël lui-même.

La tradition de suspendre la couronne de Noël à la porte d'entrée est probablement allemande. Elle s'est répandue à travers l'Europe à partir du XIX[e] siècle. En Allemagne, les couronnes de Noël étaient souvent accrochées à la porte comme un symbole d'accueil et de protection divine. Elle était censée protéger la maison et ses habitants pendant les fêtes, en éloignant les mauvais esprits.

Avec l'évolution de la tradition, la couronne est devenue non seulement un symbole religieux et spirituel, mais aussi un décor festif qui annonce l'arrivée de Noël. Les décorations ajoutées à la couronne, comme les rubans rouges, les baies, les étoiles d'or, ou même les paillettes, renforcent l'aspect visuel de la fête et le symbole de la joie et de l'harmonie du temps des fêtes.

De nos jours, la couronne de Noël, en particulier celle accrochée à la porte, est un symbole de chaleur et d'hospitalité. C'est un signe que la maison est prête à accueillir les invités et à célébrer les festivités de fin d'année. Elle rappelle à tous ceux qui passent devant que Noël est un moment de partage, d'amour et de lumière, où la famille et les amis se réunissent.

Les éléments utilisés pour créer la couronne restent chargés de significations : le houx pour la protection et la purification, les branches de sapin pour la vie éternelle et les bougies pour la lumière qui vient combattre les ténèbres et apporter l'espoir.

## Maison en pain d'épices

La maison en pain d'épices est l'une des décorations les plus charmantes et gourmandes de Noël, très populaire dans les pays anglo-saxons, mais aussi en Europe. Son histoire est intimement liée à l'évolution de l'art culinaire, en particulier à la fabrication du pain d'épices, un gâteau à base de miel et d'épices qui existe depuis l'Antiquité. En tant que tel, il remonte à des temps anciens et était consommé par les Grecs et les Romains, qui utilisaient le miel comme conservateur et les épices comme moyen de préserver les aliments.

Cependant, l'association du pain d'épices avec Noël et la forme de maison est plus récente et trouve ses racines dans les traditions médiévales européennes, mais surtout en Allemagne et en Scandinavie. L'idée de créer des formes en pain d'épices, comme des bâtiments, des maisons ou des figurines, remonte probablement au Moyen Âge. À cette époque, les artisans ont commencé à façonner des biscuits en forme de maisons, non seulement comme une forme de gourmandise, mais aussi comme une sorte de porte-bonheur ou de symbole de prospérité.

Le véritable coup de pouce à la popularité de la maison en pain d'épices vient du célèbre conte Hansel et Gretel des frères Grimm, publié en 1812. Après la publication du conte, l'idée de créer des maisons en pain d'épices s'est largement répandue en Europe, notamment en Allemagne, où les maisons en pain d'épices (connues sous le nom de Lebkuchenhäuser) sont devenues une tradition de Noël.

La maison en pain d'épices est un symbole de chaleur du foyer, de partage, de magie et de prospérité. Aujourd'hui, elle continue de représenter la convivialité de Noël, en alliant tradition culinaire, créativité et plaisir gourmand.

**Alexandra Blanchard-Pacrot**